

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

ANALYSE CRITIQUE DE LA TRANSFORMATION DU DISCOURS  
MÉDIATIQUE QUÉBÉCOIS PORTANT SUR LES FEMMES AUTOCHTONES  
DISPARUES ET ASSASSINÉES AU CANADA

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN SOCIOLOGIE

PAR

LISA VAN CAMPENHOUT

NOVEMBRE 2020

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

L'écriture de ce mémoire a été un long processus plein de péripéties et de rebondissements. Ces trois années de recherche et d'écriture m'ont permis de continuer à me former sur des enjeux sociaux qui me passionnent. Ainsi, je tiens à remercier ma directrice de recherche, la professeure Leila Celis pour son soutien et son esprit critique qui m'aura fait me remettre en question sur mes préconceptions coloniales, pour devenir une meilleure sociologue et une meilleure alliée. Je remercie également le professeur Ricardo Peñafiel pour ses nombreuses relectures et commentaires qui ont bonifié ma recherche.

Depuis mai 2018, en parallèle à ma maîtrise, je travaille à DIALOG — Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones à l'INRS, sous la direction de la professeure Carole Lévesque. Cette opportunité et expérience m'aura et continue de m'enrichir sur le plan académique et sur le plan humain. J'ai appris énormément durant ces deux dernières années sur les peuples autochtones au Québec et sur la production de connaissances académiques dans une perspective de changement social et de mobilisation des connaissances.

Je remercie mes amies et collègues, Marie-Ève, Ioana, Èva-Marie, Stéphanie, Gavin, Amélie, Mathilde, Julie, Morgane, Audrey ainsi que mon conjoint Lucien, pour leur soutien, leurs corrections et leurs commentaires.

Sur un plan plus personnel, je suis reconnaissante que mon partenaire, ma maman et ma famille ont cru en moi et étaient présents dans mes moments d'incertitudes. Je remercie également Hestia et Elliott pour leur réconfort et soutien inconditionnel.

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
LISTE DES FIGURES.....	vi
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES .....	viii
RÉSUMÉ.....	ix
INTRODUCTION .....	1
0.1 La violence contre les femmes autochtones comme enjeu contemporain au Québec .....	3
0.2 La violence systémique et les facteurs socioéconomiques qui vulnérabilisent les femmes autochtones .....	6
0.3 L’histoire coloniale du Canada et sa continuité aujourd’hui. Les tensions de la « reconnaissance ». .....	11
0.3.1 La Loi sur les Indiens comme moteur de vulnérabilisation des femmes autochtones .....	11
0.3.2. Évolution des relations coloniales entre le Canada et les peuples autochtones.....	12
0.3.3 Le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada : un féminicide en cours.....	25
CHAPITRE I	
REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	28
1.1 Analyse féministe du discours médiatique portant sur la violence envers les femmes.....	28
1.1.1 Le traitement médiatique accordé à la violence sexuelle.....	29
1.1.2 Les médias occultent-ils la réalité de la violence ? .....	31
1.1.3 Le déni du racisme par les médias canadiens .....	32
1.1.4 Pour les médias, les femmes autochtones disparues et assassinées ne correspondent pas aux imaginaires qu’ils ont des « victimes idéales ».....	33
1.2 Une lacune identifiée dans la littérature .....	35
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE .....	36
2.1 L’idéologie coloniale .....	36

2.1.1 La société majoritaire blâme les Autochtones pour les violences qu'ils subissent.....	36
2.1.2 L'ignorance blanche.....	40
2.1.3 La négation de l'agentivité des Autochtones par la société dominante .....	44
2.2 L'analyse du racisme dans le discours médiatique .....	45
2.3 L'intersectionnalité.....	48
2.3.1 Le féminisme intersectionnel.....	48
2.3.2 Le féminisme autochtone .....	50
2.4 Savoir situé.....	53
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>55</b>
3.1 Une recherche exploratoire.....	55
3.2 L'analyse du discours comme méthodologie.....	56
3.2.1 Le contexte d'émergence du discours .....	57
3.2.2 Les différentes scènes du discours .....	58
3.2.3 L'analyse du discours médiatique.....	59
3.2.4 La polyphonie des énonciations.....	61
3.2.5 L'importance de ce qui n'est pas dit dans le discours .....	61
3.3 Collecte de données documentaires et critères de sélection des documents .....	62
3.3.1 Taille et méthode d'échantillonnage .....	63
3.3.2 Inventaire des articles collectés .....	65
3.4 Biais et limites de la recherche .....	67
3.5 Considérations éthiques .....	68
<b>CHAPITRE IV</b>	
<b>ANALYSE DE LA TRANSFORMATION DU DISCOURS MÉDIATIQUE .....</b>	<b>70</b>
4.1. La violence envers les femmes autochtones est considérée comme un fait divers (avant 2004)	71
4.2 Les inégalités socio-économiques et l'indifférence générale pour expliquer la violence (entre 2004 et 2015).....	73
4.2.1 Une hausse du nombre d'articles sur les femmes autochtones disparues et assassinées à partir de 2014.....	78
4.3 Le discours médiatique québécois fait un lien entre le colonialisme et la violence faite aux femmes autochtones à partir de 2015.....	80
4.3.1 Le traitement médiatique aborde la violence envers les femmes autochtones comme un problème systémique.....	82

4.4 Les angles morts qui persistent dans le traitement médiatique aujourd’hui.....	85
4.4.1 L’ignorance de la souffrance sociale par les médias .....	86
4.4.2 La colonisation, encore un sujet tabou .....	88
4.4.3 Peu de représentation dans les médias de source académique pour expliquer le phénomène de violence envers les femmes autochtones .....	89
4.4.4 La non problématisation par les médias de l’amalgame entre la prostitution et la violence envers les femmes autochtones .....	92
4.4.5 Les solutions pour enrayer la violence envers les femmes autochtones paraissent participer à invisibiliser les initiatives autochtones .....	95
CONCLUSION .....	98
ANNEXE A	
GUIDE ANALYTIQUE .....	104
ANNEXE B	
INVENTAIRES DES ARTICLES DU CORPUS DE 1996 À 2004.....	105
ANNEXE C	
INVENTAIRE DES ARTICLES DU CORPUS GÉNÉRAL DE 2004 À 2018 .....	106
BIBLIOGRAPHIE.....	122

## LISTE DES FIGURES

Figure	Page
4.1 Le nombre d'articles écrits par année sur les femmes autochtones disparues et assassinées entre 2004 et 2018.....	77

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
3.1 Évolution chronologique du nombre d'articles écrits entre 2004 et 2018.....	63
4.3 Le nombre d'articles comprenant le mot racisme entre 2004 et 2018.....	81

## LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

CERP	Commission sur les relations entre les Autochtones et certains services publics
FAQ	Femmes autochtones du Québec
AFAC	Association des femmes autochtones du Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
ENFFADA	Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées
CCNSA	Centre de collaboration nationale de la santé autochtone

## RÉSUMÉ

Le présent mémoire s'inscrit dans une volonté de décolonisation du discours médiatique. Il analyse la transformation du traitement médiatique accordé à la question des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada à partir d'un corpus d'articles provenant de deux journaux québécois francophones. Les articles ont été écrits entre 1996 et 2018 par des journalistes de *La Presse* et du *Devoir*. Cette recherche mobilise une approche sociologique qui est ancrée dans les études féministes intersectionnelles et décoloniales et s'appuie sur la méthodologie d'analyse française du discours.

Cette recherche a permis de montrer qu'il existe une idéologie coloniale dans le traitement médiatique de la violence faite aux femmes autochtones et de démontrer le renouvellement de ce discours colonial à travers le temps. En effet, le discours médiatique sur cette question s'est transformé, passant d'un discours portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées comme des faits divers (1996 à 2004) à un discours axé, d'un côté, sur les inégalités socio-économiques et, d'un autre côté, sur l'indifférence générale envers le phénomène (2004-2015), pour finalement arriver à un discours qui aborde les causes sociohistoriques (qui seront présentées en détail au chapitre IV) et les rapports de pouvoir coloniaux (2015-2018). Cette évolution dénote aujourd'hui une volonté de la part des journaux étudiés de dénoncer le *statu quo* qui permet à cette violence de perdurer.

Néanmoins, des angles morts persistants (voir section 4.1.4) de ce discours participent à la réaffirmation des normes sociales de la société dominante coloniale. De plus, le discours médiatique ne semble pas suffisamment problématiser les rapports de pouvoir coloniaux passés et présents. L'impact et la souffrance sociale qu'ont eus et ont toujours les politiques coloniales sur les Autochtones ne sont pas présents dans le traitement médiatique analysé. De plus, l'amalgame entre la prostitution et la figure de la *suffering helpless victim* tendent à nuire aux femmes autochtones, et semblent dédouaner la société dominante dans le phénomène de violence envers les femmes autochtones. L'analyse souligne également le manque de sources académiques pour mieux cerner un enjeu si profondément ancré dans les structures coloniales de la société.

Plus important encore, ce traitement médiatique met en avant des solutions exclusivement étatiques destinées à enrayer le phénomène de la violence envers les femmes autochtones. D'une part, cela invisibilise l'agentivité et l'autodétermination de celles-ci et des peuples autochtones en général, et d'autre part, ces solutions sont en tension, étant donné que l'État participe à cette violence.

Mots clés : traitement médiatique – analyse du discours – femmes autochtones disparues et assassinées – décolonisation du discours – violence – violence colonial.

## INTRODUCTION

La population allochtone, au Canada, reste peu concernée, voire apathique, face à la violence envers les femmes autochtones (ENFFADA, 2019a). La plupart des non-autochtones au Canada semblent avoir une image négative des femmes autochtones disparues et assassinées (Corbett, s. d.; Gilchrist, 2010; Jiwani 2006, 2009; Jiwani & Young, 2006). Une manière de l'expliquer, qui est corroborée par la littérature, est que le discours médiatique traite de la violence envers les femmes autochtones d'une manière qui ne touche pas (ou peu) la population (ENFFADA, 2019a; Gilchrist, 2010). Ainsi, même si les médias parlent de la violence envers les femmes autochtones, ils le font d'une manière qui véhicule, selon les témoignages présentés dans le cadre de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA), une représentation des femmes autochtones disparues ou assassinées « injuste, inexacte ou dénaturée » (ENFFADA, 2019a, p.421). Par exemple, dans les témoignages de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) (2019a), certaines familles des victimes ont déploré avoir été traumatisé à nouveau en voyant le traitement journalistique sensationnalisme accordé au meurtre de leur proche (photo des vêtements ensanglantés dans le journal). Alors que pour d'autres, c'est le manque de couverture médiatique et la difficulté d'accepter le manque d'intérêt journalistique des médias pour le décès ou la disparition de leur proche. Les contacts entre les allochtones et les Autochtones sont généralement rares. Ainsi, les médias sont une des principales sources d'information à travers lesquelles le public parvient à se faire une idée des enjeux propres aux peuples autochtones (Charaudeau, 2011; Corbett, s. d. ENFFADA, 2019a; Van Dijk, Teun A, 1991). L'indifférence des allochtones face à la violence que subissent les femmes autochtones pourrait s'expliquer également par le fait que les violences structurelles et

systemiques qu'elles vivent sont invisibilisées par les médias, comme le démontrent plusieurs recherches menées sur le discours médiatique au Canada (ENFFADA, 2019a; Gilchrist, 2010; Jiwani, 2006, 2009; Jiwani et Young, 2006; Vallée, 2017).

Les mobilisations des femmes autochtones, de leurs alliés-es, de chercheurs et chercheuses, ainsi que des commissions d'enquête ont pourtant démontré que c'est un problème urgent qui s'étend à tout le pays et qui découle des politiques et des structures coloniales du Canada (Anderson *et al.*, 2018; ENFFADA, 2019a; Guimont Marceau *et al.*, 2019; Kubik et Bourrassa, 2016; Lavell-Harvard et Brant, 2016; Smith, A., 2005).

La recherche que nous proposons ici s'inscrit dans la continuité de la littérature qui s'intéresse au traitement médiatique de la violence faite aux femmes autochtones. Néanmoins, cette littérature ne montre pas précisément les transformations qu'il y a eu à travers le temps dans le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones. Ainsi, cette recherche a comme objectif d'étudier une possible transformation du discours médiatique sur cette problématique au moyen d'un corpus d'articles issus de deux journaux québécois (La Presse et Le Devoir) écrits entre 1996 et 2018 (voir chapitre III). Le but sera de répondre aux questions suivantes : qu'est-ce que ces journaux écrivent ou n'écrivent pas à propos des femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada et pourquoi ? Cette recherche ne prétend pas réaliser une analyse exhaustive du traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones, mais veut néanmoins participer à la construction des connaissances sur les relations de pouvoir qui se nouent entre la société dominante et les femmes autochtones. Sous quels angles le sujet des femmes autochtones disparues et assassinées est-il abordé (qui parle, de qui, au nom de quoi et comment en parle-t-il ou en parle-t-elle), et comment s'est transformé le traitement médiatique de ces cas ?

Le choix analytique de référer aux « Autochtones » et aux « femmes autochtones » pour désigner des personnes faisant partie des Premières Nations, des Inuits et des Métis, n'a pas pour but de les homogénéiser, étant donné que ces personnes font partie de cultures et de nations distinctes, et parlent des langues différentes. Ce choix vise à analyser la convergence dans le traitement médiatique accordé aux membres de ces différentes Nations autochtones, traitement qui s'inscrit dans des politiques coloniales s'exprimant par la violence systémique et structurelle à leur égard.

### 0.1 La violence contre les femmes autochtones comme enjeu contemporain au Québec

Deux événements récents ont amené le phénomène de violence envers les femmes autochtones sous les feux des projecteurs. Le premier concerne des cas de violences policières à Val-d'Or qui ont mené à une commission d'enquête provinciale lancée le 21 décembre 2016. Un an plus tôt, le 22 octobre 2015, Radio-Canada diffusait « un reportage dans le cadre de l'émission *Enquête* qui allait avoir l'effet d'une bombe dans la société québécoise, surtout en milieu autochtone », selon Viviane Michel, présidente de l'association FAQ (Femmes autochtones du Québec, 2015, p. 2). Le reportage portait sur la disparition de Cindy Ruperthouse et les manquements de la police dans l'enquête pour la retrouver (Dupuis et Marchand, 2015). Alors que les journalistes réalisaient des entrevues avec des amies de Cindy (elles aussi autochtones), celles-ci témoignaient pour la première fois devant les caméras de l'exploitation et des abus physiques et sexuels qu'elles ont subis aux mains de policiers de la Sûreté du Québec à Val-d'Or (Femmes autochtones du Québec, 2015, p. 2). L'attention portée à l'événement a permis de montrer que le Québec n'était pas exempt du phénomène de violence envers les femmes autochtones. Dès la diffusion du reportage, des militantes (autochtones et allochtones) et des politiciens-nes ont demandé au gouvernement du Québec de lancer une enquête sur les relations entre les services de police et les

Autochtones. Leurs revendications ont abouti à la tenue de la « Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec : écoute, réconciliation et progrès » (CERP), dont le rapport final a été déposé à l'automne 2019 (CERP, 2019a).

Le deuxième évènement concerne la pression faite par les groupes autochtones afin que le gouvernement fédéral mette en place la Commission d'enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Cet évènement concerne l'ensemble du Canada, mais il a un impact notable au Québec. Un des rapports de cette Commission porte d'ailleurs spécifiquement sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Québec (ENFFADA, 2019c). La question de la violence faite aux femmes autochtones n'est pas nouvelle. Depuis plus de trente ans, les femmes autochtones et leurs alliés-es ont réclamé une enquête nationale indépendante portant sur les disparitions et assassinats de femmes autochtones à travers le Canada. Leurs demandes ont d'ailleurs été fort présentes dans le traitement médiatique québécois entourant les élections. Elles visaient l'identification des causes structurelles et systémiques et surtout la mise en place d'un plan pour y mettre fin (Kubik et Bourrassa, 2016). Malgré de nombreuses dénonciations et recommandations formulées par différents organismes au fil des années (notamment par l'Organisation des Nations unies (ONU) et par l'ONG Amnesty International), les différentes administrations fédérales sont restées sourdes aux demandes. Finalement, en décembre 2015, le nouveau gouvernement libéral élu, sous le *leadership* de Justin Trudeau, a mis en place une Commission d'enquête nationale pour répondre aux demandes persistantes (Femmes autochtones du Québec, 2015, p. 2). La Commission, d'une durée initiale de deux ans, a dû faire face à de nombreuses difficultés, dont la démission de quatorze de ses membres. Une cause avancée par la commissaire Marilyn Poitras, qui a démissionné en juillet 2017, était la structure de la Commission qu'elle qualifiait de coloniale (Radio-Canada, 2017). Elle a aussi dû prolonger ses travaux de six mois pour pouvoir finaliser le rapport final de l'enquête

(ENFFADA, 2019d). Finalement, le 3 juin 2019, ce dernier a été déposé. Celui-ci affirme que :

Les vérités relatées dans le cadre de ces audiences racontent l’histoire – des milliers d’histoires, en fait, pour le dire plus justement –, d’actes de génocide perpétrés à l’endroit de femmes, de filles et de personnes 2ELGBTQQIA<sup>1</sup> autochtones. La violence dénoncée tout au long de l’Enquête nationale représente une pratique sociale génocidaire, délibérée et raciale visant les peuples autochtones, y compris les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ciblant tout particulièrement les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA (ENFFADA, 2019a, p.54).

Dans ce rapport, le phénomène de disparition et d’assassinat des femmes autochtones est qualifié de génocide (ENFFADA, 2019a). En plus de mettre l’État canadien face à ses responsabilités passées et présentes dans la violence envers les femmes autochtones, ce mot très lourd de sens permet d’apporter une nouvelle perspective sur la violence que subissent les femmes autochtones au Canada. Dans les médias, la sortie du rapport a été fortement encadrée par le débat sur l’utilisation du terme génocide qui paraissait exagéré ou inadéquat pour certains-es (Lebeuf, 2019). Le rapport comprend également plus de 200 recommandations pour enrayer le phénomène de violence.

La tenue de la Commission nationale et la tenue de la Commission provinciale permettent de montrer que les Autochtones, les associations autochtones, les survivantes, les militants-es autochtones et leurs alliés-es ont réussi, par leurs revendications, à amener la violence envers les femmes autochtones sur la place

---

<sup>1</sup> Sigle pour bispirituel, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel. Voir le rapport de la Commission d’enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019).

publique et à la définir comme un enjeu contemporain qu'il ne faut plus ignorer. Leur mobilisation a permis de faire réagir les gouvernements du Québec et du Canada pour qu'ils mettent en place des enquêtes provinciales et nationales, même si des débats subsistent au sein de la classe politique. Dans le cas de l'enquête nationale, cela a permis également de responsabiliser l'État dans le rôle qu'il joue dans la vulnérabilisation des femmes autochtones. Ainsi, le contexte dans lequel s'inscrit cette recherche est un contexte de lutte sociale pour les droits des femmes autochtones au Québec, et également à l'échelle plus large du Canada, pour dénoncer les rapports de pouvoir entre l'État et les peuples autochtones.

## 0.2 La violence systémique et les facteurs socioéconomiques qui vulnérabilisent les femmes autochtones

Nous avons vu que la violence envers les femmes autochtones est un enjeu contemporain au Canada et au Québec et que grâce aux mobilisations des militants-es autochtones et allochtones, les gouvernements sont forcés de poser des actions. Nous allons examiner maintenant quelques statistiques ainsi que plusieurs études qui accordent de l'importance aux facteurs socio-économiques pour expliquer la précarisation des femmes autochtones.

La violence faite aux femmes autochtones est omniprésente et se reflète dans le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées. En 2010, l'initiative « Sœurs par l'esprit » de l'Association des femmes autochtones du Canada avait documenté 582 cas de disparitions datant principalement des années 1990 à 2000 (Femmes autochtones du Québec, 2015, p. 2). En 2013, dans sa thèse de doctorat à l'Université d'Ottawa, Maryanne Pearce affirmait que le nombre de femmes autochtones disparues était plutôt de 824 (p. 23). Enfin, en avril 2014, la Gendarmerie royale du Canada affirmait avoir identifié 1181 cas de femmes autochtones assassinées

ou disparues depuis 1980 (Gendarmerie Royale du Canada, 2014). Le nombre n'a pas cessé d'augmenter jusqu'à aujourd'hui.

Selon plusieurs enquêtes réalisées par Statistique Canada (Brennan, 2011; Perreault, 2011; Sinha, 2013), les femmes autochtones sont plus susceptibles que les femmes non autochtones d'être victimes de violence. Malgré le fait qu'elles ne forment que 2 % de la population canadienne, elles représentent au moins 11 % des victimes d'homicides commis dans le contexte d'une relation amoureuse et elles comptent pour 10 % des victimes de meurtres perpétrés par une personne autre qu'un partenaire intime (Conseil du Statut de la femme, 2016, p. 38). Selon le Conseil du Statut de la femme, au moins 8 % des femmes âgées de 15 ans et plus ayant été assassinées entre 2001 et 2011 étaient autochtones, taux qui équivaut à quatre fois leur représentation dans la population canadienne (2016, p. 36; Gilchrist, 2010).

Selon la littérature, la surreprésentation des femmes autochtones dans les statistiques concernant la violence peut s'expliquer, en partie, par leur maintien dans une situation de pauvreté. Ainsi, en 2006, les Nations Unies affirmaient que la population autochtone du Canada se classait au 48<sup>e</sup> rang de développement humain sur 174 pays, alors que le reste du Canada se retrouve toujours dans les 5 premiers rangs (Fast et Collin-Vézina, 2010, p. 127). Huit ans plus tard, James Anaya, le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits des peuples autochtones affirmait que « the well-being gap between aboriginal and non-aboriginal people in Canada has not narrowed over the last several years<sup>2</sup> [...] » (Anaya, 2014, p. 20). Selon une enquête menée par le Conseil du Statut de la

---

<sup>2</sup> Traduction libre : « L'écart en matière de bien-être entre les personnes autochtones et les personnes non autochtones au Canada ne s'est pas rétréci depuis les dernières années. »

femme, les peuples autochtones vivent dans des conditions de vie plus précaires que le reste de la population du Canada (2016, p. 8). Cet écart est « une véritable tragédie en matière de droits humains » selon l'organisation non gouvernementale Amnesty International (2004, p. 14) et on peut ajouter qu'il l'est aussi en termes de justice sociale.

Les recherches montrent par ailleurs que les femmes autochtones sont encore davantage marginalisées, ce qui contribue à les maintenir dans une situation de pauvreté. En effet, dans une étude menée par le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA), la chercheuse Régine Halseth démontre, qu'aujourd'hui de nombreuses femmes autochtones doivent faire face à de multiples discriminations qui les rendent plus susceptibles d'habiter un logement de moindre qualité, de vivre dans un environnement physique plus pauvre, d'avoir un niveau de scolarité et un statut socio-économique moins élevés ainsi que moins de perspectives d'emploi que les autres femmes de la société (2013, p. 7). La Commission des relations avec les citoyens à l'Assemblée nationale du Québec a déposé un rapport intitulé « Les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale » (2018). Les parlementaires travaillant sur la Commission ont conclu que les facteurs expliquant la violence sont les conditions de vie des femmes autochtones, la pénurie de logements, les conditions socio-économiques défavorables, ainsi que la consommation et la dépendance aux drogues et alcools (Commission des relations avec les citoyens, 2018). Les problèmes sociaux comme la dépendance aux drogues et à l'alcool sont généralement considérés comme une problématique individuelle. C'est précisément pour cela qu'il est important de souligner que ce type de dépendance est une conséquence des problèmes sociaux que les communautés autochtones ont dû endurer pendant plusieurs générations en raison des politiques coloniales (Adelson, 2005).

En plus de la pénurie et précarité de logements, la pauvreté, la marginalisation et les dépendances, le rapport d'Amnistie internationale de 2004 ajoute comme facteurs de violence envers les femmes autochtones la détérioration de la cohésion sociale dans les communautés autochtones, l'échec de la police canadienne à leur apporter une protection, et enfin l'impunité des crimes dus au racisme, ce qui rend les femmes autochtones vulnérables et encourage l'exploitation de celles-ci (Amnistie internationale, 2004). En d'autres mots, il apparaît que les violences envers les femmes autochtones sont un phénomène social qui est lié à leurs conditions socio-économiques s'inscrivant dans un contexte colonial (Commission des relations avec les citoyens, 2018) qui a fini par appauvrir et vulnérabiliser les femmes autochtones.

Renée Brassard et ses collègues, dans une recherche réalisée pour le Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes, ajoutent concernant la violence conjugale et familiale en contexte autochtone que :

[en] l'absence d'une autre manière de les exprimer, les frustrations socio-économiques et le ressentiment face à l'exclusion sociale se manifestent par des réactions violentes et des tentatives incessantes de les anesthésier par la consommation d'alcool et de drogues (Brassard *et al.*, 2017, p. 27).

Ainsi, selon ces études, la violence et la consommation de substances font partie de la vie dans les communautés autochtones en raison du fait que ses habitants.es doivent faire face à la domination coloniale depuis des générations. Néanmoins, loin de voir les Autochtones d'un point de vue misérabiliste, il est important de souligner qu'ils sont acteurs et actrices de leur propre processus de guérison pour atteindre un mieux-être (Archibald, 2006; Clément, 2007; Fletcher et Denham, 2008).

Par exemple, les projets réalisés par la Fondation autochtone de guérison<sup>3</sup> (FAG) ont, selon celle-ci, encouragé et fourni des ressources aux Autochtones et aux communautés qui ont subi les séquelles des pensionnats pour les aider dans un processus de guérison personnel et collectif en raison des traumatismes vécus à cause des politiques assimilatrices, des maltraitances subies aux mains du personnel des écoles et de leurs impacts intergénérationnels (Fondation Autochtone de Guérison, 2019b). Les voir seulement comme des victimes revient à les exclure encore une fois de la sphère politique et sociale. Ainsi, nous utiliserons le mot survivante plutôt que victime à plusieurs occasions dans ce mémoire.

Malgré le fait que la littérature présentée dans cette section soit pertinente pour appréhender le phénomène de violence, les facteurs socio-économiques présentés ci-dessus ne sont pas suffisants pour comprendre ce qui permet l'existence et la reproduction du phénomène de violence. En effet, l'idéologie coloniale dans la société dominante doit également être prise en compte pour comprendre comment les femmes autochtones sont marginalisées et déshumanisées. Avant de présenter ce qu'est l'idéologie coloniale (chapitre II), nous allons voir la littérature qui traite des effets du colonialisme sur les femmes autochtones et la continuité de la colonisation jusqu'à aujourd'hui.

---

<sup>3</sup> La Fondation a été établie en 1998 et a reçu une subvention de 350 millions de dollars par le Gouvernement fédéral du Canada pour réaliser son mandat initial de 11 ans Fondation Autochtone de Guérison (2019d), avec à sa tête un conseil d'administration constitué seulement de membres des peuples autochtones qui ont financé une centaine de projets de guérison à travers les différentes provinces du Canada réalisés dans une approche holistique, selon la Fondation (2019c). Aujourd'hui, la FAG a cessé ses activités (2019a).

### 0.3 L'histoire coloniale du Canada et sa continuité aujourd'hui. Les tensions de la « reconnaissance ».

Jace Weaver, de la nation cherokee, professeur en *Native American Studies* et directeur de l'Institut de *Native American Studies* à l'Université de Georgia, affirme en critiquant la notion de postcolonialisme que les peuples autochtones en Amérique du Nord sont toujours colonisés et qu'il n'existe pas de période postcoloniale. Il s'agit plutôt d'une colonisation continue, car les peuples autochtones subissent toujours un colonialisme interne qui se traduit par la marginalisation des peuples autochtones au sein de la société dominante (2005). De plus, le *settler colonialism* est tourné vers l'élimination des Autochtones, notamment par l'assimilation pour avoir accès à leurs territoires et se les approprier (Wolfe, 2006). Comme l'explique Patrick Wolfe, ethnographe et anthropologue australien : « [...] as I put it, settler colonizers come to stay : invasion is a structure not an event » (Wolfe, 2006, p.388). En suivant cette analyse, la société canadienne contemporaine n'est pas une société postcoloniale, car elle n'a pas dépassé son histoire coloniale et les nations autochtones continuent d'être colonisées (Weaver, 2005). Selon Weaver, la colonisation est un processus qui est toujours en cours, mais qui s'est transformé au fil du temps (2005). La Loi sur les Indiens (*The Indian Act*, 1876) est un exemple de politique coloniale qui a toujours un impact sur les femmes autochtones, c'est pourquoi nous allons lui accorder du temps par la suite.

#### 0.3.1 La Loi sur les Indiens comme moteur de vulnérabilisation des femmes autochtones

La Loi sur les Indiens peut être perçue comme l'entrée en vigueur du colonialisme dans la juridiction moderne de l'État canadien. L'association FAQ affirme que, juridiquement, la Loi sur les Indiens traite les membres des Premières Nations comme mineurs et devant être « protégés » par le gouvernement canadien (2012, p. 5).

L'objectif principal de la Loi sur les Indiens, selon la version de 1876, était de consolider dans un même cadre juridique les différentes lois coloniales imposées aux Premières Nations au cours de la colonisation. Il s'agissait de créer un cadre pour administrer, gouverner et éventuellement assimiler les « Indiens ». Lors de sa mise en place, elle régula tous les aspects de la vie des Premières Nations (de l'éducation à la gouvernance ainsi que l'administration des territoires). De plus, la création des réserves a statué juridiquement le processus de dépossession en contraignant les membres des Premières Nations à rester à un même endroit selon des conditions spécifiques imposées par le gouvernement.

Parmi les outils d'assimilation contenus dans la Loi sur les Indiens, le processus d'émancipation (Farget, 2018) visait à faire disparaître les « Indiens » pour les fondre dans la population canadienne. Ainsi, plus de distinction ne pouvait être faite entre la population canadienne et les membres des Premières Nations (qui n'avaient plus la possibilité de réclamer de droits sur leurs terres). Sous ce régime, « l'émancipation » désigne le processus juridique par lequel une personne perd son statut d'Indien et les droits qui s'y rattachent (Farget, 2018; Historica Canada, 2014). Ce processus était imposé, par exemple, aux personnes ayant combattu dans l'armée, à ceux et celles qui réalisaient des études supérieures, qui quittaient leur réserve pour plus de cinq ans, aux femmes qui se mariaient avec un homme n'ayant pas le statut d'Indien, ainsi qu'aux enfants issus d'un tel mariage (Historica Canada, 2014). En résumé, l'« émancipation » des Autochtones signifiait leur effacement.

### 0.3.2. Évolution des relations coloniales entre le Canada et les peuples autochtones

Il est possible d'observer une transformation dans la relation coloniale entre le Canada et les Peuples autochtones.

Ainsi, le gouvernement canadien affirme s'être récemment engagé dans un processus de réconciliation pour renouveler sa relation avec les peuples autochtones. Selon le site web du gouvernement, le processus de réconciliation se base sur la reconnaissance des droits (issus des traités qui restent en constante négociation), du respect, de la coopération et du partenariat (Gouvernement du Canada, 2018). Un exemple d'initiative mise en place par le gouvernement du Canada pour tenter de réparer les torts causés aux Autochtones est la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui avait pour but de « faciliter la réconciliation entre les anciens élèves des pensionnats indiens, leurs familles, leurs collectivités et tous les Canadiens » (Gouvernement du Canada, 2017). Dans le cadre de cette Commission, les personnes touchées directement ou indirectement par les séquelles des pensionnats autochtones ont pu partager leurs récits et leurs expériences (Gouvernement du Canada, 2017). Des voix qui ont été pendant des années réduites au silence ont pu exprimer les abus qu'elles ont subis aux mains de l'Église et du gouvernement.

Le processus de réconciliation reste problématique, étant donné que la relation n'est pas égalitaire entre un État colonial souverain et un peuple qui reste colonisé et dépossédé des territoires qui étaient les siens. Malgré cette évolution vers la « réconciliation », la question reste de savoir comment et dans quelle mesure les relations entre le gouvernement du Canada et les Autochtones se sont effectivement transformées. Glen Coulthard, membre de la nation Yellowknives Dene et professeur associé dans le programme d'études autochtones et des Premières Nations du département de sciences politiques à *University of British Columbia*, répond à cette question en affirmant que, depuis 1969, les relations de pouvoir colonial au Canada ont changé, passant d'une structure de domination non dissimulée à une domination coloniale plus subtile qui fonctionne au moyen d'une politique de reconnaissance par l'État et de l'accommodation culturelle (Coulthard, 2014, p. 25). La « politique de la reconnaissance » cherche à « réconcilier » les revendications de statut de nation

autochtone avec la souveraineté de l'État colonial (Coulthard, 2014, p. 17). Il affirme que malgré cette évolution, le colonialisme canadien reste structurellement orienté vers la dépossession des Autochtones de leurs terres et de leur pouvoir d'autodétermination (Coulthard, 2014, p. 25). En effet, pour exister, le Canada ne peut qu'être orienté vers la dépossession et la négation de la souveraineté autochtone qui sont aux fondements de l'existence de l'État canadien. La reconnaissance institutionnelle que prône l'État canadien envers les Autochtones pose cette contradiction. Du moment que c'est l'État qui reconnaît, il garde tous les pouvoirs. Cela n'est pas une reconnaissance mutuelle.

Ainsi, l'auteur soutient qu'au lieu de conduire à une coexistence pacifique fondée sur un idéal de reconnaissance réciproque et mutuelle, la politique de la reconnaissance reproduit les configurations colonialistes, racistes et patriarcales du pouvoir étatique (Coulthard, 2014). C'est précisément ces configurations du pouvoir que les demandes des peuples autochtones en matière de reconnaissance essaient de transcender depuis des décennies (Coulthard, 2014, p. 17). L'auteur soutient, en se basant sur les thèses de Frantz Fanon, que la libération des membres des communautés autochtones doit passer par la déconstruction de leur identité coloniale (Coulthard 2014). De plus, cette transformation s'inscrit dans un processus de décolonisation et de résurgence autochtone qui se traduit par des actes de résistance envers les politiques coloniales, tel que réalisés par le mouvement *Idle no more*<sup>4</sup> (Coulthard 2014).

---

<sup>4</sup> Mouvement de contestation autochtone créé en 2012 en Saskatchewan par quatre femmes : Jessica Gordon, Sylvia McAdam, Sheelah McLean et Nina Wilson. Les revendications portent sur la sauvegarde de l'environnement et le respect de l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Le mouvement possède sa branche québécoise.

Leanne Simpson, écrivaine, théoricienne et musicienne anishinaabe, est également très critique de la réconciliation promue par le gouvernement fédéral qui apparaît comme une manière pour l'État de se décharger de sa culpabilité, sans pour autant d'une part prendre la responsabilité pour des abus commis, ni arrêter ceux qui sont encore en train de se perpétrer (Simpson, 2011, p. 21).

En effet, comme l'explique Joyce Green, chercheuse au département de sciences politiques à l'Université de Regina, descendante d'ancêtres anglais, Ktunaxa et Métis (Cree-Scots) dans sa recherche sur les rapports de pouvoir entre le Canada et les peuples autochtones, s'il n'y a pas une restitution des territoires et une reconnaissance des nations autochtones comme nations souveraines, qui ont le droit de s'autodéterminer dans leurs territoires respectifs, il n'y a pas de changement structurel décolonisateur (Green, J., 2004). La continuité de la domination coloniale est parfaitement illustrée par les différents projets de gazoducs du gouvernement Trudeau, dont le dernier en date est la construction du pipeline *Coastal GasLink* de TransCanada, à laquelle s'opposent fermement les membres de la Première Nation Wet'suwet'en. Le projet a violé la loi d'interdiction d'entrée sur le territoire Wet'suwet'en sans autorisation (*law of trespass*), en plus de détruire des sites archéologiques et d'installer des camps de travailleurs (Unist'ot'en, 2017). De plus, la Première Nation Wet'suwet'en n'a jamais signé de traité cédant ses terres au gouvernement du Canada (Unist'ot'en, 2017). Enfin, la Gendarmerie royale du Canada et des firmes de sécurité privées ont interféré avec les droits constitutionnels de la Nation en l'empêchant d'accéder à son territoire pour chasser, trapper et réaliser des cérémonies (Unist'ot'en, 2017). Ceci est un exemple contemporain de dépossession des droits autochtones sur leur territoire et du déni de leur autodétermination et de leur souveraineté.

### 0.3.2.1 Le rapport entre l'histoire coloniale et la violence envers les femmes autochtones

Les premières dispositions législatives prônant « l'émancipation » ont commencé à établir une distinction patriarcale dans la loi entre les hommes et les femmes autochtones concernant la transmission du statut d'Indien (Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 5). En fait, en 1876, la définition même de qui est Indien (présente à l'article 3.3) prend en considération les hommes seulement, ainsi que leurs enfants et leurs femmes. Le statut d'Indienne n'existait pas. De plus, cette distinction genrée binaire ne correspondait pas à la réalité de certaines communautés dont les genres ne se limitaient pas à deux (Filice, 2015). Ainsi, toute femme autochtone qui se mariait avec un non-autochtone perdait son statut d'Indienne et ne pouvait donc pas le transmettre à ses enfants (Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 5). Qui plus est, elle devait quitter la communauté où elle vivait, ce qui la rendait dépendante de son mari, en plus de l'éloigner de sa communauté d'origine (Femmes autochtones du Québec, 2012, pp. 5-6). Alors qu'un homme autochtone qui épousait une femme non-autochtone pouvait garder son statut et donc sa filiation, en plus de faire gagner le statut d'Indien à sa femme (Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 5).

Cette loi coloniale et sexiste a été contestée par les femmes autochtones à partir des années 1970 (Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 6). Sandra Lovelace Nicholas, Malécite et première sénatrice autochtone, et Mary Two Axe Early, Mohawk et activiste pour les droits des Autochtones, ont contesté la loi et elles ont réussi à amener le débat sur la scène internationale, ce qui a mené à la modification de la Loi sur les Indiens en 1985, permettant ainsi aux femmes qui avaient perdu leur statut de le récupérer (Conn, 2018; Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 6). Néanmoins, des discriminations genrées et des difficultés pour conserver le statut d'Indien ont perduré au sein de la loi canadienne (Femmes autochtones du Québec, 2012). Les femmes

autochtones ayant récupéré leur statut ont beaucoup de mal à faire valoir leurs droits au sein de leurs communautés respectives ou à recevoir les services auxquels elles ont droit, c'est-à-dire certains droits politiques (dont le droit de vote aux élections des Premières Nations), le droit à la propriété, aux services de santé et d'éducation administrés par le Conseil de bande (Femmes autochtones du Québec, 2012, p. 7). Malgré les changements effectués dans la loi, jusqu'en 2011, les enfants d'un Indien non inscrit et d'une femme autochtone qui avait perdu son statut et puis qui l'a récupéré n'étaient pas éligibles au statut d'Indien (Conn, 2018). De plus, le projet de loi C-31 empêchait les petits-enfants des femmes dont le statut avait été restauré d'obtenir le statut d'Indien, sauf si leurs parents possédaient tous deux le statut d'Indien (Conn, 2018). Finalement, en 2011, la loi C-3 intitulée « Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens » a permis aux descendants de récupérer leur statut (Renaud, 2016). Néanmoins, comme l'affirme Nicolas Renaud dans son mémoire de maîtrise en sociologie de l'Université du Québec à Montréal :

Il faut aussi noter que malgré son titre officiel, C-3 ne fait pas disparaître toute mesure discriminatoire sur la base du sexe dans la loi sur le registre, cette modification ne vient pas résorber les multiples effets hérités des racines sexistes de la loi qui accordait uniquement aux hommes le droit de transmettre le statut d'Indien à leur descendance (Renaud, 2016, p. 6)

Ainsi, selon les autrices et auteurs, la Loi sur les Indiens a provoqué une vision de l'identité autochtone perçue comme conditionnelle dont certaines femmes et leurs descendants-es se sont vu refuser l'accès pendant des années et dont les effets de cette exclusion perdurent encore aujourd'hui. À cause de la restitution du statut d'Indien, les communautés ont vu le nombre de leurs membres augmenter sans qu'il n'y ait eu une hausse des ressources (Michel, 2018). Ainsi, en raison des personnes qui récupèrent leur statut d'Indien et du haut taux de natalité des Premières Nations, la population autochtone est grandissante (Statistique Canada, 2015). Les ressources mises à disposition par l'État canadien, telles que les logements, manquent à combler les

besoins de cette population croissante (Commission des relations avec les citoyens, 2018).

La question de la violence envers les femmes autochtones au niveau panaméricain a notamment été traitée lors d'un forum virtuel organisé par l'Association canadienne des études latino-américaines et caraïbes en 2017, où des femmes autochtones, venant des Amériques, ont fait part de leurs expériences et analyses. Elles ont remarqué, malgré les contextes sociohistoriques différents, le lien entre le colonialisme, le capitalisme, le patriarcat et la violence qu'elles vivent (Figuroa Romero *et al.*, 2017). À l'échelle du Canada, Memee Lavell-Harvard, présidente de l'association des Femmes autochtones de l'Ontario et doctorante en éducation, et Jennifer Brant, Mohawk et enseignante à la faculté d'éducation à l'Université de Brock, soutiennent que la violence envers les femmes autochtones est un problème sociologique qui prend racine dans l'histoire de la nation canadienne au croisement du colonialisme, du racisme et du sexisme (2016). Les deux autrices soutiennent qu'il est possible de voir historiquement les processus coloniaux qui ont participé à créer une situation non sécuritaire pour les femmes autochtones (Lavell-Harvard et Brant, 2016). De plus, l'association des Femmes autochtones du Québec explique que :

L'accumulation des ruptures collectives dans l'histoire se répercute ainsi sur le plan individuel, les femmes autochtones pouvant difficilement compter sur la force affaiblie du vivre ensemble, ce filet de sécurité qui a pu leur servir jadis. Simultanément, du côté de la société non autochtone, le pouvoir étatique et les politiques coloniales et sexistes qu'il a produites ont contribué à accentuer les conditions qui font que l'on accorde moins de valeur aux vies autochtones et moins de valeur encore à celle des femmes autochtones (Femmes autochtones du Québec, 2015, p. 18).

En somme, la Loi sur les Indiens a amené une vision occidentale et patriarcale des relations entre les genres, dans laquelle les femmes étaient considérées comme « moins autochtones » que les hommes. Nous allons maintenant approfondir le caractère

patriarcal de la colonisation à travers l'imposition des rôles genrés occidentaux aux communautés autochtones et également le contrôle du corps des femmes. Par conséquent, cette loi coloniale et sexiste datant d'il y a 143 ans s'est transformée avec le temps grâce à la mobilisation des personnes concernées, mais elle continue aujourd'hui à contraindre les peuples autochtones au Canada et au Québec.

#### 0.3.2.2 Imposition des rôles genrés occidentaux aux Autochtones

La dévalorisation du rôle de la femme autochtone par le processus colonial est essentielle pour comprendre les facteurs de violence envers les femmes autochtones au Québec et au Canada. Une des structures fortement affectées par le processus colonial est le rôle des femmes dans les communautés autochtones, notamment dans leur relation avec le territoire, à la suite de l'imposition des rôles genrés occidentaux par le biais législatif, mais aussi par l'éducation imposée dans les pensionnats. Les jeunes filles autochtones étaient placées dans des écoles pour filles pour leur apprendre à être de bonnes mères et de bonnes épouses chrétiennes, comme le montre les propos de Joseph Hugonnard, prêtre d'origine française et directeur de l'École industrielle indienne de Fort Qu'Apelle de 1886 :

Je suis certain que cette école sera un franc succès et qu'elle constituera un moyen essentiel pour civiliser les Indiens[...]. Il serait très important d'avoir une école pour les filles autochtones et, si je puis me permettre, cette école serait absolument nécessaire pour atteindre nos objectifs de civilisation de la prochaine génération d'Autochtones. Si les femmes étaient éduquées, nous aurions presque la garantie que leurs enfants seraient également éduqués et qu'ils seraient élevés dans la foi catholique, et il n'y aurait pas de danger qu'ils adoptent l'existence déplorable que beaucoup d'entre eux vivent actuellement en toute ignorance. Il serait presque inutile d'éduquer les garçons et de ne pas éduquer les filles (Hugonnard, 1886).

Ainsi, l'éducation des filles autochtones était en lien avec les tâches domestiques et l'entretien du foyer, ce qui correspondait aux rôles genrés considérés comme acceptables par les colonisateurs (Weaver. H. N., 2009). Somme toute, les pensionnats indiens ont été un moyen d'imposer le modèle patriarcal occidental et chrétien en donnant de force une éducation genrée aux enfants autochtones pour reléguer les femmes autochtones aux rôles de subalternes et briser la transmission culturelle :

In this sense, patriarchal colonialism, capitalism, and the undervaluing of the unseen and unpaid work women and men do create fertile ground for the dehumanization of Indigenous bodies, and women in particular (Guimont Marceau *et al.*, 2019, p.5)

Suzy Basile, chercheuse et professeure atikamekw, qui a mis en place en 2017 un Laboratoire de recherche sur les enjeux relatifs aux femmes autochtones — Mikwatisiw, a réalisé une thèse de doctorat sur *Le rôle et la place des femmes atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles* (2017). Elle y montre comment les transformations du territoire ancestral, en raison de la colonisation, ont eu pour effet de faire perdre beaucoup d'autorité aux femmes sur le territoire. La transformation du territoire et la sédentarisation ont bouleversé leur mode de vie et ont eu un impact sur la transmission des savoirs, car c'était par le lien avec le territoire que les femmes atikamekw enseignaient aux nouvelles générations leur culture et les savoirs ancestraux (Basile, 2017).

Par le processus patriarcal et colonial, les femmes autochtones ont été marginalisées politiquement. Suzy Basile, Hugo Asselin (chercheur en études autochtones québécois) et Thibault Martin (sociologue québécois d'origine française) expliquent dans leur article intitulé « Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes atikamekw » que les femmes ne pouvaient pas assister aux rencontres entre les hommes atikamekw et les colons (2017). Elles ont été écartées des

sphères de décision, leurs rôles et leurs responsabilités ont été ignorés par les politiques coloniales et leurs savoirs étaient dénigrés (2017, p. 61). L'exclusion des femmes autochtones des choix importants qui les concernent est un phénomène qui ne se limite pas au Québec et au Canada. En effet, Linda Tuhiwai Smith, maorie (affiliée aux tribus Ngāti Awa et Ngāti Porou iwi), professeure associée en éducation et directrice de l'Institut National de recherche sur l'éducation maorie et autochtone de l'Université d'Auckland, explique que, durant la colonisation, les femmes étaient exclues des processus et décisions importantes qui se passaient strictement entre les hommes autochtones et les colonisateurs, car la diplomatie occidentale était un fait masculin (Smith, T. L., 1999, p. 8).

L'assignation à des rôles féminins dévalorisés a participé à inférioriser et déshumaniser les femmes autochtones, les rendant plus vulnérables à la violence. Il est important à présent d'aborder un autre facteur de vulnérabilisation des femmes autochtones : leur hypersexualisation dans l'imaginaire colonial.

### 0.3.2.3 L'hypersexualisation des femmes autochtones

Il s'avère que la construction historique, par la société dominante, des femmes autochtones comme hypersexuelles et marginales, est essentielle pour comprendre leur déshumanisation. En analysant des écrits rédigés par des colons au XIXe siècle, Andrea Smith, chercheuse féministe et Cherokee<sup>5</sup>, affirme que cette hypersexualisation est

---

<sup>5</sup> Andrea Smith s'identifie comme Cherokee, néanmoins son appartenance à cette nation ne fait pas l'unanimité comme le montre cette lettre écrite par un groupe de femmes autochtones chercheuses :

présente dans l'imaginaire colonial depuis le début de la colonisation pour justifier les viols des femmes autochtones (Smith, A., 2003, 2005). Les corps autochtones sont décrits par les colons comme pervertis par le pêcher sexuel et la nudité (Smith, A., 2003). Cet imaginaire colonial a établi les corps autochtones comme violables et par extension les terres autochtones aussi, facilitant la justification de l'expansion coloniale (Smith, A., 2003, 2005). De manière contemporaine, à travers la figure de la « Squaw », les femmes autochtones sont perçues comme disponibles sexuellement, ce qui tend à normaliser la violence sexuelle (Anderson *et al*, 2018, p.69). Ce type de représentation affecte également les femmes afro-américaines aux États-Unis, qui ont été dépeintes comme hypersexuelles depuis le début de l'esclavage, et ce jusqu'à aujourd'hui dans les médias de masse (Littlefield, 2008, p. 679). Plusieurs recherches ont montré que ce type de représentation qui nuit grandement à la sécurité des femmes autochtones se retrouve encore dans les articles médiatiques traitant de la violence à leurs égards (Anderson *et al*, 2018; Jiwani et Young, 2006; Smith, A., 2005).

Un exemple de sexualisation de femme autochtone, est l'histoire de Matoaka (ou Matowa), une enfant autochtone née en 1595, décédée en 1617, plus connue sous le nom de Pocahontas. Le dessin animé intitulé *Pocahontas*, réalisé par *Disney Corporation* en 1995, s'est basé sur sa vie et pourtant l'auteur Pewewardy, professeur en études des Nations autochtones à l'Université d'État de Portland et membre de la nation Comanche et Kiowa aux États-Unis, soutient qu'il véhicule de nombreux stéréotypes sur les peuples autochtones (1996). Loin de montrer une histoire véridique, *Disney Corporation* hypersexualise Mataoka en la présentant comme une jeune femme, alors qu'elle n'avait qu'entre 10 et 15 ans au moment des faits (Shifflett, 2008). Elle

représente la « princesse indienne » telle que conçue dans l’imaginaire colonial occidental, alors qu’en réalité, elle a joué le rôle d’ambassadrice entre deux cultures (Pewewardy, 1996-1997). De plus, sa relation avec John Smith est romantisée (Pewewardy, 1996-1997; Shifflett, 2008). Dans le dessin animé, il est clair que John Smith l’a trouvée désirable et une relation amoureuse se développe entre les deux protagonistes. La vraie Mataoka, quant à elle, a été tenue captive pendant plus d’un an par les colons, et à 18 ans, s’est mariée avec un colon britannique nommé John Rolfe (Pewewardy, 1996-1997; Shifflett, 2008). Cette représentation, en plus de romantiser un abus d’enfant, participe à l’hypersexualisation des femmes autochtones. La violence vécue par les femmes autochtones s’illustre également par le vol de leurs droits reproductifs par l’État colonial.

#### 0.3.2.4 Contrôle du corps des femmes autochtones

La colonisation s’est effectuée également à travers le contrôle du corps des femmes autochtones. Un cas très révélateur de la violence de l’État canadien sur le corps des femmes autochtones concerne les stérilisations forcées (Boyer et Barlette, 2017; ENFFADA, 2019a; Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009; Lawrence, 2000; Smith, A., 2005; Vicenti Carpio, 2004).

Dans la continuité des mouvements eugéniques européens, les politiques de stérilisation au Canada sont apparues en 1920, avec la mission de « débarrasser la population humaine des “qualités indésirables” qui étaient transmises d’une génération à l’autre » (ENFFADA, 2019a, p. 289; Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009). Selon la littérature, l’identité autochtone était perçue par le gouvernement comme devant être éliminée. La province de l’Alberta avait même une loi, la *Sexual Sterilization Act* de 1928, sous laquelle 2800 personnes (autochtones et allochtones) ont été stérilisées entre 1929 et 1972 (Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009, p. 76). Le gouvernement de l’Alberta a

détruit une grande partie des 4785 dossiers de stérilisation lorsque la loi a été abrogée (Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009, p. 76). Néanmoins, la professeure Jana Grekul a analysé 861 des dossiers restants et affirme que les femmes autochtones sont surreprésentées parmi les cas de stérilisation (Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009, p. 76). Elle conclut que les Autochtones représentent 6 % des cas alors qu'ils comptaient pour 2-3 % de la population canadienne à cette époque (Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009, p. 76). De plus, elle souligne qu'aussi bien des hommes que des femmes ont été stérilisés, même si c'était en grande majorité des femmes, et que ce n'était pas pour des raisons génétiques, mais pour des raisons de classe sociale, de genre et d'ethnicité (Guthrie Valaskakis *et al.*, 2009, p. 76).

Même avant cette loi, les femmes autochtones avaient déjà subi des stérilisations forcées et ce fait avait été passé sous silence par l'État au XIXe siècle comme le montre Karen Stote (2015) (au Canada) ainsi qu'Andrea Smith (2005) (aux États-Unis) dans leurs recherches respectives. Dans le contexte des stérilisations forcées aux États-Unis, Andrea Smith soutient que les différents mécanismes mis en place par l'État étaient une manière d'accomplir un véritable génocide autochtone (2005). Dans le même ordre d'idée, le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada (ENFFADA) explique que stériliser les femmes autochtones contre leur gré était un moyen d'éliminer entièrement la population autochtone (2019a, p. 288). Malgré le fait que ce soit seulement deux provinces canadiennes (l'Alberta et la Colombie-Britannique) qui avaient adopté une loi officielle sur la stérilisation, cette dernière était appliquée dans tout le pays (ENFFADA, 2019a, p. 289). De plus, alors que les deux provinces en question ont abrogé la loi en 1972 (Alberta) et 1973 (Colombie-Britannique), il reste qu'en 2008, deux femmes autochtones de Saskatoon ont rapporté avoir été stérilisées à leur insu, après avoir donné naissance dans le même hôpital (Soloducha, 2017). Le contrôle des femmes autochtones à travers la violence de l'État colonial sur leurs corps n'appartient donc pas à un lointain passé, il semble être encore bien présent :

La stérilisation forcée des femmes est un geste de violence étatique dirigé contre les femmes autochtones qui contribue à la déshumanisation des femmes, des filles et personnes 2ELGBTQQIA autochtones (ENFFADA, 2019a, p. 289).

Il n'y a pas encore eu d'étude sur les stérilisations forcées au Québec, mais une lettre ouverte signée par plusieurs professeurs-es et militants-es, datant du 18 février 2019 et publiée par Radio-Canada, demande au gouvernement du Québec de ne pas fermer les yeux sur la possibilité qu'il y en ait eu dans la province (Basile *et al.*, 2019). Le gouvernement du Québec refusait alors de participer aux travaux du groupe de travail fédéral sur les stérilisations forcées des femmes autochtones au Canada (Basile *et al.*, 2019). La violence d'État envers les femmes autochtones, suivant les politiques assimilatrices continues, participe à la déshumanisation de ces femmes dans l'imaginaire collectif et, par conséquent, les rend plus susceptibles d'être victimes de violence. Cette déshumanisation et la vulnérabilisation qui s'en suit deviennent omniprésentes.

### 0.3.3 Le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada : un féminicide en cours

En plus du concept de génocide (ENFFADA, 2019a, p.54), un autre concept pourrait aider à comprendre le phénomène : celui de féminicide. Dans son article *Autour du concept de fémicide/féminicide : entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot*, Devineau trace un historique du concept de féminicide (Devineau, 2012). Elle mentionne que ce concept aurait d'abord été développé par Diana Russel et Jill Radford aux États-Unis, dans leur ouvrage *Femicide : The politics of woman killing* (1992), pour parler des meurtres de femmes à cause du fait qu'elles soient des femmes. Le concept de féminicide a été repris par de nombreuses chercheuses d'Amérique latine telles que Marcela Lagarde au Mexique et Montserrat Sagot au Costa Rica (Devineau, 2012). Ce terme a permis de mettre un mot sur le phénomène social de violence envers les femmes dans leurs pays respectifs (Devineau,

2012). La différence majeure entre un fémicide et un féminicide se trouve au niveau de la responsabilité de l'État dans le phénomène :

le terme féminicide [...] désigne un processus systémique qui crée les conditions dans lesquelles la violence de genre peut se produire sans aucune intervention significative des institutions étatiques pour prévenir ou rendre justice aux victimes et à leurs familles (Figueroa Romero *et al.*, 2017, p. 10).

Alors que le fémicide renvoie à un acte de violence en raison de l'identité de femme de la personne, le terme féminicide insiste sur le processus systémique qui crée les conditions pour que des formes extrêmes de violences genrées prennent place sans engendrer une intervention de l'État pour arrêter le phénomène de violence ou rendre justice aux victimes et à leurs familles (Guimont Marceau *et al.*, 2019, p.8). Sabine Masson explique que « les féminicides doivent ainsi se lire comme le double produit d'un système patriarcal et (néo) colonial déterminant les conditions sociales, politiques et juridiques de l'impunité » (Masson, 2006, pp. 58-59).

Malgré les différences entre les contextes coloniaux et les violences faites aux femmes autochtones aux États-Unis, en Amérique latine, centrale et au Canada, nous pouvons nous appuyer sur le concept de féminicide pour comprendre que le phénomène de disparitions et d'assassinats des femmes autochtones au Canada est un cas de féminicide. En effet, Marie-France Labrecque, chercheuse et professeure à l'Université Laval, affirme que *The Highway of Tears*<sup>6</sup> est un cas emblématique de féminicide au

---

<sup>6</sup> *The Highway of Tears*, en français « l'autoroute des larmes », est une série de meurtres non élucidés et de disparitions de jeunes femmes majoritairement autochtones le long d'un tronçon de 720 km de l'autoroute 16 en Colombie-Britannique.

Canada (2014, p. 5). De cette façon, un des aspects intéressants du concept de féminicide est qu'il invite à penser ce phénomène de violence comme un génocide spécifiquement à l'égard des femmes. Par ailleurs, l'utilisation du terme « féminicide » par les chercheuses féministes latino-américaines permet d'établir un contre-discours à la banalisation médiatique de la violence envers les femmes (Masson, 2006, p. 58) et contre la déresponsabilisation de l'État envers ce phénomène (Figuroa Romero *et al.*, 2017, p. 12).

Le mémoire se divise en quatre parties. La première partie propose une revue de la littérature sur notre objet de recherche qui est le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones. La deuxième partie constitue le cadre théorique. Nous y présenterons trois dimensions du racisme propres à l'idéologie coloniale qui nous permettent de comprendre comment cette dernière se concrétise à travers le traitement médiatique de notre objet de recherche à partir des deux journaux sélectionnés. Ensuite, ce chapitre portera sur l'analyse du racisme dans les médias à travers la *Critical Discourse Analysis*, l'intersectionnalité et le féminisme autochtone, et le savoir situé. La troisième partie présente la méthodologie de l'analyse du discours utilisée dans le cadre de notre recherche, et également la manière dont nous avons procédé pour la collecte des données ainsi que les biais, les limites et les considérations éthiques de la recherche. Enfin, la dernière partie analyse la transformation du traitement médiatique et de l'idéologie coloniale à partir du corpus d'articles sélectionnés. Elle permet de circonscrire une transformation du discours à travers le temps, ainsi que des angles morts qui persistent dans le traitement médiatique malgré ce qui semblerait être les premiers pas d'une volonté nouvelle des médias de dénoncer le *statu quo* entourant les disparitions et assassinats de femmes autochtones.

## CHAPITRE I

### REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le chapitre I est consacré à l'état des connaissances déjà disponibles sur le sujet à travers les travaux de chercheuses et chercheurs féministes et/ou antiracistes sur le discours médiatique portant sur la violence envers les femmes autochtones. La revue de la littérature sera présentée à travers plusieurs grands thèmes ou questions : le traitement médiatique accordé à la violence sexuelle ; les médias occultent-ils la réalité de la violence ? ; le déni du racisme par les médias canadiens ; pour les médias, les femmes autochtones disparues et assassinées ne correspondent pas aux imaginaires qu'ils ont des « victimes idéales » ; et enfin, une lacune identifiée dans la littérature.

#### 1.1 Analyse féministe du discours médiatique portant sur la violence envers les femmes

Afin de comprendre quel est le traitement médiatique actuel accordé à la violence envers les femmes racisées et plus particulièrement envers les femmes autochtones, nous allons présenter des recherches féministes sur le traitement médiatique accordé aux actes de violence envers celles-ci. Les études qui seront examinées prennent place aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada.

### 1.1.1 Le traitement médiatique accordé à la violence sexuelle

Une des premières recherches sur le sujet est celle de Keith Soothill, chercheur et criminologue britannique et de Silvia Walby, sociologue britannique, qui ont réalisé la première recherche systématique sur le traitement médiatique des crimes sexuels (tout groupe particulier confondu) en se basant sur 5000 articles écrits sur 50 ans (1991). L'auteur et l'autrice remarquent que les reportages journalistiques accordent de plus en plus d'intérêt aux viols et autres crimes sexuels avec le temps, mais qu'en parallèle, leur couverture devient de plus en plus sensationnaliste (Soothill et Walby, 1991, p. 3). Ils expliquent cela par le fait que la violence sexuelle est de plus en plus politisée, notamment grâce au travail des féministes (aussi grâce aux mobilisations et aux luttes sociales des groupes marginalisés) qui ont réussi à amener le problème sur la scène politique (Soothill et Walby, 1991, p. 145). Les travaux académiques portant sur les agressions sexuelles ne sont pas repris dans les médias (Soothill et Walby, 1991, p. 148) alors qu'ils pourraient apporter au public davantage d'outils pour comprendre la violence sexuelle. Selon leur analyse, une explication possible est le manque d'accessibilité des recherches. Ensuite, dans le discours médiatique, l'accent est mis sur la responsabilité des femmes à prévenir le viol, le fait qu'elles doivent éviter les situations à risque, plutôt que d'insister sur le fait de procurer un environnement sécuritaire aux femmes (Soothill et Walby, 1991, p. 149) ou sur l'aspect criminel de tels actes, ce qui renverrait l'analyse de la responsabilité sur le coupable plutôt que sur la victime.

Même si cette recherche ne se concentre pas spécifiquement sur le traitement médiatique des crimes envers les femmes autochtones, elle permet d'avoir un aperçu du traitement médiatique accordé à la violence sexuelle. Néanmoins, la violence envers les femmes autochtones et racisées prend place dans des rapports de pouvoir qui ne sont pas seulement patriarcaux, mais qui sont aussi coloniaux et racistes. Ainsi, il est pertinent de voir si les médias rendent compte du contexte de cette violence.

La recherche de Kristen Gilchrist, doctorante en sociologie et anthropologie à l'Université de Carleton à Ottawa, d'ancêtres écossais, gallois, québécois et ojibway, permet de comprendre cette idée. En effet, dans son article de 2010, «*NEWSWORTHY*» *VICTIMS? Exploring differences in Canadian local press coverage of missing/murdered Aboriginal and White women*, Gilchrist analyse dans une perspective féministe et intersectionnelle les disparités entre la couverture médiatique accordée aux femmes autochtones et aux femmes blanches. Elle compare trois disparitions de femmes autochtones de la Saskatchewan avec trois disparitions de femmes blanches de l'Ontario (Gilchrist, 2010). Des suites de son analyse, il apparaît que les femmes autochtones reçoivent 3,5 fois moins de couverture médiatique. Aussi, les articles qui les concernent sont plus courts et moins souvent mis en première page que ceux qui concernent les femmes blanches (Gilchrist, 2010). De plus, les portraits des femmes autochtones sont plus distants en comparaison aux descriptions plus intimistes des femmes blanches (Gilchrist, 2010).

Selon les recherches d'Elisha Corbett, cherokee et irlandaise, doctorante au département de sciences politiques de l'Université de Queen, qui a notamment participé à l'Enquête Nationale sur les femmes autochtones disparues et assassinées, le traitement médiatique sera différent selon si la victime s'était engagée dans des activités considérées à haut-risque telles que la drogue ou la prostitution :

Contrary to my initial hypothesis, my analysis demonstrates that there are significant differences in media coverage of Indigenous women who are framed as “high-risk” individuals compared to Indigenous women who are not. High-risk” Indigenous women receive more coverage in the number of articles and in the number of words per article than “not high-risk” individuals (Corbett, s. d., p.14).

En effet, sa recherche a permis de montrer que les femmes autochtones reçoivent plus de couverture médiatique quand la violence qu'elles ont subie est choquante, et dans

ce cas-là, le discours médiatique a tendance à se focaliser sur le meurtrier, plutôt que sur la victime (Corbett, s. d., p.14). Selon l'auteurice, ce cadrage médiatique a pour conséquence que les lecteurs et lectrices ressentent moins d'empathie envers les femmes autochtones disparues et assassinées (Corbett, s. d; ENFFADA 2019a).

### 1.1.2 Les médias occultent-ils la réalité de la violence ?

De nombreuses chercheuses se sont penchées sur le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones au Canada, et elles s'accordent pour dire que la réalité de ces femmes est occultée dans les articles de journaux, notamment parce que le discours médiatique ne rend pas compte du contexte raciste et colonial qui a rendu cette violence possible (Gilchrist, 2010; Jiwani, 2009; Jiwani et Young, 2006; Vallée, 2017).

Un des problèmes majeurs du traitement médiatique selon les auteurices est le fait que les meurtres de femmes autochtones sont souvent présentés comme :

[...] l'œuvre de fous, de détraqués de la société, relayant ce geste à l'individualité. [...] Ces types de représentations atténuent ainsi la responsabilité collective face à ce phénomène de violence et permettent de justifier l'inaction de la société (Vallée, 2017, p. 28).

En d'autres mots, ces crimes sont perçus dans les médias comme des « épisodes » ; chaque crime étant décrit comme un incident isolé plutôt qu'une partie liée à un modèle social plus large (Jewkes, 2010; Surette, 2006; Vallée, 2017). De ce fait, l'impact social, politique, économique et culturel des politiques coloniales sur la perpétuation de ces crimes est totalement ignoré. En résumé, il faut retenir ici que, selon les auteurices, le caractère systémique de la violence est nié (et donc occulté) par les médias canadiens.

### 1.1.3 Le déni du racisme par les médias canadiens

Le racisme participe à déprécier la valeur de la vie des femmes autochtones, c'est pourquoi nous allons voir à présent des études qui se sont penchées sur le traitement du racisme dans le discours médiatique canadien.

Dans son analyse de 2006, *Discourse of denial: Mediations of race, gender and violence*, Yasmin Jiwani, professeur de communication à l'Université de Concordia, démontre, avec le cas du meurtre de Reena Virk en Colombie-Britannique, comment le déni du racisme par les médias dominants contribue à ne pas considérer celui-ci comme une forme de violence (Jiwani, 2006). En effet, elle montre dans sa recherche que lorsque les médias traitent d'un acte de violence envers des femmes racisées, ils vont considérer davantage que c'est une violence de genre et écarter la thèse de la violence raciste (Jiwani, 2006). Ce déni du racisme par le traitement médiatique permet, selon Jiwani, de maintenir les structures de pouvoirs inégalitaires dans la société (2006, p. 31). Elle souligne également que les médias de masse ont toujours servi les intérêts de l'État colonial, notamment en diffusant des représentations négatives des peuples colonisés qui participent à la construction de l'imagination du public et de la société, et influencent la vie des minorités racialisées (Jiwani, 2006).

Stuart Hall, sociologue britannique d'origine jamaïcaine et pilier des *Cultural studies*, considère les médias comme des appareils qui produisent, reproduisent et transforment les idéologies (1980). De ce fait, les médias jouent un rôle important pour fournir à la population les informations (qu'elles soient biaisées ou non) pour qu'elle construise le cadre de compréhension pour appréhender les problèmes sociétaux liés notamment au racisme (Hall, 1980).

En somme, Jiwani et Hall identifient dans leurs recherches respectives le lien étroit entre l'institution médiatique et la reproduction des représentations qui peuvent nuire aux groupes marginalisés dans la société. En se basant sur ces constats, il apparaît pertinent de se demander, à travers le discours médiatique québécois, quels sont les outils dont dispose la population québécoise pour saisir le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées.

1.1.4 Pour les médias, les femmes autochtones disparues et assassinées ne correspondent pas aux imaginaires qu'ils ont des « victimes idéales »

Dans le but de mieux cerner la problématique du traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones, nous allons examiner comment les médias construisent l'image de la femme autochtone victime de violences.

Jennifer K. Wood, professeure associée en communication, arts et sciences de l'Université de Penn State New Kensington, soutient qu'il existe un profil de victime idéale dans le système de justice et les médias américains : il est celui d'une jeune femme ou fille blanche de classe moyenne (Wood, 2005, p. 14). Dans son essai, *In Whose Name? Crime Victim Policy and the Punishing Power of Protection*, elle explique que cette image de la victime idéale domine le discours à propos des crimes aux États-Unis, au point où les victimes qui ne correspondent pas à ce profil se trouvent elle-même punies pour le crime qu'elles ont vécu au lieu d'être protégées. (Wood, 2005). Cette image « de victime idéale » ne correspond pas aux femmes autochtones. Qui plus est, des femmes autochtones qui auraient une dépendance ou seraient travailleuses du sexe s'éloigneraient davantage de cette représentation de ce que doit être « une bonne victime », car elles font partie de catégories socialement marginalisées. Ainsi, les femmes autochtones sont cataloguées comme de « mauvaises femmes » et sont, par conséquent, tenues responsables de leurs agressions (Cossins,

2003). En effet, les femmes non blanches ou pauvres sont fréquemment stigmatisées dans les médias lorsqu'elles sont victimes de violences, et même parfois blâmées pour celles-ci (Cossins, 2003). Dans la même optique que les chercheuses précédentes, Marian Meyers, chercheuse et féministe spécialisée dans l'analyse des médias, a identifié une hiérarchie des crimes traités par ces derniers, où les crimes envers les femmes racisées ou pauvres sont considérés moins importants que ceux envers une femme blanche de classe moyenne (1997). Ceci signifie que tous les assassinats ne sont pas vus comme équivalents et que toutes les victimes ne sont pas perçues comme « dignes » d'attention selon leur genre, leur appartenance de classe sociale et leur racialisation (Meyers, 1997).

Nous voulons postuler que la manière dont la colonisation a construit une représentation des femmes autochtones comme hypersexuelles et inférieures aux hommes explique que le traitement médiatique des femmes autochtones disparues et assassinées soit empreint de stéréotypes coloniaux. Le résultat est que l'idéologie coloniale transparaît à travers le discours médiatique. – Cela explique aussi que les victimes soient tenues responsables, de manière directe ou indirecte, de la violence qu'elles subissent. Elles ne sont pas considérées comme des « victimes idéales », c'est-à-dire qu'elles ne sont pas blanches et ne font pas partie de la classe moyenne vivant dans les valeurs chrétiennes (Cossins, 2003).

Ainsi, nous suggérons que la déresponsabilisation de la violence que vivent les femmes par la société dominante est un moyen pour cette dernière de ne pas avoir à problématiser la violence faite aux femmes et asseoir encore une fois la suprématie blanche en pointant du doigt les minorités comme les principaux agresseurs.

Somme toute, la littérature féministe portant sur le traitement médiatique de la violence faite aux femmes racisées et aux femmes autochtones permet d'identifier des biais qui

nuisent à la compréhension du phénomène de violence envers les femmes autochtones au Canada. Ces biais sont l'ignorance de la violence coloniale et structurelle envers les femmes autochtones, le déni du racisme et enfin la construction par la société dominante d'une image de ce que doit être une victime idéale, qui ne correspond pas à l'image des femmes autochtones que projettent les médias.

## 1.2 Une lacune identifiée dans la littérature

La revue de la littérature a permis de comprendre les rapports de domination (coloniaux, de races, sexistes, de classes) qui façonnent le traitement médiatique de la violence envers les femmes racisées ou autochtones. Néanmoins, il existe une principale lacune sur le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones. En effet, il n'existe pas de recherche qui étudie la transformation à travers le temps du discours médiatique portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada ou au Québec. Or, si les relations coloniales évoluent entre les peuples autochtones et l'État, le traitement médiatique devrait se transformer aussi.

## CHAPITRE II

### CADRE THÉORIQUE

Ce chapitre présente notre cadre théorique. Nous voulons mettre en lumière trois dimensions du racisme propres à l'idéologie coloniale, qui nous permettent de comprendre comment cette dernière se concrétise à travers le traitement médiatique de la violence faite aux femmes autochtones. Ces éléments sont (1) le fait que la société majoritaire blâme les Autochtones pour les violences qu'ils subissent (2) l'ignorance des facteurs historiques et structurels qui causent le phénomène de violence nommée ignorance blanche et (3) la négation de l'agentivité des Autochtones par la société dominante. Ensuite, ce chapitre portera sur l'analyse du racisme dans les médias à travers la *Critical Discourse analysis*, l'intersectionnalité, le féminisme autochtone, et le « savoir situé ». Ces concepts et perspectives théoriques seront analysés et articulés afin de répondre à notre question de recherche portant sur la transformation du discours médiatique des deux journaux sélectionnés sur les femmes autochtones disparues et assassinées (voir Chapitre IV).

#### 2.1 L'idéologie coloniale

##### 2.1.1 La société majoritaire blâme les Autochtones pour les violences qu'ils subissent

Jeffrey S. Denis, professeur et chercheur canadien en psychologie sociale à l'Université de McMaster, dans sa recherche sur les relations interpersonnelles entre des Blancs et des Autochtones dans une petite ville coloniale canadienne, a démontré qu'il

existe un *Laissez-faire Racism*, qui fait que les individus de la société majoritaire vont blâmer les Autochtones pour leur précarité socio-économique et vont délibérément ignorer les facteurs historiques et structurels qui ont engendré cette précarité (Denis, 2015, p. 231). Par exemple, selon les entretiens qu'il a menés avec des personnes faisant partie du groupe dominant, une grande majorité de celles-ci pensent que si les Autochtones ne trouvent pas d'emploi, c'est parce qu'ils sont fainéants (Denis, 2015, p. 232). Cette perception va à l'encontre des conclusions de nombreux auteurs et autrices qui ont démontré que la précarité socio-économique que vivent les Autochtones découle, entre autres, des conséquences des politiques assimilatrices de l'État canadien telles que les traumatismes vécus (et transmis aux nouvelles générations) dans les pensionnats autochtones et du racisme systémique (Adams, 1997; ENFFADA, 2019a; Richardson, 2016; Weaver, 2005). De ce fait, la précarité économique ou sociale des Autochtones, et plus précisément des femmes autochtones, ne peut pas être réduite à leur seule responsabilité individuelle.

Les sociologues Herbert Blumer (1958), Lawrence Bobo (1999) dans le contexte états-unien, et Jeffrey S. Denis (2015) dans le contexte canadien, affirment que blâmer les Autochtones permet de réaffirmer la position du groupe blanc par rapport au groupe subordonné dans la société dominante. Ce genre de préjugé raciste a pour fonction de solidifier la position du groupe dominant dans une structure qui est respectée et acceptée par tous et toutes, et au sein de laquelle il ne semble pas y avoir de préjugés de groupe (Blumer, 1958, p. 4). Cela permet également au groupe dominant blanc de ne pas se sentir coupable de profiter de leur privilège de blancheur (Blumer, 1958; Denis, 2015).

Peggy McIntosh, chercheuse, féministe et activiste antiraciste américaine, théorise le privilège de blancheur comme le fait que les Blancs-bes bénéficient d'avantages auxquels n'ont pas droit les autres groupes de la société (McIntosh, 1989). Ces

avantages sont non mérités, passifs et évidents ou non (McIntosh, 1989). Elle souligne que les Blancs-hes, la plupart du temps, n'ont pas conscience de leurs privilèges :

One factor seems clear about all of the interlocking oppressions. They take both active forms which we can see and embedded forms which as a member of the dominant group one is taught not to see. In my class and place, I did not see myself as a racist because I was taught to recognize racism only in individual acts of meanness by members of my group, never in invisible systems conferring unsought racial dominance on my group from birth (McIntosh, 1989, p. 4).

De ce fait, le privilège blanc apparaît pour le groupe dominant comme normal et naturel. Le racisme est, quant à lui, perçu comme un acte direct de haine d'une personne envers une autre, plutôt que comme ancré dans les structures de la société.

De plus, cette position de groupe partagée collectivement par les personnes du groupe dominant d'une société transcende les sentiments individuels d'antipathie ou de haine envers le groupe racial. Les auteurs la considèrent comme une sorte d'orientation partagée (Blumer, 1958; Bobo, 1999; Denis, 2015). En résumé, Blumer a démontré que les stéréotypes raciaux ne résultent pas de sentiments ou d'attitudes individuels, mais de la manière dont les groupes se perçoivent eux-mêmes en relation aux autres groupes d'une société (Blumer, 1958; Esposito et Murphy, 2005). Le positionnement entre les groupes est un processus sociohistorique où les intérêts des groupes jouent un rôle significatif dans la définition et redéfinition de la position de groupe (Blumer, 1958; Bobo, 1999).

### 2.1.1.1 Le concept de la culture du viol pour comprendre la déresponsabilisation de la société par rapport à la violence envers les femmes autochtones

Le concept de la culture du viol est pertinent pour comprendre comment la société remet la responsabilité du viol sur les victimes plutôt que sur les coupables. Par coupables, nous entendons aussi bien les agresseurs directs que l'État qui ne résout pas le problème des inégalités structurelles qui mènent à la précarisation de certaines femmes (dont les femmes autochtones), les rendant plus susceptibles d'être victimes de violences<sup>7</sup>.

Nous allons nous appuyer sur le travail de Robine Anders (2017) pour comprendre comment le concept de culture du viol est un mécanisme utilisé par la société pour la déresponsabiliser de la violence envers les femmes :

La culture du viol est un ensemble d'actions qui fait du viol un acte, et non un crime, au sein duquel la personne-cible de l'agression est d'une manière ou d'une autre responsable de ce qui lui est arrivé. Elle est entretenue par des habitudes, des comportements, des stéréotypes, des imaginaires collectifs... sans pour autant que les individus qui la font exister concrètement soient des agresseurs (Anders, 2017, p. 87).

Ainsi, la culture du viol dans la société permet la normalisation de la violence sexuelle et déresponsabilise totalement les violeurs. La victime est blâmée pour ce qui lui est arrivé. Loin d'être apparue récemment, la culture du viol est théorisée et dénoncée depuis les années 1970 par des féministes américaines (Brownmiller, 1975; Griffin, 1971).

---

<sup>7</sup> Voir dans le chapitre 1 : le concept de féminicide.

Anders ajoute que la culture du viol tend à stigmatiser les minorités raciales ou non blanches en les percevant comme les principaux agresseurs en raison de leurs cultures (Anders, 2017). Elle nomme cette attitude comme étant un relativisme culturel (Anders, 2017). En effet, les personnes appartenant au groupe dominant ont tendance à protéger les membres de leur propre groupe au détriment des groupes opprimés et marginalisés. De la même manière, elle suggère l'existence d'un relativisme social où les hommes appartenant aux classes sociales plus pauvres seraient plus violents (Anders, 2017). C'est une manière pour les classes dominantes de se dédouaner du phénomène de violence, comme si c'était un problème qui ne les concernait pas et qui serait propre aux classes économiquement inférieures.

### 2.1.2 L'ignorance blanche

Le deuxième aspect qui sera analysé est l'ignorance de la société dominante des facteurs structurels qui maintiennent les inégalités entre les groupes.

L'ignorance blanche qui est liée à la suprématie blanche a été théorisée, notamment par le philosophe jamaïcain Charles W. Mills. L'ignorance blanche se traduit par le fait que la société majoritaire ne doit pas prendre responsabilité pour les oppressions commises, appelé privilège de blancheur, et ainsi, n'a pas à apprendre à connaître les autres cultures ni les rapports de domination (Mills, 2007). Alors qu'en comparaison aux Blancs-hes, les minorités ont dû apprendre les pratiques et normes sociales blanches si elles voulaient survivre dans la société dominante (Mills, 2007). Selon l'auteur, l'ignorance blanche n'est pas due à un manque d'éducation ou à un manque d'accès à des connaissances sur des problèmes sociaux ou politiques (Mills, 2007). Elle est due à une volonté de la part de la société dominante d'oublier et d'ignorer les inégalités structurelles et les rapports de pouvoir pour ne pas avoir à prendre des

mesures pour réparer les torts causés envers les groupes marginalisés et pour ne pas avoir à problématiser ceux qui sont encore en train de se produire (Mills, 2007). Ainsi, l'ignorance blanche permet au groupe dominant de valoriser ses intérêts, qu'il perçoit comme opposés à ceux des groupes marginalisés (Mills, 2007). L'auteur démontre que l'ignorance blanche se distingue des autres formes d'ignorance, car elle est causée par les rapports de pouvoir raciaux, en plus d'être un phénomène historique, social et structurel (Mills, 2007, p. 20). Elle s'inscrit par ailleurs dans un contexte de domination où le groupe blanc est imposé comme le groupe de référence (Mills, 2007, p. 25). L'imposition du groupe blanc comme la norme est aussi appelée *white normativity* (Mills, 2007, p. 25). Elle s'articule autour de la pensée eurocentriste comme quoi le groupe dominant européen (ou américain européen) est supérieur : « We rule the world because we are superior; we are superior because we rule the world » (Mills, 2007, p. 25).

L'ignorance blanche découle d'une mémoire sociale et collective de la société dominante qui va se produire et se reproduire à travers des livres d'école, des cérémonies, des jours fériés, des statues, des parcs ou des monuments (Mills, 2007, p. 29). Mills donne des exemples dans son chapitre *White ignorance* (2007) sur la manière dont l'histoire est écrite par le groupe dominant et tend à aplanir les rapports de pouvoir et à mystifier les relations entre les groupes. Des mécanismes sont mis en place par la société dominante pour oublier les violences commises envers des groupes marginalisés telles que la destruction d'archives, ou encore l'omission dans les livres scolaires des violences coloniales (Mills, 2007).

En d'autres mots, une transition s'est réalisée entre un racisme *old-fashioned* (Denis, 2015) où les Blancs-hes étaient ouvertement considérés-es comme supérieurs-es vers une stratégie de *colour blindness* (Eddo-Lodge, 2017), où ces personnes sont présumément considérées comme égales aux personnes racisées, ce qui nie l'existence de rapports de pouvoir raciaux entre les groupes :

So white normativity manifests itself in a white refusal to recognize the long history of structural discrimination that has left white with the differential resources they have today, and all of its consequent advantages in negotiating opportunity structures (Mills, 2007, p. 28).

Un exemple typiquement canadien est le silence qui entourait les pensionnats autochtones jusqu'en 2008, l'année où le premier ministre du Canada a dû reconnaître publiquement les violences commises à l'égard des peuples et communautés autochtones (Miller, 2019). Nous tenterons de voir dans notre analyse si les rapports de pouvoir se sont aplanis dans le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones, à partir des discours médiatiques de La Presse et du Devoir. Le privilège de blancheur au Canada, comme partout ailleurs, découle d'une histoire raciale qui essaye d'effacer et d'oublier les violences commises envers les groupes marginalisés, auxquels les femmes autochtones appartiennent. Cependant, l'ignorance blanche ne veut pas dire que cette ignorance est uniforme dans la population blanche :

Whites are not monolith, and if the analysis of white ignorance is to be part of social epistemology, then the obvious needs to be remembered – that people have other identities beside racial ones, so that whites will be divisible by class, gender, nationality, religion, and so forth, and these factors will modify, by differential socialization and experience, the bodies of belief and the cognitive patterns of the subpopulations concerned (Mills, 2007, p. 22-23).

Ainsi, comme le souligne Mills, le groupe des Blancs-hes n'est pas un groupe uniforme et monolithique. En effet, il existe des rapports de pouvoir au sein même du groupe, ainsi que des socialisations différenciées. Néanmoins, dans le cadre de cette recherche, il apparaît comme utile de créer une catégorie englobante, afin de pour pouvoir déconstruire les rapports de pouvoir structurels qui se sont construits sur un impérialisme européen.

Reni Eddo-Lodge, journaliste afro-britannique, souligne que l'ignorance blanche concerne également les personnes censées être les plus progressives de la société

dominante (2017). Elle reprend dans son article un entretien de la féministe noire américaine Kimberley Crenshaw, critiquant l'effacement de la race par ces personnes :

There are people who consider themselves left, progressive and very critical, who have convinced themselves that the only way to get beyond race is to stop talking about race. By taking this stance, they align themselves with the post-racial liberals and self-styled colour-blind conservatives (Eddo-Lodge, 2017).

Ainsi, Eddo-Lodge affirme qu'éviter de parler des rapports raciaux ne fera pas qu'ils vont disparaître, au contraire, cela va participer à leur non-problématisation et donc leur reproduction (2017). Reni Eddo-Lodge démontre que le racisme des classes dominantes présentes dans les lieux de pouvoir est le moins problématisé dans la société alors que c'est celui qui aide à institutionnaliser le colonialisme structurel (2017). Nous pensons qu'il y a un parallèle à faire avec les journalistes étant donné que ceux-ci, à travers le traitement médiatique, ont la capacité de maintenir le silence autour des causes structurelles du phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées et de perpétuer l'ignorance blanche.

En somme, nous avons vu que blâmer les Autochtones va de pair avec l'ignorance blanche qui, selon les auteurs et autrices (Mills, Reni, Blumer, Bobo, Denis), a pour implication que le groupe dominant blanc ignore les violences et discriminations structurelles commises envers les groupes marginalisés au moyen de technique pour « oublier » les rapports de pouvoir raciaux. De plus, l'ignorance blanche permet au groupe dominant de ne pas problématiser la société coloniale et raciste dont il bénéficie, au point où le privilège de blancheur apparaît comme normal, méritocratique et allant de soi. Ainsi, la négation des rapports de pouvoirs raciaux permet à la société dominante de ne pas prendre responsabilité pour les inégalités sociales et économiques que vivent les groupes marginalisés ainsi que de réaffirmer le sentiment de supériorité blanche (Bobo, 1999; Denis, 2015).

### 2.1.3 La négation de l'agentivité des Autochtones par la société dominante

La négation de l'agentivité des Autochtones par la société dominante représente ici le troisième aspect de l'idéologie coloniale qui nous paraît pertinent dans le cadre de cette recherche. Il est important de circonscrire ce que nous entendons par agentivité. En nous basant sur les recherches du psychologue canadien-américain Albert Bandura, nous retenons que l'agentivité (en anglais *agency*) est la capacité d'un individu ou d'un groupe à, premièrement, avoir un contrôle sur leur propre vie et, deuxièmement, à être des agents actifs pour influencer le cours des événements (Bandura, 2006; Bandura et Locke, 2003). En effet, depuis le début de la colonisation, il existe une catégorisation des Autochtones comme n'étant pas apte à avoir le contrôle sur leur propre vie et les enjeux qui les concernent, permettant de justifier la main mise coloniale sur leur vie et leurs terres (notamment au moyen de la Loi sur les indiens).

Maria Lugones, philosophe féministe argentine, analyse dans son article *Towards Decolonize feminism*, à partir de son concept de *gender coloniality*, comment s'est opéré par le processus colonial une catégorisation et une hiérarchisation entre humain et non-humain qui ont été imposées aux peuples colonisés dans les intérêts des colonisateurs (2010). Ainsi, les colonisés étaient jugés en fonction de leur déficience par rapport aux colons (Lugones, 2010). De même, Mills explique que la catégorisation « sauvage » s'est construite en opposition à celle de « civilisé » pour justifier l'impérialisme et la domination sur les peuples autochtones (Mills, 2007, p. 26). La catégorie de sauvage niait leur appartenance à l'humanité et par extension à la citoyenneté (Mills, 2007, p. 26). Ainsi, la déshumanisation et la négation de l'agentivité des femmes autochtones les construisent comme des sujets passifs face à la violence. La violence faite aux femmes autochtones est intrinsèquement liée à l'idéologie coloniale car, comme l'explique Maria Lugones :

The colonial « civilizing mission » was the euphemistic mask of brutal access to people's bodies through unimaginable exploitation, violent sexual violation, control of reproduction, and systematic terror (Lugones, 2010, p. 744)

En d'autres mots, le projet civilisateur et ses ramifications étaient un passe-droit pour les colons afin de commettre les pires violations contre les peuples colonisés. Maria Lugones insiste sur le fait que les groupes opprimés ont résisté et résistent toujours aux multiples violences auxquelles ils doivent faire face de la part du groupe dominant (Lugones, 2010).

En somme, nous avons vu (Blumer, 1958; Bobo, 1999; Denis, 2015; Eddo-Lodge, 2017; Miller *et al.*, 2010; Mills, 2007) que l'idéologie coloniale s'exprime aujourd'hui dans le groupe dominant blanc de la société canadienne à travers, entre autres, trois dimensions qui sont interreliées : premièrement, blâmer les Autochtones pour la violence qu'ils vivent ; deuxièmement, l'existence d'une ignorance blanche qui revient à nier les rapports de pouvoir qui causent la précarité sociale et économique des Autochtones ; et troisièmement, la négation de l'agentivité des Autochtones par la société dominante. Ces trois dimensions interdépendantes de l'idéologie coloniale contemporaine ont un impact sur le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées, car elles nient la responsabilité de la société dominante coloniale dans la problématique et nourrissent une culture de l'impunité.

## 2.2 L'analyse du racisme dans le discours médiatique

Charaudeau soutient que les représentations érigent des frontières entre le groupe de référence et l'Autre (2011, p. 96). Cette idée de frontière est pertinente pour étudier un enjeu comme le traitement des femmes autochtones disparues et assassinées dans les

médias québécois, étant donné le contexte colonial canadien qui induit une « frontière », une « différence » entre les allochtones et les autochtones. Cette frontière créée par le processus colonial et l'idéologie coloniale transparait aujourd'hui à travers un racisme structurel envers les Autochtones au Canada (voir chapitre 1 et 2), mais également au Québec comme l'a démontré le rapport final de la *Commission entre les Autochtones et certains services publics : écoute, réconciliation et progrès* (2019b) ainsi que le rapport complémentaire de l'ENFFADA (2019c).

L'idéologie est un sujet les plus débattus des sciences sociales. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, il a été décidé d'interroger le discours de la presse québécoise à partir de la théorie de l'école dite française d'analyse du discours qui n'est pas neutre dans sa manière de concevoir « l'idéologie ». La possible existence d'un racisme explicite ou implicite dans le discours médiatique nous pousse à nous intéresser aux apports de Teun A. Van Dijk sur le racisme dans la presse.

Ce chercheur néerlandais s'inscrit dans le mouvement académique des *Critical Discourse Studies* (CDS) (communément appelée *Critical Discourse Analysis* (CDA)), qui, depuis sa première publication en 1979 (*Language and Control* par Roger Fowler, Bob Hidge, Gunther Kress et Tony Trew), s'est propagé dans les études linguistiques et les sciences humaines (Van Dijk, Teun A., 2008). Les *Critical Discourses Analysis* étudient les rapports de pouvoir et la manière dont ils sont reproduit par les groupes dominants dans la société (Ramírez, 2013; Van Dijk, Teun A, 2001) Les méthodes des CDA se focalisent sur les relations complexes entre la structure sociale et la structure du discours et la manière dont la structure du discours et la structure sociale s'influencent mutuellement (Van Dijk, Teun A., 2008, p. 4).

La CDA a vivement été critiquée par le linguiste français Dominique Maingueneau, entre autres car elle postule la critique, alors que pour Maingueneau, toutes les études

de discours oscillent entre vouloir analyser des fonctionnements et y appliquer un regard « critique » (Maingueneau, 2014). Il explique que toute discipline du discours peut prendre une orientation critique et que ça n'est pas seulement l'apanage de la CDA (Maingueneau, 2014, p. 59). Premièrement, car l'analyse du discours désacralise des textes en s'intéressant à tous les types d'objets d'études (l'un n'étant pas moins légitime que l'autre) (Maingueneau, 2014, p. 57). Deuxièmement, parce qu'elle traite de textes sacrés comme des textes profanes (Maingueneau, 2014, p. 57). Troisièmement, car elle conteste un certain nombre de convictions enracinées dans l'idéologie des locuteurs et des locutrices (une conviction partagée par un grand nombre de personnes est le fait que le discours reflète la réalité alors qu'il est une construction sociale) (Maingueneau, 2014, p. 58). Enfin, il y a également une volonté « critique » dans l'analyse du discours, car elle cherche à dévoiler les intérêts que le discours sous-tend et cherche à légitimer (Maingueneau, 2014, p. 49).

Au-delà des critiques de Maingueneau envers la CDA, Van Dijk affirme qu'il existe une certaine constance historique, les formes structurelles de l'inégalité changent en fonction des représentations sociales et des structures sociales (1991, p. 28). La domination est remplacée au fil du temps par des formes de dominations implicites, plus insidieuses, mais pas forcément moins efficaces (Van Dijk, Teun A., 1991, p. 28).

En se basant sur la méthode d'analyse proposée par Van Dijk (1991), notre étude se focalisera sur le contenu des articles traitant des meurtres et des disparitions de femmes autochtones au Canada. Le contenu des articles représente ce que le média trouve le plus intéressant et pertinent sur le sujet traité (Van Dijk, Teun A., 1991, p. 71). Selon Van Dijk, lorsque les articles parlent des groupes ethniques minoritaires, ils expriment et reproduisent les considérations du groupe dominant blanc (1991, p. 71), même si nous pensons que cela n'est pas aussi tranché. Ce postulat soutient que les acteurs et actrices n'ont alors aucune manière d'influencer le message. Les groupes minoritaires

et marginalisés ne sont pas passifs face à la domination blanche et tentent de la dénoncer à travers des actions et des revendications. Il est donc possible que les articles produits par les médias soient influencés d'une certaine manière par les messages diffusés par les groupes minoritaires. Nous pourrions voir ainsi si le discours se transforme notamment grâce aux mobilisations des femmes autochtones et de leurs alliés-es.

### 2.3 L'intersectionnalité

Pour comprendre comment l'idéologie coloniale à l'œuvre dans le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones est construite, nous nous appuyerons sur le concept de l'intersection des dominations développé par le *Black feminism*. Tout d'abord, nous allons voir le contexte qui a vu naître l'analyse de l'intersection des dominations et son opérationnalisation.

#### 2.3.1 Le féminisme intersectionnel

Le concept d'intersection des dominations, ou l'intersectionnalité, est né à partir des travaux de féministes noires aux États-Unis et en Grande-Bretagne<sup>8</sup> dans les années 1980, qui portaient sur l'imbrication des rapports de dominations de race, de genre et de classe (Bilge, 2009, p. 71). Le concept a été créé afin de comprendre les spécificités de la violence envers les femmes de couleur. Kimberlé Williams Crenshaw,

---

<sup>8</sup> Voir Crenshaw 1989 et Patricia Hill Collins 1990.

avocate et féministe noire, actrice majeure de la *Critical Race Theory*, dans son article *Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur*, affirme que les discours féministes dominants et blancs prônant une image universelle de la femme construite en référence à la femme blanche n'ont pas su identifier l'intersection du racisme et du patriarcat qui produit un contexte spécifique d'oppression pour les femmes racisées, continuant ainsi à reproduire leur subordination (Crenshaw, 2005, p. 54; Lugones, 2010). Notamment, le féminisme dominant lorsqu'il traite de la violence de genre a tendance à mettre côté les autres formes de violences et d'oppressions rendant invisible l'expérience des femmes qui vivent de multiples marginalisations (Guimont et al., 2019, p.6). Pour celles-ci la violence va au-delà de la violence corporelle et inclut leurs communautés et territoires (Anderson *et al.*, 2018).

L'intersectionnalité est un ensemble d'approches variées utiles pour analyser et comprendre l'interaction de multiples oppressions et inégalités sociales ayant des spécificités géohistoriques dans le contexte de la violence envers les femmes de couleur (Bilge, 2009, 2014; Crenshaw, 1989; Crenshaw, 2005; Hill Collins, 1990, 2016; Hooks, 1987; Peñafiel, Ricardo 2014). Ainsi, selon les auteurs et autrices, il faut dépasser une vision des rapports sociaux d'oppressions comme des positions de sujets fixes, des identités individuelles ou particularistes (genre, processus de racialisation, classe sociale, etc.), et les analyser comme articulées les unes aux autres, selon le contexte d'où elles émergent (Bilge, 2009, 2014; Hill Collins, 1990, 2016; Peñafiel, Ricardo, 2014). Une femme racisée ne va pas vivre les effets du patriarcat d'un côté et du racisme de l'autre, l'interaction de ces deux systèmes d'oppression crée une marginalisation spécifique. Pour comprendre comment fonctionnent les oppressions, il est important de ne pas les cloisonner. Étudier séparément les catégories d'oppression empêche de voir celles qui apparaissent de leur intersection (Bilge, 2009; Crenshaw, 1989; Hill Collins, 1990; Hooks, 1987). Par exemple, il y a des personnes qui sont

opprimées parce qu'elles sont femmes et d'autres qui sont opprimées parce qu'elles sont Autochtones. Mais les oppressions des femmes autochtones, par le fait d'être femmes et Autochtones, sont différentes de celles qui vivent « les femmes » et de celles qui vivent « les Autochtones » (Celis et service aux collectivités de l'UQAM, hiver 2020) :

Intersectionality captures the multiple and overlapping dimensions of Indigenous women's oppression as racialized, gendered, and classed subjects, as well as the dominating, exclusionary, and discriminatory systems to which they are linked (Guimont Marceau *et al.*, 2019, p.6).

De ce fait, le concept d'intersection des dominations est essentiel pour rendre compte du phénomène de violence envers les femmes autochtones et également pour produire une analyse qui s'inscrit dans une perspective féministe, antiraciste, intersectionnelle et décoloniale (Kuokkanen, 2008; Montminy *et al.*, 2010; Smith, A., 2003, 2005).

### 2.3.2 Le féminisme autochtone

Depuis plusieurs décennies les voix de féministes autochtones telles que Lee Maracle, Andrea Smith, Mishuana Goeman, Jennifer Nez Denetdale, Chery Suzack, Val Napoleon, Jessica Yee, Kim TallBear, Angie Morrill, Maile Arvin ou encore Eve Tuck ont entrepris de réflexion sur la nature d'un ou des féminismes autochtones et de ses différences par rapport au féminisme « blanc » (Arnaud, 2014). Comme l'explique les chercheuses Guimont Marceau *et al.*, :

Indigenous women challenge the universalist thinking of Western feminism by defending the moral and social integrity of Indigenous communities because they represent spaces of resistance against the dispossession of neoliberal colonialism (Guimont Marceau *et al.*, 2019, p.6).

Au Québec, les 40 années de militance de Femme Autochtone du Québec peuvent être interprétées comme un féminisme autochtone, « puissant et innovateur, qui a su tisser des liens avec le mouvement féministe québécois pour faire avancer ses revendications, tout en conservant son indépendance théorique et activiste » (Arnaud, 2014, p.213).

Le discours féministe autochtone se base sur une théorie intersectionnelle, militante et pratique du féminisme qui se concentre sur la décolonisation et la souveraineté autochtone (Giroux, 2008; Green, J., 2017; Perreault, 2015; Stewart-Harawira, 2007; Suzack *et al.*, 2014). La lutte féministe autochtone s'inscrit dans une perspective holistique et communautaire, loin de se limiter aux relations de genre, elles luttent pour les droits des peuples autochtones sur leurs terres, pour la décolonisation de la sexualité des femmes et pour l'autodétermination (Suzack *et al.*, 2014).

La chercheuse Andrea Smith décrit le féminisme autochtone comme un champ qui comprend les problématiques vécues par les femmes comme faisant partie d'un projet de libération plus global des peuples autochtones (2011). Il s'inscrit dans une remise en question du patriarcat dans les institutions politiques autochtones et de ses conséquences sur la vie des femmes (Arnaud, 2014). Ainsi, la pensée féministe autochtone s'est approprié le concept d'intersectionnalité pour pouvoir analyser l'articulation spécifique des oppressions qu'elles vivent dans un contexte de violence coloniale.

Les auteurs et autrices Montminy *et al.* soulignent l'importance de l'intersection des dominations pour analyser la violence envers les femmes autochtones, car : « les expériences des femmes [autochtones] sont trop variées pour qu'on puisse ramener leur expérience de la violence à la seule différence de genre, car elles sont fréquemment confrontées à plusieurs formes de violence simultanément » (Montminy *et al.*, 2010, p. 54). De plus, l'intersection à laquelle se trouve les femmes autochtones peut être plus

complexe et ne pas se limiter au patriarcat, à la racialisation et au colonialisme, étant donné que certaines peuvent avoir un handicap, appartenir à la communauté 2ELGBTQQIA<sup>9</sup>, vivre en dessous du seuil de pauvreté, être travailleuses du sexe ou encore avoir une dépendance à l'alcool ou à la drogue (ENFFADA, 2019a; Kuokkanen, 2008; Montminy *et al.*, 2010; Smith, A., 2003, 2005).

Julie Perreault, chercheuse et féministe canadienne, démontre que l'une des thèses les plus marquantes et originales de la pensée féministe autochtone est le fait qu'elles perçoivent la violence de genre « comme un outil du colonialisme d'État (et du racisme) et appellent à son renversement », ne se limitant pas au patriarcat (2015, p. 35). Elle souligne :

[qu'] à la différence de la théorie intersectionnelle classique ou du féminisme noir (Black feminism), le féminisme autochtone fait une large place à l'articulation du racisme et du patriarcat d'État et se situe ainsi à la frontière des études postcoloniales, du militantisme autochtone et des études de genre (Perreault, 2015, p. 34).

De plus, les féministes autochtones, dans une perspective intersectionnelle, analysent le caractère sexiste qui découle de la colonisation et du racisme qui prennent leur source dans la pensée patriarcale et chrétienne européenne (Kuokkanen, 2008; Perreault, 2015; Smith, A., 2005; Turpel, 1993).

---

<sup>9</sup> Sigle pour bispirituel, lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, queer, en questionnement, intersexe et asexuel. Voir le rapport de la Commission d'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019).

## 2.4 Savoir situé

En se basant sur les théories du « savoir situé » ou du « point de vue situé » (Harraway, 1988, 1991; Harding, 1995, 1996, 2004), il est important de souligné depuis quel positionnement je réalise cette recherche. Je suis une étudiante de nationalité belge qui est venue, il y a quatre ans pour commencer une maîtrise dans un établissement universitaire francophone québécois. Je suis consciente que j'ai le statut d'une immigrante privilégiée étant donné que j'ai eu un visa facilement pour venir réaliser mes études, que je parle la langue du pays d'accueil, que je suis blanche et que je ne suis pas précaire financièrement. Comme beaucoup d'européens-nes la première fois que j'ai entendu parler des Autochtones c'est à travers les films de western ou le dessin animé Pocahontas. J'avais une image totalement folklorisée et biaisée des peuples autochtones. Grâce aux explications de ma mère, j'ai très vite compris que la colonisation avait fait du mal aux peuples autochtones sans pour autant en saisir l'ampleur. C'est en arrivant au Québec en 2016 que j'ai vu par les réseaux sociaux l'organisation d'une marche pour les femmes autochtones disparues et assassinées à Montréal (tous les 4 octobre). Je me suis rendu compte qu'en vivant en Europe, je n'avais aucune idée de cette problématique. C'est en marchant, en écoutant les témoignages, les chants et les poèmes, et en voyant les photos des disparues que j'ai compris mon ignorance. J'ai très vite commencé à m'éduquer par les ressources en ligne et en allant aux événements organisés par des femmes autochtones. C'est à ce moment que j'ai su que je voulais produire des connaissances qui aideraient d'une manière ou d'une autre à participer à lever le voile d'ignorance sur ce phénomène. Mis à part le sexisme, je ne fais pas face à des discriminations dans ma vie quotidienne. Je suis donc privilégiée à de nombreux niveaux. Il est important de reconnaître que l'Institution universitaire est également le territoire de rapports de dominations coloniales où les voix marginalisées sont en grande partie tuées et à laquelle un processus de décolonisation serait bénéfique pour tous et toutes (Kovach, 2009).

Ce positionnement dans ma recherche est le fruit de nombreux questionnements et discussions avec ma directrice de recherche, Leila Celis, pour déconstruire la pulsion coloniale qui voudrait qu'en tant que blanche qui se sent concernée par les enjeux vécus par les femmes autochtones, on souhaite les « sauver ». Ce processus de repositionnement pour ne pas reproduire des rapports de pouvoir coloniaux s'est fait tout au long de cette recherche. C'est ainsi que ce mémoire présente une « perspective partielle » (Haraway, 1998) de l'analyse du discours médiatique québécois portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

## CHAPITRE III

### MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre présente les différentes dimensions méthodologiques de la recherche.

Dans la première partie, nous abordons la dimension exploratoire de la recherche où nous rappelons les questionnements qui ont guidé notre analyse. Ensuite, nous étudions les concepts d'analyse du discours développés par Maingueneau, Ducrot, Charaudeau et Van Dijk, qui servent de base pour cette recherche. En troisième lieu, nous explicitons la manière dont nous avons procédé pour réaliser la collecte des données, c'est-à-dire comment a été créé nos corpus d'articles médiatiques. Dans la quatrième partie, nous identifions des biais et des limites que nous avons remarqués à la suite de notre recherche. Enfin, dans la cinquième et dernière partie, nous discutons des enjeux éthiques observés depuis le début de notre étude.

#### 3.1 Une recherche exploratoire

Comme mentionné en introduction, cette recherche a pour but de déterminer s'il existe une transformation du traitement médiatique de la violence faite aux femmes au Canada dans les deux médias sélectionnés. Il s'agira de voir, à travers le corpus d'articles (1996-2018), comment se transforme le discours médiatique portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Sous quels angles ce sujet est-il abordé (qui parle, de qui, au nom de quoi et comment en parle-t-on), et comment s'est transformé le traitement médiatique de ces cas ? Le but sera de répondre aux questions suivantes :

qu'est-ce que les deux journaux sélectionnés n'écrivent ou n'écrivent pas à propos des femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada ? Et pourquoi ?

Nous tâcherons de voir quelles paroles sont présentées dans le discours médiatique comme légitime en comparaison à celles qui sont exclues (Foucault, 1971, pp. 12-23) pour parler des femmes autochtones disparues et assassinées. Ce point est important, car, comme Michel Foucault le soutient dans son livre *L'ordre du discours*, il existe des processus d'exclusion en lien avec le discours, c'est-à-dire que quiconque ne peut pas s'exprimer sur un sujet n'importe quand et n'importe où, et être considéré comme légitime (Foucault, 1971, pp. 12-23).

### 3.2 L'analyse du discours comme méthodologie

Il existe différentes écoles et théories de l'analyse du discours. Il n'est pas possible de présenter dans le cadre de ce mémoire, de manière exhaustive, toutes les théories et pratiques existantes. Il est donc nécessaire de limiter la présentation de « l'analyse du discours » aux concepts et théories qui ont été utilisés pour mener à bien notre recherche.

Selon Norman Fairclough, professeur anglais de linguistique à l'Université de Lancaster et fondateur de l'analyse critique de discours, le discours est socialement constitutif et socialement constitué (PetitClerc, 2009, paragr. 4). En d'autres mots :

[...] le discours constitue des pratiques sociales et des situations tout autant qu'il est constitué par elles [...] [le discours] participe à la fois au maintien du *statu quo* dans la société tout autant qu'il contribue à la transformer (PetitClerc, 2009, paragr. 4).

De plus, les représentations qui sont véhiculées dans les discours participent à produire et à reproduire les différentes relations de pouvoir et les différents positionnements sociaux entre ces groupes (PetitClerc, 2009, paragr. 4). Ces affirmations établissent le socle de cette recherche, qui sous-entend que d'un côté le discours médiatique est constitué socialement par le contexte dans lequel il est produit, et que d'un autre côté il participe à reproduire et changer les pratiques sociales dont il est issu.

### 3.2.1 Le contexte d'émergence du discours

Nous allons nous attarder sur l'analyse du discours telle que réalisée par Dominique Maingueneau<sup>10</sup>, professeur français de linguistique à l'Université Paris-Sorbonne. Il explique, dans son livre *Discours et analyse du discours : introduction*, paru en 2014, que « l'intérêt spécifique qui gouverne l'analyse du discours, c'est de rapporter la structuration des textes aux lieux sociaux qui les rendent possibles et qu'ils rendent possibles » (Maingueneau, 2014, p. 43). Le discours que nous tentons d'analyser s'inscrit dans un rapport de domination issu de l'histoire coloniale (voir chapitre 1). Ainsi, l'analyse du discours médiatique réalisée dans cette recherche doit être comprise dans le lieu social de la société majoritaire québécoise où il prend place.

---

<sup>10</sup> Il est considéré comme un des piliers centraux de l'école française d'analyse du discours, et ce, dès 1984. Ses travaux portent principalement sur la linguistique française et sur l'analyse du discours. Dominique Maingueneau, «Professeur en Sciences du Langage. Université Paris-Sorbonne (Paris IV)», (2018)

### 3.2.2 Les différentes scènes du discours

Maingueneau explique que le discours présuppose un certain cadre, défini par les contraintes du genre du discours qui se gèrent à travers la mise en scène de son énonciation (2014, p. 124). Cette dernière fait interagir trois scènes : la scène englobante, la scène générique et la scénographie (Maingueneau, 2014, p. 125).

Premièrement, la scène englobante correspond au « type de discours » (Maingueneau, 2014, p. 125), dont l'auteur-trice est alors présenté-e comme le ou la représentant-e idéal-e de la discipline dont il/elle se réclame ou à laquelle il/elle prétend appartenir (Maingueneau, 2014, p. 126). Dans le cadre de ce mémoire, le type de discours est le discours médiatique à travers la figure du/de la journaliste, qui sous-entend des normes propres au genre et implique des attentes de la part du public. Néanmoins, même si la figure du/de la journaliste est « le/la représentant-e idéal-e » (Maingueneau, 2014), elle n'en reste pas moins « une instance collective » (Maingueneau, 2014) où l'énoncé est créé et modifié par de nombreux acteurs et actrices (journalistes, éditeurs-trices, correcteurs-trices). Deuxièmement, la scène générique fonctionne à travers des normes (les finalités, les rôles, le lieu, la temporalité, le support, la composition et l'usage) en lien avec le type de discours qui suscitent des attentes (Maingueneau, 2014, pp. 127-129). Nous pouvons considérer que les attentes d'un public qui lit des articles sur les enjeux autochtones sont celles d'être informé. Troisièmement, la scénographie est la mise en scène singulière de l'énonciation :

La scénographie apparaît ainsi à la fois comme ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément la scénographie requise pour promouvoir tel produit ou défendre telle doctrine (Maingueneau, 2007).

La scénographie des articles médiatiques représente des articulations spécifiques qui, dans le cadre de notre recherche, sont des variations dans le temps qui peuvent être identifiées.

### 3.2.3 L'analyse du discours médiatique

Patrick Charaudeau, linguiste français et fondateur du centre d'analyse du discours de l'Université de Paris XIII, affirme, dans son livre *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social* (1997), que les médias constituent un support organisationnel qui s'empare des notions d'information et de communication (qui sont deux phénomènes sociaux) pour les intégrer dans leurs logiques économiques, technologiques et symboliques (Charaudeau, 1997, p. 5). La logique symbolique traite de la manière dont les individus régulent les échanges sociaux, construisent les représentations chargées de valeurs qui constituent leurs pratiques, et donc produisent du sens (Charaudeau, 1997, p. 6). À travers les représentations se créent une conscience collective et une signification sociale, porteuses des valeurs et des descriptions du monde (Charaudeau, 1997, p. 14). Il explique qu'« ainsi se construisent les imaginaires sociaux » (Charaudeau, 1997, p. 14). Les représentations présentes dans les discours médiatiques ont également pour fonction sociale de produire et reproduire le système de valeur d'une collectivité et les normes communes qui constituent son identité (Charaudeau, 2011, p. 96). De ce fait, les médias participent à créer les représentations qu'auront les lecteurs-trices (dans le cadre de la presse écrite) d'enjeux sociaux importants, tels que le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées au Canada.

En d'autres mots, les médias participent à construire un imaginaire social qui sera mobilisé par les lecteurs et les lectrices pour comprendre la violence envers les femmes

autochtones. Bien entendu, il faut rester critique par rapport au fait que tout le monde n'a pas accès de la même manière à l'information médiatique, mais il s'agit d'un indice de processus globaux imbriqués. Nous pouvons considérer que le discours médiatique est une caisse de résonance qui permet de les légitimer, mais aussi de les contester.

Dans son livre *Les médias et l'information : L'impossible transparence d'un discours* (2011), Charaudeau expose le processus par lequel l'information est produite. Elle est sélectionnée dans un nombre d'évènements, puis construite pour faire sens et satisfaire un public consommateur de média (Charaudeau, 2011, p. 65). Teun A. Van Dijk, professeur d'étude du discours à l'Université d'Amsterdam, possédant une grande expertise dans l'analyse des médias et du racisme, s'accorde avec Charaudeau sur le fait que les médias opèrent un contrôle stratégique sur les connaissances en choisissant les sujets, les thèmes et le traitement qui en sera fait, dans l'espace public, et plus largement en reconstruisant les réalités sociales et politiques (2008, p. 36). Ce processus est guidé par un système de valeurs et d'idéologies professionnelles à propos des nouvelles médiatiques et ce en quoi il est légitime d'avoir de l'intérêt (Van Dijk, Teun A., 2008, p. 36). Ainsi, il est intéressant de voir si la problématique des femmes autochtones disparues et assassinées est considérée comme un sujet digne d'intérêt (Corbett, s. d.; Gilchrist, 2010) par les médias et d'observer si cet intérêt s'est amplifié ou amoindri avec le temps (notamment en comparant le nombre d'articles à travers le temps). Ça n'est pas seulement l'intérêt des médias que cette recherche veut analyser, mais les manières dont le discours médiatique construit le sujet. Sans compter que le traitement médiatique qui est fait de ce phénomène est un bon moyen de voir quelles informations ont la population pour comprendre la problématique. Cependant, il faut souligner que le discours médiatique n'est pas l'unique source d'information sur le sujet, l'éducation scolaire est également un grand pôle par lequel la population va avoir des informations sur les enjeux autochtones et par lequel l'idéologie coloniale va se reproduire (Bories-Sawala, 2015).

### 3.2.4 La polyphonie des énonciations

Maingueneau présente la théorie de la polyphonie de Ducrot, linguiste français, (1984) dans son ouvrage *L'analyse de discours* (1997). La polyphonie est pertinente pour l'analyse du discours médiatique, car elle représente « les multiples traces dans l'énoncé de la présence d'une autre source énonciative » (Maingueneau, 1997, p. 127). En d'autres mots, elle permet de rendre compte des multiples discours utilisés au sein d'un seul et même discours. Ensuite, Ducrot différencie le locuteur et l'énonciateur. Le locuteur étant le responsable de l'énonciation, et l'énonciateur est celui dont le locuteur rapporte le point de vue (Maingueneau, 1997, p. 128). Dans le discours médiatique, le locuteur est le/la journaliste et l'énonciateur est le discours rapporté d'une personne X. Les articles médiatiques rapportent très souvent des discours qui ont été prononcés dans d'autres lieux, par exemple dans le cadre d'entretiens, de discours publics, de discours présents sur les réseaux sociaux, de livres ou même d'autres articles médiatiques (Maingueneau, 1997, p. 134). On peut distinguer le discours direct, qui rapporte purement et simplement des propos alors que le discours indirect maintient le contenu et procède à une interprétation du discours cité (Maingueneau, 1997, p. 134). Nous pourrions alors voir au sein de notre corpus quels sont les discours rapportés pour parler du phénomène, quels sont les énonciateurs-trices considérés-es par les médias comme pertinents-es pour en parler et comment l'énonciation est mise en scène.

### 3.2.5 L'importance de ce qui n'est pas dit dans le discours

Un apport supplémentaire à la méthodologie est celui de Felix Odartey-Wellington, professeur, canadien originaire du Ghana, en communication de Cape Breton University en Nouvelle-Écosse, qui affirme, tout comme Stuart Hall (1980), que les silences et les omissions dans les discours médiatiques sont tout aussi pertinents à

analyser que le discours lui-même (Odartey-Wellington, 2011). Par exemple, lorsque les médias évitent de parler du colonialisme ou encore du racisme lorsqu'ils traitent d'enjeux qui concernent les peuples autochtones, ils permettent aux relations de pouvoir et aux oppressions de ne pas être problématisées (Eddo-Lodge, 2017; Jiwani, 2006; Odartey-Wellington, 2011). Les silences médiatiques sur des enjeux sociaux en lien avec la domination par la société majoritaire soutiennent les rapports de pouvoir. C'est pourquoi, dans notre recherche, nous allons accorder de l'importance à ce que le discours médiatique ne traite pas lorsqu'il parle de la violence envers les femmes autochtones et de violence coloniale.

### 3.3 Collecte de données documentaires et critères de sélection des documents

Le corpus est constitué de discours médiatiques, plus particulièrement de discours tirés de deux journaux quotidiens francophones québécois : *La Presse* et *Le Devoir*. Il a été décidé, par souci pratique et d'accessibilité, de se limiter aux sources écrites et, plus précisément, aux articles de journaux. Le logiciel *Eureka* (CEDROM-SNi, 2018), qui est une banque de données informatisées, a été utilisé.

Les articles sélectionnés pour notre corpus ont été écrits entre octobre 1996 et décembre 2018. L'année 1996 a été choisie, car c'est la date de publication du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones qui a des plus de 400 recommandations sur la relation entre les Autochtones et l'État canadien (Gouvernement du Canada, 2015). La Commission a été mise en place à la suite de la crise d'Oka qui a montré la nécessité de se pencher sur l'histoire coloniale pour ainsi repenser les relations entre l'État canadien et les peuples autochtones (Marshall, 2013). L'année 2018 a été choisie comme date limite pour pouvoir circonscrire les articles qui seront analysés, car c'est le moment où la collecte des articles a débuté. Cette année a été le terrain de

nombreuses mobilisations et revendications autochtones à travers le Canada, aussi bien au niveau du territoire que des droits de la personne (Issa, 2018; Royer, 2019). Nous avons voulu limiter la collecte des données à un cadre temporel pour pouvoir réaliser un traitement qualitatif approfondi du discours médiatique en tenant compte du contexte dans lequel il a été produit. Selon le site *infopresse* en 2018, *La Presse* comptait 2 185 000 lecteurs et lectrices et *Le Devoir*, 956 000 (Ruel, 2018).

### 3.3.1 Taille et méthode d'échantillonnage

Le corpus a été construit à partir de formules spécifiques : « femme.s autochtone.s disparue.s » et « femme.s autochtone.s assassinée.s ». Pour définir, ce qu'est une formule, nous reprendrons les mots de la spécialiste de l'École française d'analyse du discours, Alice Krieg-Planque :

À un moment du débat public, une séquence verbale, formellement repérable et relativement stable du point de vue de la description linguistique qu'on peut en faire, se met à fonctionner dans les discours produits dans l'espace public comme une séquence conjointement partagée et problématique. Portée par des usages qui l'investissent d'enjeux sociopolitiques parfois contradictoires, cette séquence connaît un régime discursif qui fait d'elle une *formule* : un objet descriptible dans les catégories de la langue, et dont les pratiques langagières et l'état des rapports d'opinion et de pouvoir à un moment donné au sein de l'espace public déterminent le destin — à la fois envahissant et sans cesse questionné — à l'intérieur des discours (Krieg-Planque, 2003, p. 14).

De ce fait, les formules choisies dans le cadre ma recherche « cristallisent des enjeux politiques et sociaux que ces expressions contribuent dans le même temps à construire » (Krieg-Planque, 2009, p. 7). Elles permettent de délimiter un phénomène social pancanadien de violence envers les femmes autochtones. Les expressions choisies sont apparues en 2004 pour le journal *La Presse* et en 2009 pour *Le Devoir*. Nous avons été

surprise de voir que les formules n'apparaissent pas avant 2004, étant donné que nous commençons la collecte des données à partir de 1996. Nous pensons que l'apparition de ces formules correspond à la sortie du rapport d'Amnistie internationale sur les disparitions de femmes autochtones (2004). Sur base de cette observation, il était alors nécessaire d'aller voir dans le corpus d'articles écrits avant 2004 comment le discours médiatique traitait de la violence envers les femmes autochtones.

Pour ce faire, un corpus additionnel a été créé grâce à trois recherches avec des mots clés dans tous les articles écrits par *La Presse* et *Le Devoir* entre 1996 et 2004. La première recherche contenait les mots « autochtone+ » et « viol\*<sup>11</sup> », récoltant 959 articles; la deuxième recherche, « autochtone+ » et « disp\* »<sup>12</sup>, regroupait 16 articles; et enfin, la troisième recherche, « autochtone+ » et « meurtre+ », comptait 9 articles. Nous avons remarqué que seulement 16 articles à travers tout le corpus de 977 articles mentionnent la violence envers les femmes autochtones. En effet, les sujets principaux des articles sont la crise d'Oka, la législation concernant les armes à feu, les droits territoriaux, le partage des ressources naturelles et la loi sur les Indiens. Les femmes autochtones disparues et assassinées étaient invisibilisées.

---

<sup>11</sup> L'astérisque fait référence à tous les mots qui commencent par viol : violence, viol, violés, violés, violées, violences... etc.

<sup>12</sup> Comme ci-dessus, l'astérisque fait référence à tous les mots qui commencent par disp : disparus, disparues, disparu, disparition, disparaître... etc.

### 3.3.2 Inventaire des articles collectés

Deux tableaux ont été réalisés pour faciliter la lecture. Le premier tableau (annexe B) comprend les articles du corpus additionnel (16 articles) écrits entre 1996 et 2004. Le deuxième tableau (annexe C) comporte le corpus général (222 articles). Nous avons mis l'accent sur les articles qui portent spécifiquement sur les femmes autochtones disparues et assassinées et n'en font pas juste mention (99 articles) en grisant les cases correspondantes. De plus, chaque article a un numéro attribué pour faciliter la lecture du mémoire.

Tableau 3.1 Évolution chronologique du nombre d'articles écrits entre 2004 et 2018

	La Presse	Le Devoir	Nombre d'articles portant spécifiquement sur les femmes autochtones disparues et assassinées	Nombres de femmes autochtones assassinées (Gendarmerie Royale du Canada, 2014, 2015)
2004	2	0	2	45
2005	0	0	3	32
2006	0	0	0	32
2007	0	0	0	37
2008	0	0	0	23
2009	2	1	3	36
2010	1	4	1	29
2011	2	0	2	32
2012	1	4	4	36
2013	1	3	0	32
2014	7	14	14	32
2015	29	47	23	Information non-trouvée
2016	4	35	14	130 <sup>13</sup>
2017	13	25	25	
2018	9	18	10	
TOTAL	71	151	98	

Le tableau montre que, comme mentionné, les premiers articles datent de 2004 et ils ont été écrits par le journal *La Presse*. Le premier article écrit par *Le Devoir* date de 2009. De plus, aucun article n'est apparu dans la recherche par mots clés pour 2005, 2006, 2007 et 2008. L'année la plus prolifique pour les deux journaux confondus est

---

<sup>13</sup> Information trouvée dans un article de Radio-Canada portant sur les recherches de Kristen Gilchrist-Salle Radio-Canada, «Plus de 130 femmes et filles autochtones ont été assassinées depuis le début de l'enquête nationale», *Radio-Canada* (2019).

2015, avec 76 articles. Les nombres d'articles pour *Le Devoir* et *La Presse* avant 2014 étaient très bas (15 articles). Nous remarquons qu'à partir de 2016, le nombre d'articles décroît pour *Le Devoir*. Concernant *La Presse*, il y a une baisse des articles en 2016, pour remonter en 2017 et enfin diminuer à nouveau en 2018. Au total, *La Presse* aura écrit 71 articles contre 151 pour *Le Devoir*. La quatrième colonne comprend le nombre de femmes autochtones assassinées par année, comme le remarque la GRC, le nombre reste constant d'année en année (2014). Néanmoins, aucune information précise sur le nombre de meurtres de femmes autochtones n'a été trouvée pour 2015. Pour 2016, 2017 et 2018, la GRC a recensé 130 assassinats. Il n'y a donc pas de corrélation entre le nombre d'articles publiés et le nombre de femmes autochtones assassinées. De plus, les associations de femmes autochtones pensent que le nombre de femmes autochtones disparues et assassinées est sous-estimé par la GRC (Radio-Canada, 2019).

### 3.4 Biais et limites de la recherche

Pour des raisons de faisabilité, il a été nécessaire de limiter les mots clés utilisés pour la recherche. Au départ, il était prévu de se focaliser sur tous les articles parlant de violences envers les femmes autochtones pour la période donnée. Malheureusement, il est apparu rapidement impossible de réaliser cette recherche dans le cadre d'une maîtrise étant donné que le nombre d'articles dépassait les milliers. Par souci pratique, il a donc été choisi de se limiter aux deux expressions choisies qui permettent de cristalliser l'enjeu de la violence envers les femmes autochtones. Ces expressions sont utilisées par les associations autochtones à travers le Canada, les militants-es autochtones et allochtones, les organisations internationales ainsi que par le gouvernement fédéral et provincial. Par après, le corpus additionnel a permis d'étayer la recherche.

Une autre limite identifiée est le fait que des cas de disparitions de femmes autochtones auraient pu être traités dans les médias, sans pour autant que les expressions choisies apparaissent dans les articles. Il est important de tenir compte de cet aspect pour ne pas faire des généralisations abusives.

Cependant, le corpus a été restreint à deux journaux provinciaux. Il serait intéressant d'étendre la recherche à tous les journaux francophones québécois. De plus, pourquoi ne pas réaliser une recherche pour chaque province canadienne, ou à l'échelle nationale, ou encore dans d'autres journaux québécois, ou sur les réseaux sociaux ? Ce sont des pistes qui n'ont pas pu être expérimentées dans le cadre de ce mémoire qui se veut être une première approche.

### 3.5 Considérations éthiques

Le thème de la violence reste un sujet sensible et souvent difficile à aborder, peu importe le contexte social. Il était donc important que ce mémoire se réalise dans le respect des femmes autochtones disparues et assassinées, des survivants-es et des familles. De plus, l'analyse des rapports de domination au sein de du discours médiatique est essentielle, mais elle ne tend pas à faire le procès des journalistes en tant qu'individu, ni le procès des médias spécifiques abordés, mais une analyse critique de processus idéologiques sociétaux et systémiques dont les médias sont le reflet, et donc le relais.

Cette recherche analyse la transformation du discours médiatique à partir de deux sources qui sont des journaux francophones québécois provinciaux. Il ne reflète pas tout le paysage médiatique québécois, mais bien un fragment situé dans le temps. Si nous avons pu étendre le nombre de sources, il est certain que l'analyse du mémoire

aurait été plus riche. Ensuite, il est important de reconnaître l'hétérogénéité du corpus quant aux types de textes (articles éditoriaux, reportages, chroniques... etc.). À des fins d'analyse, il a été choisi de ne pas réduire la typologie et de considérer le corpus au sens large, ce qui induit un amalgame entre les types de textes et les auteurs-trices qui les écrivent. C'est un risque qui a été pris dans cette recherche.

Cette recherche s'est focalisée sur la transformation du discours médiatique mais, pour de futures recherches, il serait intéressant d'analyser la manière avec laquelle des cadrages médiatiques spécifiques (Entman, 2003) se mettent en place dans le contexte des enjeux autochtones, ainsi que le degré d'agentivité des institutions médiatiques dans la mise en place et le maintien de ces cadrages. De plus ce mémoire se concentre sur le discours portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées, mais pour des recherches ultérieures il serait intéressant d'avoir aussi une analyse des représentations véhiculées sur les femmes autochtones. Étant donné que ces représentations ont un lien direct avec la violence que celles-ci subissent (Anderson, *et al.*, 2018).

## CHAPITRE IV

### ANALYSE DE LA TRANSFORMATION DU DISCOURS MÉDIATIQUE

Ce dernier chapitre analyse la transformation du discours médiatique à partir d'une étude de cas qui est le traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones, et plus particulièrement du phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées dans deux journaux québécois à travers le temps.

Nous allons voir qu'à travers le discours médiatique québécois sur la violence envers les femmes autochtones, nous pouvons observer une idéologie coloniale qui transparait et qui se transforme entre 1996 et 2018. L'analyse s'est faite au moyen d'un corpus général entre 2004 et 2018, et d'un corpus additionnel entre 1996 et 2004 dont les contenus ont été détaillés au chapitre précédent. Lorsque nous avons analysé le discours des deux journaux québécois francophones sélectionnés sur les disparitions et assassinats de femmes autochtones au Canada, nous avons pu remarquer une évolution dans la prise de conscience entourant le phénomène. Nous allons donc nous attarder sur le traitement que fait le discours médiatique de la violence envers les femmes autochtones au Canada entre 1996 et 2018.

Nous pouvons circonscrire cette transformation en quatre parties. Tout d'abord le moment 0, où la violence envers les femmes autochtones est considérée comme un fait divers. Ensuite, le 1<sup>er</sup> temps, où la violence envers les femmes autochtones commence à être davantage problématisée et expliquée au moyen des inégalités socio-économiques. Subséquemment, dans le 2<sup>e</sup> temps, nous verrons que des causes structurelles et systémiques en lien avec la colonisation sont mobilisées dans le

discours médiatique pour traiter de la violence. Enfin, dans le 3<sup>e</sup> temps, nous allons identifier les angles morts qui restent dans le discours médiatique.

#### 4.1. La violence envers les femmes autochtones est considérée comme un fait divers (avant 2004)

L'analyse du corpus additionnel (annexe B) nous a permis de voir qu'avant 2004 la violence envers les femmes autochtones était d'une part très peu traitée par les médias et d'autre part, lorsqu'elle l'était, elle était présentée comme un fait divers (*La Presse*, art.1, 1996; art. 4, 1998; *Le Devoir*, art. 5, 1998). Selon plusieurs sources, un fait divers peut être compris comme un événement inclassable sans lien avec les grands sujets d'actualité politique ou économique et tient souvent de drame personnel vécu par un individu (Dubied, 2004; Larousse, 2019; Leteinturier, 2019). Ainsi, la violence envers les femmes autochtones n'était pas traitée comme faisant partie d'un problème social plus large.

Qui plus est, la violence envers les femmes autochtones n'était pas identifiée comme un phénomène social ayant ses spécificités propres (intersection des oppressions patriarcales, colonialistes et racistes), car elle était traitée comme faisant partie de la violence envers toutes les femmes sans distinction (*Le Devoir*, art. 6, 2000; art. 8, 2001; art. 10, 2003; *La Presse*, art. 9, 2001).

Néanmoins, un article écrit en 2001 par Marie Allard pour *La Presse* se démarque des autres. Il reprend les recherches de deux professeures et chercheuses, Carole Lévesques (INRS – Urbanisation, Culture et Société) et Mylène Jaccoud (Centre international de criminologie comparée) portant sur la marginalisation des femmes autochtones dans l'espace urbain (*La Presse*, 2001, art. 7). Cet article permet de comprendre que les

femmes autochtones qui partent de leur communauté peuvent vivre un schéma similaire de marginalisation dans les villes et elles nécessitent des services spécifiques pour répondre à leurs besoins. Cependant, même si on comprend qu'une expérience commune de la violence lie ces femmes autochtones entre elles, on n'explique pas les facteurs qui font que la violence est dans leurs vies, comme le montrent les propos de Mylène Jaccoud rapportés par la journaliste :

Ces femmes ont, par ailleurs, un point de départ commun. « Toutes ont vécu dans des milieux socio-économiques difficiles, avec des problèmes comme la violence », dit Mme Jaccoud. Cette constatation a le mérite de souligner que le parcours de ces femmes n'est pas formé d'une existence agréable puis d'une chute menant à la marginalisation, mais plutôt d'une série de hauts et de bas, dans diverses sphères de leurs vies (art. 7).

De ce fait, les femmes autochtones qui quittent leur communauté pour venir dans l'espace urbain sont présentées comme étant fragilisées et précaires, mais il n'est pas expliqué comment et pourquoi il en est ainsi.

Un autre point significatif qui est apparu lors de l'analyse des articles écrits avant 2004 est le fait qu'aucune disparition de femme autochtone n'était traitée par les médias. Le premier discours médiatique portant sur les disparitions a été écrit par *La Presse* le 22 mars 2004 et traite du lancement de la campagne de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) qui visait à « [...] exercer des pressions sur le gouvernement fédéral pour qu'il dépense 10 millions afin de retracer plusieurs femmes autochtones disparues depuis des années » (*La Presse*, art.11, 2004). La problématique des femmes autochtones disparues était invisible dans le traitement médiatique avant que la mobilisation de l'AFAC soit rapportée par *La Presse*.

En se basant sur le concept développé par Mills (2007), cette recherche suggère que le silence médiatique autour des disparitions et le traitement médiatique de la violence

envers les femmes autochtones comme un simple fait divers traduisent une ignorance blanche de la part des médias. En effet, dans le discours médiatique, il y a une invisibilisation d'une part importante de la réalité que vivent les femmes autochtones au Canada ainsi que des inégalités structurelles où la violence prend sa source. Il semblerait que comme la violence envers les femmes autochtones n'est pas un problème qui concerne le groupe dominant, elle n'était pas considérée comme digne d'intérêt et pertinente à mettre à l'agenda médiatique (Corbett, s. d.; ENFFADA, 2019a; Gilchrist, 2010; Van Dijk, Teun A., 2008). Nous pouvons faire le lien ici avec la déshumanisation des autochtones présente dans l'imaginaire colonial depuis le début de la colonisation (Lugones, 2010; Mills, 2007). Enfin, les silences médiatiques sur des enjeux sociaux sont importants à souligner, car, comme l'ont démontré Charaudeau (2011) et Van Dijk (2008), le discours médiatique joue un rôle décisif pour qu'ils soient construits comme une réalité sociale et politique dans l'espace public.

#### 4.2 Les inégalités socio-économiques et l'indifférence générale pour expliquer la violence (entre 2004 et 2015)

C'est à partir de 2004, c'est-à-dire à la sortie du rapport d'Amnistie internationale sur les disparitions et assassinats de femmes autochtones (2004), que la violence envers les femmes autochtones est identifiée dans le discours médiatique comme un phénomène ayant ses propres spécificités en comparaison à la violence envers les femmes allochtones. En effet, entre 2004 et le début de l'année de 2015 (de l'article 1 jusqu'à l'article 42), lorsque le discours médiatique traite du phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées, celui-ci insiste sur la surreprésentation des femmes autochtones dans les statistiques concernant la violence. Cependant, 28 articles sur 42 ne donnent aucune information concernant l'origine de la violence. Lorsque des explications sont données, elles se focalisent d'une part sur leur situation socio-

économique en lien avec la pauvreté et d'autre part sur l'indifférence générale de la société envers le phénomène de violence contre les femmes autochtones.

En effet, le discours médiatique traite du phénomène en insistant sur le fait que les femmes autochtones sont vulnérables à la violence à cause de leur situation socio-économique ainsi que de leur marginalisation. Par exemple, dans l'article d'Isabelle Hachey en 2009, elle reprend un paragraphe du rapport d'Amnistie internationale de 2004 :

« Pendant ce temps, les phénomènes d'inégalités sociales et économiques, qui existent de longue date et contre lesquels rien n'est fait, continuent d'entraîner les femmes et les jeunes filles autochtones dans des situations où leur vie est beaucoup plus menacée, par exemple dans le commerce du sexe » conclut le rapport (*La Presse*, 2009, art. 3).

Encore une fois, l'article permet de comprendre que les femmes autochtones doivent faire face à des inégalités qui les placent dans une position socio-économique précaire. La journaliste Pascale Breton, qui se concentre sur des facteurs économiques ainsi que sur les dépendances, réfère aux communautés autochtones du Canada comme « notre tiers-monde » (*La Presse*, 2014, art. 37). Elle identifie des facteurs sociologiques pour expliquer la précarité des Autochtones, ce qui place les femmes autochtones dans des situations à risque :

Des facteurs sociologiques comme la pauvreté, la toxicomanie et le taux de chômage élevé font en sorte que les femmes autochtones sont beaucoup plus à risque de violence que les autres femmes (*La Presse*, 2014, art. 37).

Néanmoins, le traitement médiatique manque à cerner à qui profite ces inégalités et de quelle manière elles sont maintenues par des rapports de domination. De ce fait, les extraits présentés ne proposent pas d'explication pour comprendre d'où viennent ces

inégalités et ces discriminations qui précarisent les femmes autochtones au point de les rendre plus vulnérables à la violence. Le discours médiatique omet de lier la violence et la colonisation qui ont fragilisé les peuples autochtones, ce qui fait qu'aujourd'hui de nombreuses femmes autochtones sont dans une situation instable économiquement (Amnistie internationale, 2004; Conseil du Statut de la femme, 2016; ENFFADA, 2019a; Farget, 2018). Ainsi, les journalistes, à la lecture du rapport d'Amnistie internationale (2004), n'ont pas gardé les explications structurelles en lien avec la colonisation pour rendre compte de la violence. Nous développerons davantage ce point dans la section portant sur les angles morts du discours médiatique portant sur la violence envers les femmes autochtones (voir 4.1.4).

L'indifférence des médias, du gouvernement et de la police pour le sort des femmes autochtones est présentée dans le discours médiatique comme une explication de la violence. Le thème de l'indifférence entourant les disparitions est amené dans le discours médiatique à travers une polyphonie énonciative (Ducrot, 1984; Maingueneau, 1997) venant des familles, des militants-es autochtones ou directement dans les commentaires des journalistes. Le mot « indifférence » apparaît en tant que telle dans 10 documents (sur 42), et ce, à 21 reprises. Par exemple, voici ici les propos de la journaliste Isabelle Hachey pour le journal *La Presse* :

Personne ne sait si les deux jeunes filles ont fait une fugue ou subi un sort plus funeste. La seule chose qui ne fasse aucun doute, c'est qu'elles se sont jointes au nombre des centaines de femmes autochtones disparues ou assassinées depuis 30 ans au Canada. Dans l'indifférence des médias, de la police et de la population en général (art. 12, 2011).

La journaliste Pascale Breton souligne également l'indifférence pour les disparitions de femmes autochtones en comparaison à celles de femmes blanches :

Elles se nomment Maisy, Shannon, Kelly, Tina. Toutes de jeunes femmes autochtones assassinées ou disparues sans laisser de traces, dans la quasi-indifférence. Si elles s'appelaient Julie, Isabelle ou Cédrika, l'histoire serait-elle la même ? (*La Presse*, 2014, art. 37).

Cet extrait suggère implicitement l'existence d'un racisme envers les femmes autochtones. Un autre exemple similaire est le témoignage de Laurie Odjick, la mère de Maisy Odjick disparue depuis 2008 (*La Presse*, art. 11, 2011). Le discours médiatique compare la disparition de sa fille, aux recherches menées par la police pour trouver un lionceau qui s'était enfui à la même époque dans la région. Laurie Odjick souligne que le lionceau a eu plus de couvertures médiatiques que sa fille :

Aux yeux du monde, ce lionceau était plus important que deux êtres humains. Car nous sommes des êtres humains aussi, vous savez. Nous avons des droits. Nous aimons nos enfants. Nous méritons d'être traités comme les autres (*La Presse*, art. 11, 2011).

Ces extraits permettent de voir qu'il existe une forme de réflexivité et de contradiction dans le discours médiatique portant sur leur propre traitement médiatique accordé aux disparitions, car ils reprennent des témoignages de familles des victimes ou d'associations qui critiquent le manque d'intérêt pour la violence envers les femmes autochtones.

Ce ne sont pas seulement les médias qui sont critiqués pour leur inaction, mais également le gouvernement conservateur en place à l'époque (dirigé par le premier ministre Stephen Harper entre 2006 et 2015). Par exemple, en mai 2014, la journaliste Rima Elkouri laissait exprimer son mécontentement face à l'indifférence du gouvernement envers les femmes autochtones :

On ne parle pas ici d'un fait divers isolé. On parle d'une horrible tragédie qui se poursuit sous le regard insensible du gouvernement. Une tragédie

qui a fait périr près de 1200 femmes et filles autochtones, le plus souvent dans l'indifférence. Combien en faut-il pour ébranler le gouvernement Harper ? (*La Presse*, 2014, art. 24).

De manière complémentaire au thème de l'indifférence se retrouve dans le discours médiatique celui du silence entourant les disparitions et les assassinats de femmes autochtones. En outre, la journaliste Pascale Breton, pour *La Presse*, parle d'un « silence assourdissant » entourant les disparitions des femmes autochtones (*La Presse*, 2014, art. 37).

Ainsi, l'indifférence (et le silence) du gouvernement, des médias et de la police est dénoncée dans le discours médiatique comme participant au phénomène de violence envers les femmes autochtones en raison de leur passivité. Néanmoins, aucune explication explicite n'est donnée pour savoir pourquoi il existe une telle indifférence de la part de ces institutions envers la violence que vivent les femmes autochtones. Le discours médiatique ne va pas plus loin pour comprendre d'où viennent ce désintérêt et cette négligence.

En analysant ces articles, cette question revient : pourquoi les meurtres et les disparitions de femmes autochtones n'intéressent pas autant les médias, la police et le gouvernement ? En nous basant sur la littérature, nous suggérons que c'est l'idéologie coloniale (raciste et sexiste) qui est la cause de l'indifférence des institutions de la société dominante envers la violence vécue par les femmes autochtones. Ce désintérêt prend sa source dans une longue histoire de déshumanisation des femmes autochtones issue du processus colonial (Gilchrist, 2010; Jiwani, 2009; Jiwani et Young, 2006; Miller *et al.*, 2010; Smith, A., 2005; Vallée, 2017) qui n'est pas relevé dans le discours médiatique. Ce silence est important car, comme identifié par Felix Odartey-Wellington, les silences de la part des médias montrent leur pouvoir de définir l'agenda et les problèmes qui seront traités dans l'espace public. Ne pas les aborder revient à les

invisibiliser (Odartey-Wellington, 2011, pp. 397-398). Ainsi, il est ironique de constater que le discours médiatique dénonce le silence entourant les disparitions et les assassinats, mais participe à ce silence lui-même.

On perçoit une volonté de dénoncer le *statu quo* qui permet l'existence d'une violence exacerbée envers les femmes autochtones, néanmoins, le traitement médiatique manque de dévoiler la violence coloniale qui est à l'œuvre. En effet :

La violence coloniale découle de la colonisation ou du colonialisme ; elle passe par la déshumanisation des peuples autochtones. Cette forme de violence est perpétuée par toutes sortes de stratégies différentes, que ce soit en privant les gens de ce qui est essentiel à leur existence, en se servant des lois et des institutions publiques pour réaffirmer les normes coloniales, en ignorant le savoir et les compétences des peuples autochtones, et en s'appuyant sur des concepts qui réfutent en permanence la présence de ces derniers et qui portent atteinte à leur dignité. Elle est aussi liée au racisme (ENFFADA, 2019a, p. 85).

Ainsi, cet effacement des rapports coloniaux du discours médiatique (2004 et 2015) permet de réaffirmer les normes sociales coloniales de la société dominante malgré une transformation du traitement médiatique.

#### 4.2.1 Une hausse du nombre d'articles sur les femmes autochtones disparues et assassinées à partir de 2014

Nous pouvons remarquer que la sortie du rapport de la Gendarmerie royale du Canada, en 2014, marque le moment qui a permis un engouement médiatique par rapport au phénomène de violence envers les femmes autochtones, car, comme le montre le graphique 4.1, le nombre d'articles a fortement augmenté.

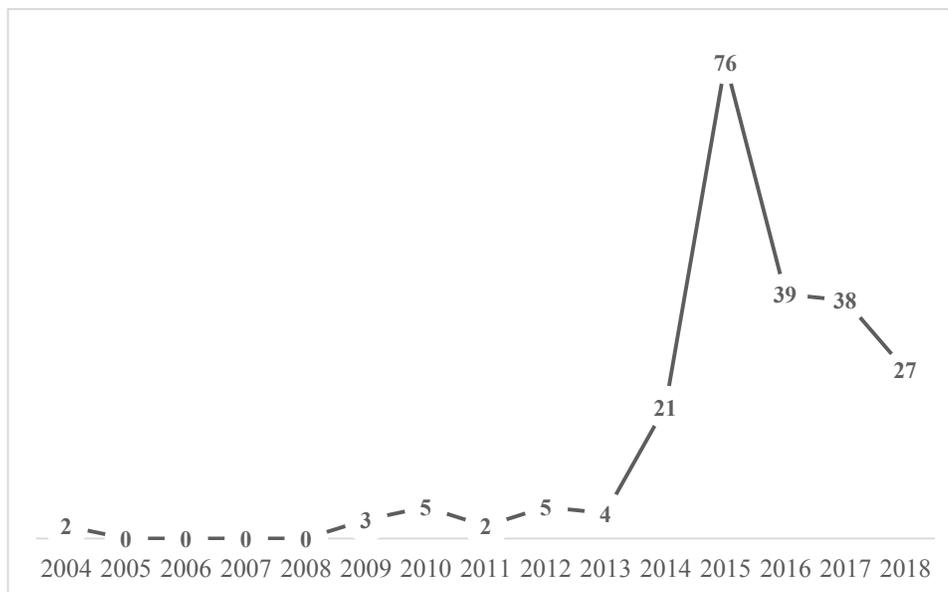


Figure 4.1. Le nombre d'articles écrits par année sur les femmes autochtones disparues et assassinées entre 2004 et 2018

Le nombre de disparitions a dépassé les estimations passées, choquant l'opinion publique :

Les chiffres de la GRC rendus publics la semaine dernière font frémir. On parle désormais de 1186 femmes et filles autochtones assassinées ou portées disparues au Canada, soit des centaines de plus que ce qui avait été estimé jusqu'ici. Alors que ces femmes ne comptent que pour 4 % de la population canadienne, elles représentent 16 % de toutes les femmes assassinées entre 1980 et 2012 (*La Presse*, 2014, art. 24).

Ce rapport a été un appui pour les associations autochtones et les militants-es autochtones et allochtones pour demander une Commission d'enquête sur les disparitions et les assassinats de femmes autochtones. De nombreux articles portent sur la position des différents candidats-es aux élections fédérales de 2015.

Il est important de rappeler que cela faisait déjà des années que les associations de femmes autochtones, les familles, les survivants-es et certaines organisations internationales essayaient de sensibiliser le gouvernement, les médias et la société en générale à la violence envers les femmes autochtones. La GRC est une institution gouvernementale qui fait partie du ministère de la Sécurité publique. Elle est donc supposément vue comme une source plus fiable par les médias Cette observation renvoie à l'idée de Foucault comme quoi toutes les paroles ne sont pas dignes d'autorité (Foucault, 1971, pp. 12-23). Il faut une personne spécifique dans un contexte précis pour que sa parole soit entendue et acceptée (Foucault, 1971, pp. 12-23). Ainsi, sur base de cette observation, nous supposons que dans un contexte colonial, tel que la société canadienne, les personnes colonisées ne sont pas perçues comme ayant une parole digne d'autorité par les institutions.

#### 4.3 Le discours médiatique québécois fait un lien entre le colonialisme et la violence faite aux femmes autochtones à partir de 2015

À partir de 2015, le discours médiatique de *La Presse* et du *Devoir* commence à toucher du doigt les inégalités sociohistoriques et les rapports de pouvoir qui donnent naissance au phénomène de violence envers les femmes autochtones au Canada. En effet, c'est le 11 février 2015 que, pour la première fois, est explicité le lien entre le colonialisme et la violence envers les femmes autochtones. Dans cet article, Rima Elkouri présentait le livre *Sœurs volées* (2014) d'Emmanuelle Walter, journaliste française vivant au Québec, qui traite des disparitions de deux adolescentes autochtones (Maisy Odjick et Shannon Alexander). Dans son livre, l'autrice affirme que le phénomène de disparition des femmes autochtones prend sa source dans la réalité coloniale (*La Presse*, 2015, art. 44). La journaliste Martine Letarte cite, dans son article datant de 2015, Geneviève Pagé, professeure au département de science politique à l'UQAM spécialisée dans les

questions féministes, qui explique que la violence coloniale que vivent les femmes autochtones est toujours d'actualité :

Et cette violence n'est pas qu'historique, elle est aussi contemporaine avec leurs luttes pour protéger leur accès à leurs terres et la qualité de celles-ci, précise Geneviève Pagé. C'est leur mode de survie qui est remis en question. Les femmes autochtones doivent prioriser leurs enjeux et nous devons être à leur écoute, solidaires. (*Le Devoir*, 2015, art. 49).

Cet article permet de mettre en lumière que la violence coloniale se traduit notamment par l'appropriation des terres par l'État, ce qui met en danger le mode de vie des femmes autochtones. Un article d'Hélène Roulot-Ganzmann, portant sur la Marche mondiale des femmes, rapporte le témoignage de Viviane Michel, présidente de FAQ, sur la résistance des femmes autochtones face à l'exploitation de leur territoire et la violence sexuelle qui en découle :

« Les femmes autochtones se positionnent au niveau de la défense de l'environnement et de la préservation de leur territoire, explique-t-elle. Nos membres réagissent, se mobilisent, interviennent lorsqu'il y a des projets de développement sur leurs terres. Lorsqu'il y a extraction d'hydrocarbures, notamment. Nous sommes dans une démarche de résistance parce que nous sommes véritablement attaquées ». Elle rappelle ainsi que partout où les minières s'installent, les cas de viols et d'agressions sexuelles augmentent. Que l'industrie du sexe se développe et que les femmes autochtones s'y retrouvent faute d'autres options (*Le Devoir*, 2015, art. 48).

Pour la première fois, un lien est fait entre l'exploitation des territoires et la violence envers les femmes autochtones. Un article de 2015 de Marie-Michèle Sioui traite du rapport sur les femmes disparues et assassinées réalisées par l'organisme FAQ qui donne :

[...] un regard inédit sur la situation des femmes des Premières Nations et sur les séquelles des décennies de violences institutionnelles et systémiques ayant affligé leurs communautés [...] (*Le Devoir*, 2015, art. 113).

Le mot « colonial »<sup>14</sup> apparaît dans le corpus d'articles seulement à partir de 2015 et revient en tout dans 11 articles sur 180 (entre 2015 et 2018). Dans la plupart des cas, c'est pour désigner le lien entre le colonialisme et la violence faite aux femmes autochtones, mais il l'a été aussi pour dénoncer le fond colonial du processus de la Commission sur les femmes autochtones disparues et assassinées (*Le Devoir*, 2017, art. 170, art. 171, art. 172, art. 176, art. 177).

C'est d'ailleurs la même année que plusieurs articles portaient sur diverses commissions qui rapportaient les violations systématiques des femmes autochtones et pressaient le gouvernement canadien de passer à l'action (*Le Devoir*, 2015, art. 43, art. 46, art. 49).

#### 4.3.1 Le traitement médiatique aborde la violence envers les femmes autochtones comme un problème systémique

À partir de 2014, les associations de mots « racisme systémique », « racisme institutionnalisé », ou encore « discriminations (violations) systémiques (systématiques) » sont utilisées dans le traitement médiatique pour décrire une des causes qui engendre le phénomène de violence envers les femmes autochtones (*La*

---

<sup>14</sup> Ainsi que ses dérivés : coloniale, colonialisme, colonisation.

*Presse*, 2014, art. 24; 2015, art. 90, art. 112; 2016, art. 125; *Le Devoir*, 2015, art. 43, 46, 49; 2016, art. 126, art. 154, art. 156; 2017, art. 162, 164; 2018, art. 199, art. 210).

De manière générale, le mot « racisme » apparaît 40 fois dans 25 articles sur 222. De plus, il est utilisé plus de fois en 2015 et 2016 que dans les autres années.

Tableau 4.3 Le nombre d'articles comprenant le mot « racisme » entre 2004 et 2018

Année	Nombre d'articles	Année	Nombre d'articles
2004	0	2011	1
2005	0	2012	1
2006	0	2013	0
2007	0	2014	1
2008	0	2015	7
2009	2	2016	9
2010	0	2017	3
Total	25		

Par exemple, la journaliste Caroline Rodgers reprenait les propos de Melissa Mollen Dupuis, militante innue originaire d'Ekuanitshit sur la Côte-Nord, qui est entre autres responsable de la branche québécoise d'*Idle No more* depuis 2012, ainsi que de la campagne Forêts menée par la Fondation David Suzuki depuis 2018. Dans cet extrait, elle exprimait ses désirs et ses craintes concernant la commission d'enquête (ENFFADA) :

J'espère que ce ne sera pas une commission fourre-tout, dit Mélissa Mollen Dupuis. Il ne faut pas que ça devienne une commission sur toutes les problématiques autochtones. Il faut que l'on concentre notre attention sur

les femmes, sur la violence vécue et sur le racisme institutionnalisé au Canada. Les citoyens vont venir écouter les témoignages et ça va faire découvrir aux Canadiens une partie de leur histoire qu'ils ne connaissent pas. C'est entre leurs mains de changer les choses (*La Presse*, 2015, art. 112).

Un article du *Devoir*, écrit par Robert Dutrisac, traitait des propos des ministres Carolyn Bennett et Mélanie Joly concernant le caractère systémique des relations problématiques entre les services de police et les Autochtones. Elles affirmaient que :

Le drame survenu à Val-d'Or est loin d'être un cas unique : les mauvaises relations entre les corps policiers et les autochtones ainsi que le racisme sont systémiques partout au Canada (*Le Devoir*, 2016, art. 124).

Un autre exemple est l'article datant de 2016 dans la catégorie *Libre opinion*, qui reprend l'avis de Véronique De Sève, vice-présidente de la Confédération des syndicats nationaux, sur la demande d'une consultation québécoise sur le racisme systémique :

Ne jouons pas à l'autruche : la société québécoise entretient à certains égards la discrimination et le racisme systémiques. Il ne s'agit pas tant d'accuser les individus, mais de reconnaître que certaines pratiques, souvent inconscientes, ont des effets discriminatoires. Nous devons collectivement tout mettre en œuvre pour rejeter ces formes d'inégalités à l'endroit des personnes issues de la diversité. À cet égard, la situation en emploi des femmes immigrantes et autochtones doit particulièrement retenir notre attention. C'est la condition sine qua non d'un Québec plus juste, plus inclusif et plus fort (*Le Devoir*, 2016, art. 162).

Nous pouvons observer dans ces quelques articles que la société dominante est responsabilisée pour son racisme et les discriminations systémiques qui nuisent aux femmes autochtones, inhérentes aux structures et institutions québécoises et canadiennes. À travers la couverture médiatique des rapports et commissions portant sur la violence envers les femmes autochtones, la société dominante est responsabilisée

pour son « système » qui nuit aux femmes autochtones et au gouvernement pour sa négligence envers elles. De ce fait, à partir de 2015, nous pouvons voir une évolution dans la manière dont est appréhendé le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées. Ce dernier est pensé comme une conséquence des politiques coloniales et de la violence coloniale passée et présente.

Le discours médiatique est constitué d'une polyphonie énonciative (Ducrot, 1984; Maingueneau, 1997) qui vient de différents acteurs et actrices de la société, qui sont eux-mêmes réinterprétés par l'institution médiatique. Ainsi, il est compréhensible que le discours médiatique se transforme en même temps que la société évolue au fil des mobilisations autochtones, des commissions et rapports d'ONG et d'organisations gouvernementales. Le discours médiatique d'un côté est constitué des normes sociales dont il émerge qui se transforme au fil des luttes sociales, et d'un autre côté il participe également « [...] au maintien du *statu quo* dans la société tout autant qu'il contribue à la transformer » (PetitClerc, 2009, paragr. 4). Néanmoins, malgré qu'il y ait eu une transformation évidente du traitement médiatique de la violence envers les femmes autochtones qui tend à essayer de mieux cerner les enjeux systémiques qui l'entourent, nous allons voir que des angles morts persistent toujours.

#### 4.4 Les angles morts qui persistent dans le traitement médiatique aujourd'hui

Nous avons démontré qu'il existe une transformation de l'idéologie coloniale présente dans le traitement médiatique effectué par La Presse et Le Devoir de la violence envers les femmes autochtones. En effet, de 1996 à 2004, la violence envers les femmes autochtones était absente des médias, ou était traitée comme un fait divers. Ensuite, de 2004 à 2015, nous voyons une prise de conscience ainsi qu'une volonté d'expliquer la violence par les inégalités socio-économiques que vivent les femmes autochtones, ainsi que

par l'indifférence générale. Enfin, entre 2015 et 2018, une problématisation du phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées apparaît et on y aborde ses causes structurelles et systémiques en lien avec le sexisme, le racisme et l'histoire coloniale.

Cependant, nous allons voir que le traitement du phénomène reste superficiel et semble manquer de dévoiler les rapports de pouvoir coloniaux à l'œuvre. La métaphore de la boîte noire<sup>15</sup> peut être utile pour comprendre notre analyse : le discours médiatique détermine qu'il y a un lien entre le colonialisme, le système de la société dominante et la violence que subissent les femmes autochtones, ceci est notre boîte noire. Néanmoins, le discours médiatique n'est pas encore prêt à ouvrir cette boîte pour voir ce qu'il y a dedans, elle est entrouverte, mais le discours médiatique n'a pas été au bout de l'analyse des données pour comprendre ce qui s'est passé réellement. Il y a des fissures dans cette boîte, mais on ne voit pas encore tout.

#### 4.4.1 L'ignorance de la souffrance sociale par les médias

Nous pensons que le traitement médiatique ne rend pas compte des réelles implications de la violence coloniale et des rapports de pouvoir coloniaux entre la société dominante incarnée par l'État canadien et les femmes autochtones. Le colonialisme, loin d'être simplement un fait historique, a engendré au moyen de politiques coloniales une grande souffrance sociale aux peuples autochtones :

---

<sup>15</sup> Une boîte noire est un dispositif en aéronautique qui enregistre toutes les informations en vol et, en cas d'accident, permet d'en déterminer les causes.

There is increasing evidence that more than 140 years of social strategies aimed at the assimilation, segregation, and integration of generations of Aboriginal children into mainstream Eurocentric culture have resulted in personal, familial, community, and national trauma (Menzies, 2009, pp. 1-2).

La chercheuse Linda Archibald rappelle que Cynthia Wesley-Esquimaux et Magdalena Smolewski (2004) « décrivent le traumatisme historique comme une grappe d'évènements traumatisants qui ont pour effet de causer une grande diversité de troubles sociaux, de modes de comportements mésadaptés socialement » (2006, p. 20) tels que la violence et les abus. Le discours médiatique traite dans plusieurs articles du rapport de la GRC qui pointe comme cause des assassinats de femmes autochtones la violence familiale (*La Presse*, 2015, art. 111; *Le Devoir*, 2014, art. 33; 2015, art. 53, art. 54; 2016, art. 148). Néanmoins, pratiquement aucune analyse intersectionnelle n'est proposée par les médias pour lier cette violence familiale aux traumatismes intergénérationnels en raison des politiques coloniales (Archibald, 2006; Bopp *et al.*, 2003; Brave Heart *et al.*, 2015; Green, K., 1997; Menzies, 2008, 2009; Wesley-Esquimaux et Smolewski, 2004). En effet, la violence familiale ne se limite pas à la violence entre maris et femmes ou parents et enfants. Elle est perçue par les Autochtones :

[...] comme une conséquence de la colonisation, de l'assimilation forcée et du génocide culturel ; les gestes, les valeurs, les convictions, les attitudes et les types de comportements négatifs, cumulatifs et multigénérationnels d'une personne ou d'un peuple qui réduisent ou minent l'harmonie et le bien-être des Autochtones en tant qu'individus, familles, familles étendues, communautés ou peuple (Green, K., 1997, p. 1).

De plus, l'héritage des politiques coloniales qui avaient pour but d'éradiquer les valeurs et les systèmes autochtones a toujours un impact négatif sur la vie des Autochtones, « creating a legacy of trauma » (Menzies, 2009, p. 2). Les politiques assimilatrices, telles que la Loi sur les Indiens (1876), les pensionnats autochtones (de 1840 à 1996), *the sixties scoop* (1951 à la fin des années 60), les stérilisations forcées, sont peu

présentes, voire absentes du discours médiatique comme explication pour rendre compte des traumatismes intergénérationnels dans les communautés autochtones ayant un rôle dans la violence envers les femmes autochtones (Archibald, 2006; Leroux, 1995; Menzies, 2008, 2009; Samson, 2004; Stote, 2015). Plus précisément, concernant les pensionnats autochtones, la chercheuse Maria Yellow Horse Brave Heart et ses collègues affirment que :

The trauma experienced in the boarding school system undermined the traditional roles and power of AI/AN women and contributed to the learned behavior of physical and sexual abuse of AI/AN women and children in many Native communities. Boarding school trauma also has undermined the status of AI/AN men as the warriors and protectors of the tribe. Traditionally, in many AI/AN cultures, women and children were sacred and were never considered the property of men, and domestic violence was not tolerated. (Brave Heart *et al.*, 2015, p. 28).

C'est pourquoi, le rôle de l'État ne doit pas être minimisé dans la production et la reproduction de cette souffrance sociale, tout comme le rôle actif des Autochtones pour guérir de ces traumatismes historiques (Adelson, 2000; Archibald, 2006; Brave Heart, 2010; Wesley-Esquimaux et Smolewski, 2004).

#### 4.4.2 La colonisation, encore un sujet tabou

Le lien entre la colonisation et la violence envers les femmes autochtones reste encore timide étant donné qu'il a été établi dans seulement 11 articles sur 222 (corpus général) et seulement à partir de 2015. En d'autres mots, seulement 1/20 du corpus mentionne la colonisation alors que l'enjeu traité concerne directement ce rapport de domination.

Un autre point significatif est le fait que le traitement médiatique ne rend pas compte des rapports de pouvoir réels entre les peuples autochtones et l'État. En effet, ce dernier

est responsabilisé<sup>16</sup> dans les articles pour son inaction dans le lancement de la Commission, mais pas pour le fait que sa relation avec les Autochtones reste profondément coloniale et oppressive, car il nie l'autodétermination des nations autochtones et maintient des structures qui leur nuisent. La violence de genre est un outil du colonialisme d'État comme nous l'avons vu au chapitre 1, qui portait sur le contexte de notre problématique (Perreault, 2015; Smith, A., 2003, 2005), et le discours médiatique québécois tend à aplanir, ou même à ignorer, ces rapports de pouvoir (Bobo, 1999; Mills, 2007).

Les angles morts qui ont été analysés participent à maintenir une mémoire sociale et collective (Mills, 2007) ou encore une signification sociale (Charaudeau, 2011) biaisée sur la relation de domination coloniale en faveur de la société dominante canadienne. En effet, comme l'a expliqué Eddo-Lodge, éviter de parler des rapports raciaux et des inégalités structurelles va non seulement participer à leur non-problématisation, mais aussi à leur reproduction (Eddo-Lodge, 2017). Ainsi, sous couvert de discours neutre, les omissions du discours médiatique contribuent à reproduire les différentes relations de pouvoir et positions entre les groupes (Hall, 1980; Jiwani, 2006; Odartey-Wellington, 2011). C'est pourquoi il est important de le critiquer.

#### 4.4.3 Peu de représentation dans les médias de source académique pour expliquer le phénomène de violence envers les femmes autochtones

Il existe une polyphonie (Ducrot, 1984; Maingueneau, 1997) dans le discours médiatique où les principales sources énonciatives pour commenter le phénomène de

---

<sup>16</sup> Le gouvernement conservateur d'Harper.

violence envers les femmes autochtones sont des associations autochtones, les familles des survivantes, des organisations non gouvernementales et gouvernementales, ainsi que les politiciens-nes. Ainsi, de multiples discours sont présents dans les articles, que ce soient des discours formels ou informels, directs ou indirects (Maingueneau, 1997).

En dépit du fait que le traitement médiatique de la violence faite aux femmes autochtones se transforme et propose des explications d'ordre sociologique pour comprendre le phénomène, il est important de souligner que les médias citent très peu ou pas de sources académiques. Dans tout le corpus général de 222 articles, seulement 5 font référence à des recherches académiques ou reprennent les témoignages de chercheurs et chercheuses (*Le Devoir*, 2015, art. 49, art. 55, art. 86, art. 135, art. 202). De plus, même si les recherches reprises sont pertinentes pour comprendre le phénomène de violence, celles-ci n'ont pas été réalisées par des personnes autochtones. Ainsi, nous observons que les chercheurs et chercheuses autochtones sont invisibilisés-es.

Le manque de sources académiques dans le traitement médiatique pour traiter des crimes violents envers les femmes avait déjà été identifié dans la recherche *Sex crime in the News* de Soothil et Walby (1991) (voir chapitre I). Les autrices soulignent qu'il est possible que ce soit à cause du fait que les recherches sont peu accessibles pour un public non-académique (1991, p. 147). Une autre explication possible est le fait que le « type de discours » (Maingueneau, 2014) du discours médiatique a peu recours aux sources académiques pour commenter les événements qui sont rapportés et construits. Néanmoins, certains-nes journalistes ont cité des mémoires et des thèses ou ont fait des entretiens avec des chercheurs et chercheuses, ce qui signifie qu'il n'est pas impossible pour les journalistes de se baser sur des recherches scientifiques pour commenter les faits qu'ils et elles présentent.

De plus, des articles s'inspirant ou se basant sur des recherches académiques permettent d'amener des concepts adéquats pour mieux comprendre l'ampleur du phénomène. Par exemple, dans l'article du *Devoir* de 2016 écrit par Catherine Richardson, professeure en travail social à l'Université de Montréal et tiré de la revue *Possibles* (printemps 2016), on problématise la violence envers les femmes autochtones en tant que féminicide. Nous avons montré la pertinence de ce concept pour analyser le phénomène des femmes autochtones disparues et assassinées au premier chapitre :

Lorsque dans une société des actes de violence profonde et ouverte ciblent un groupe particulier, en toute impunité pour les agresseurs, cela indique une sorte de violence politique. Incontestablement, la violence de meurtriers comme Robert Pickton peut être appelée « féminicide ». Il semble que le système de justice canadien ne soit pas capable d'apporter la justice aux femmes dans les cas d'agression sexuelle. Le blâme et l'humiliation envers les femmes qui portent plainte et espèrent obtenir justice sont un scandale judiciaire (*Le Devoir*, 2016, art. 135).

De plus, les idées développées dans l'article permettent d'apporter un éclairage sur la violence envers les femmes autochtones qui n'est presque pas présent dans les autres articles, à quelques exceptions près. Comme, par exemple, les conséquences de l'exploitation des terres sur les femmes autochtones, ou encore leur maintien dans une situation de pauvreté par la société dominante permettant ainsi d'expliquer leur recours à la prostitution. Richardson parle plus largement du système de la société canadienne qui bénéficie de la souffrance des femmes autochtones et qui veut ainsi les garder dans des positions de détresse. Ce type de chroniques, « Idées en revues », est d'un genre différent de celui du discours médiatique. Il est possible que les contraintes de temps et d'espace propre à l'écriture journalistique viennent expliquer en partie le manque de référence à la science.

Étant donné que les attentes du public envers les médias (Maingueneau, 2014) sont d'être informé adéquatement sur des événements, cette recherche suggère que la

mention des recherches menées sur la violence envers les femmes autochtones dans les articles médiatiques permettrait aux lecteurs et lectrices, dans un premier temps, de se diriger vers d'autres ressources pour mieux comprendre la nature du phénomène de violence envers les femmes autochtones. Dans un deuxième temps, il est probable que cela permettrait au traitement médiatique de ne pas rester superficiel sur les explications concernant les causes du phénomène et ne pas reproduire l'idéologie coloniale en ignorant les causes structurelles<sup>17</sup>. À travers le temps (1996-2018), des représentations qui prennent leur source dans l'idéologie coloniale perdurent malgré les transformations du discours médiatique. Nous allons voir la figure de la *suffering helpless victim* à travers l'amalgame entre les femmes autochtones et la prostitution.

#### 4.4.4 La non problématisation par les médias de l'amalgame entre la prostitution et la violence envers les femmes autochtones

Dans 16 articles, un lien est effectué entre les disparitions de femmes autochtones et la prostitution. L'explication principale donnée est que, pour des raisons de pauvreté, elles se sont tournées vers la prostitution, ce qui les a rendues plus susceptibles d'être victimes de violence. Par exemple, Josée Boileau rapporte que :

Il y a aussi un problème de prostitution dans ces réserves où tout le monde se connaît, résultat d'une pauvreté économique et sociale qui n'a rien à voir avec la violence conjugale. Que fait le fédéral, de qui dépendent les réserves, de ce concentré de misère qui tue ? (*Le Devoir*, 2015, art. 54)

---

<sup>17</sup> Voir les recherches de Blumer (1958), Bobo (1999), Denis (2015).

Ou encore l'article d'Isabelle Hachey pour :

Kelly Morrisseau avait fui la pauvreté, la drogue et la violence des rues de Winnipeg. Tout cela l'avait rattrapée à Ottawa. À 27 ans, elle se prostituait pour survivre. Mais elle était aussi une mère qui rêvait d'un meilleur sort pour ses trois enfants (*La Presse*, 2011, art.11).

Ces énonciations veulent rendre compte de la violence envers les femmes autochtones, mais elles participent à les stigmatiser et les victimiser, car le traitement médiatique n'explique pas que ces recours à la prostitution et/ou à la toxicomanie par les femmes autochtones pour survivre et subvenir à leurs besoins (et parfois ceux de leur famille) sont des conséquences des inégalités sociales, des traumatismes et de la précarisation issues des politiques coloniales (Archibald, 2006; Association des femmes autochtones au Canada, 2014; ENFFADA, 2019a; Menzies, 2008, 2009). L'AFAC, dans son rapport sur *l'Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés* (2014), explique :

La surreprésentation des femmes et des filles autochtones dans l'exploitation sexuelle et la traite au Canada a été examinée à de multiples reprises pendant de nombreuses années. Cependant, les causes profondes semblent toujours être les mêmes. Elles représentent l'impact du colonialisme sur les sociétés autochtones, l'héritage des pensionnats et leurs effets intergénérationnels, la violence familiale, l'abus et les sévices dans l'enfance, la pauvreté, les sans-abri, le manque des premières nécessités pour la survie, la discrimination fondée sur la race et le sexe, le manque d'éducation, la migration et la dépendance aux substances. Dans certaines collectivités autochtones, ces causes, jumelées aux conditions de vie rurales/éloignées, créent un environnement problématique et complexe contribuant à un risque accru chez les femmes et les filles autochtones d'être exploitées sexuellement ou d'être victimes de traite (Association des femmes autochtones au Canada, 2014, p. 12).

De ce fait, selon le rapport, la surreprésentation des femmes autochtones dans les statistiques de violence peut se comprendre en analysant les répercussions des

politiques coloniales qui ont déséquilibré et fragilisé les communautés autochtones. Grâce au concept de la culture du viol (Anders, 2017; Brownmiller, 1975; Griffin, 1971) présenté dans le cadre théorique de cette recherche, nous pouvons suggérer que lorsque le traitement médiatique utilise la prostitution comme explication de la violence, cela, d'une part, remet la responsabilité sur la survivante et normalise la violence et, d'autre part, dédouane l'agresseur et la société dominante dont les structures coloniales ont précarisé les femmes autochtones et les ont contraintes à se prostituer pour survivre. De plus, il s'agit d'un *Laissez-faire Racisme* qui consiste, entre autres, au fait que les individus de la société majoritaire vont blâmer les Autochtones pour leur précarité socio-économique et vont délibérément ignorer les facteurs historiques et structurels qui l'ont engendrée (Denis, 2015, p. 231).

Janice Acoose, autrice et professeure de littérature autochtone et anglais à l'Université des Premières Nations de Saskatchewan, d'origine Sauteaux et Métis, a mis en évidence dans l'imaginaire collectif de la société dominante la figure de la *suffering helpless victim* (Acoose, 1992, p. abstract), incarnée par la femme autochtone vulnérable attendant de se faire sauver. Comme le relevait Carole-Anne Vallée, « les femmes ne sont pas présentées comme des sujets qui réfléchissent et qui agissent, mais plutôt comme subissant les effets de la violence, de la pauvreté, de la prostitution, etc. » (Vallée, 2017, p. 105), alors que, dans la société, les femmes autochtones sont les principales actrices pour dénoncer, sensibiliser et enrayer le phénomène de violence (Clément, 2007). Comme le remarque Maria Lugones, en tant que groupe opprimé, les femmes autochtones ont toujours résisté et résistent encore aux violences dont elles sont victimes (Lugones, 2010).

En d'autres mots, la prostitution n'est pas une explication des comportements de ces femmes, mais une explication des conséquences de la violence coloniale envers celles-ci. Ainsi, ça n'est pas aux femmes autochtones de corriger leur comportement. Il

semble qu'il faut que ça soit la société qui change son comportement envers les peuples autochtones, et envers les femmes autochtones particulièrement. Ainsi, il existe un décalage entre ces deux éléments dans le discours médiatique. Le privilège de blancheur ou l'ignorance blanche (Mills, 2007) se dévoile dans le discours médiatique dans le fait de ne pas reconnaître le système dont bénéficie le groupe dominant au détriment de groupes opprimés. Nous ne voulons pas dire que les journalistes ont individuellement des attitudes racistes envers les femmes autochtones, mais qu'il existe une orientation partagée d'un système qui stigmatise les femmes autochtones et permet de réaffirmer la position du groupe dominant (Blumer, 1958; Bobo, 1999; Denis, 2015).

#### 4.4.5 Les solutions pour enrayer la violence envers les femmes autochtones paraissent participer à invisibiliser les initiatives autochtones

Ce qui se dégage de notre recherche est que, dans le discours médiatique, les solutions qui sont présentées pour enrayer le phénomène de violence sont des solutions exclusivement étatiques, c'est-à-dire des commissions d'enquête et des solutions policières. Il est clair que ces solutions doivent être envisagées étant donné que le manque de protection de la part de la police et les inégalités structurelles et sociales maintenues par l'État canadien nourrissent le phénomène de violence envers les femmes autochtones en raison de l'impunité (Amnistie internationale, 2004; ENFFADA, 2019a; Femmes autochtones du Québec, 2015; Smith, A., 2005). Néanmoins, de nombreuses études ont démontré que le système de justice canadien, en préconisant la coercition et la répression, ne répond pas aux besoins des Autochtones, qu'ils soient dans la position de survivants-es ou de contrevenants-es (Cameron, 2006; Clément, 2007; Coutu, 1995; Cunningham et Cloutier, 2010; Pearce, 2013; Razack, 1998, 2000; Turpel, 1994).

De ce fait, le traitement médiatique ne présente presque pas de solution autochtone. Par solution autochtone, nous entendons des solutions qui émergent des Premières Nations, des Métis ou des Inuits, et qui sont faites dans une perspective culturelle selon les valeurs autochtones. L'unique projet repris dans trois articles à partir de 2017 est le projet Iskweu (*La Presse*, 2017, art. 184; 2018, art. 214; *Le Devoir*, 2018, art. 223) qui est un programme d'accompagnement pour aider les familles de femmes autochtones disparues ou assassinées (Native Women's Shelter of Montreal, 2019). Ces solutions culturellement sécurisantes sont essentielles étant donné que beaucoup d'Autochtones n'ont pas confiance en l'État, en le système de justice canadien et en la police, et que les mesures mises en place les concernant n'atteignent pas leurs objectifs (Archibald, 2006; ENFFADA, 2019a; Lévesque, C., 2016; Pearce, 2013; Smith, T. L., 1999). De multiples initiatives autochtones à travers le Canada luttent contre la violence envers les femmes autochtones (Clément, 2007; Couture *et al.*, 2001; Fletcher et Denham, 2008; Fondation Autochtone de Guérison, 2019c). Ainsi, malgré l'invisibilisation des médias, il existe des solutions et des initiatives autochtones à travers le Québec, car les femmes autochtones sont des agentes actives socialement qui luttent pour leur autodétermination, leurs terres, leur bien-être et celui de leur communauté.

Qui plus est, d'un côté le traitement médiatique ne présente que des solutions étatiques et policières, mais d'un autre côté, il expose les craintes envers le traitement différencié de la police que reçoivent les femmes autochtones. En effet, à de multiples reprises entre 2009 et 2018, les différentes sources énonciatrices (Ducrot, 1984; Maingueneau, 1997), que ce soient les commentaires du/de la journaliste ou des témoignages des familles, des politiciens-nes, des associations autochtones et des ONG, manifestent des critiques envers la police par rapport aux relations avec les Autochtones.

Il existe donc une contradiction dans le traitement médiatique entre la proposition exclusive de solutions étatiques et policières et la dénonciation des relations entre les Autochtones et l'État/la police.

Dans le cadre théorique de cette recherche, nous avons vu qu'il existe une idéologie coloniale dans la société canadienne selon laquelle les Autochtones ne sont pas capables de prendre en charge les enjeux qui les concernent. Cette négation de leur agentivité est une manière d'asseoir les rapports de pouvoir coloniaux et la domination étatique. La « scénographie », au sens où l'entend Maingueneau (2014), du discours médiatique (à part pour la catégorie « opinion ») est celle des normes journalistiques. Elles consistent notamment à maintenir une neutralité dans le discours. Néanmoins, nous pensons que cette neutralité est complice. En effet, d'un côté le traitement rapporte des témoignages dénonçant la violence policière et d'un autre côté il ne présente presque que des solutions policières. Ainsi, cette neutralité serait issue d'une culture coloniale.

Nous pensons alors qu'un discours médiatique qui traite d'enjeux propres aux Autochtones, sans leur présenter de solutions ou de pistes d'action et qui dépeignent l'État comme l'unique agent actif pour résoudre les problèmes de violence, tend à reproduire des rapports de pouvoir coloniaux (PetitClerc, 2009) et nier l'autodétermination des peuples autochtones. De plus, cela crée implicitement (Maingueneau, 1997; Yahiaoui, 2015) une représentation des femmes autochtones comme passives et devant être sauvées (Acoose, 1992, p. abstract). De ce fait, nous pouvons observer « une frontière » (Charaudeau, 2011) entre la société dominante sous la figure de l'État canadien comme sujet agissant, et les Autochtones comme objet de l'action.

## CONCLUSION

L'analyse des données a permis de cerner l'existence d'une « idéologie coloniale » (Mills, 2007 ; Denis, 2015) dans le traitement médiatique des deux journaux sélectionnés, ayant évolué à travers le temps entre 1996 et 2018. En effet, cette transformation s'exprime par le passage d'un discours portant sur la violence envers les femmes autochtones traité comme un fait divers (1996 à 2004), à un discours axé d'un côté sur les inégalités socio-économiques et d'un autre côté sur l'indifférence générale envers le phénomène (2004-2015). Finalement, le discours s'est tourné vers les causes sociohistoriques et vers les rapports de pouvoir pour traiter de la violence (2015-2018). Cette transformation dénote aujourd'hui une volonté au sein du discours médiatique de dénoncer le *statu quo* dans la société dominante qui permet à cette violence de perdurer, en dénonçant notamment l'inaction du gouvernement fédéral conservateur au pouvoir de 2006 à 2015. Ainsi, le discours médiatique fournit de plus en plus d'outils aux lecteurs et lectrices afin de comprendre comment peut exister et perdurer un phénomène de violence envers les femmes autochtones au Canada et au Québec.

Ensuite, notre analyse a permis d'identifier des angles morts persistant dans le discours qui participent à la réaffirmation des normes sociales et des rapports de pouvoir de la société dominante coloniale. À cet effet, le discours médiatique analysé manque à présenter réellement les rapports de pouvoirs coloniaux structurels, systémiques, sexistes et racistes qui ont et qui continuent toujours de fragiliser les femmes autochtones. Tardivement (à partir de 2015), le discours médiatique a commencé à souligner que c'est en raison de la colonisation, des discriminations systémiques et des politiques coloniales contemporaines qu'existe et se maintient le phénomène des

femmes autochtones disparues et assassinées. Cependant, à part les mentionner, il n'est pas expliqué comment ces facteurs se déclinent et impactent concrètement la vie des femmes autochtones aujourd'hui. De plus, la critique du discours médiatique envers les gouvernements se situe au niveau de son inaction pour lancer une commission, ce qui invisibilise son rôle dans la persistance des structures coloniales et des relations coloniales (comme la dépossession des terres autochtones). La violence envers les femmes autochtones est un féminicide (Devineau, 2012; Labrecque, 2014), ce qui implique que le rôle de l'État ne doit pas être minimisé (voir Introduction 0.3.3).

Enfin, un autre aspect du discours médiatique qui participe à la reproduction des rapports de pouvoir entre la société coloniale et les femmes autochtones est le fait que seules des solutions policières ou étatiques sont rapportées pour contrer le phénomène de violence. Ce traitement invisibilise l'agentivité des peuples autochtones à proposer des solutions autochtones culturellement pertinentes.

De ce fait, le discours médiatique a commencé à entrouvrir la boîte noire qui renferme le rôle de la société dominante coloniale dans la problématique de la violence envers les femmes autochtones. La souffrance des peuples autochtones à cause des multiples traumatismes induits par la société dominante et ses politiques coloniales reste voilée dans le discours médiatique. Selon différents rapports, les traumatismes intergénérationnels issus des séquelles des pensionnats autochtones implantés par l'État canadien et l'Église sont une des principales explications des troubles sociaux et de la violence accrue dans les communautés (Archibald, 2006; Bopp *et al.*, 2003; Lane *et al.*, 2002). Dépendre cette souffrance et surtout montrer la responsabilité de la société coloniale vis-à-vis de celle-ci n'a pas pour but de victimiser les survivants-es (avec la figure de la *suffering helpless victims* (Acoose, 1992)), mais de porter un regard critique sur les relations entre la société coloniale et les Autochtones.

Cette recherche s'est focalisée sur les moments marquants où une transformation du discours a pu être observée. Cela s'est traduit par une certaine homogénéisation du discours analysé portant sur les femmes autochtones disparues et assassinées. Cependant, il est possible qu'une analyse plus approfondie permette de mettre en avant des tensions dans le discours médiatique. Par exemple, quant aux enjeux de territoire, la recherche de Raphaël Pelletier (candidat au doctorat à l'Université du Québec à Montréal) et Stéphane Guimont Marceau (géographe à l'Institut National de la recherche scientifique), démontre une certaine tension au sein du discours médiatique québécois portant sur les actions collectives atikamekw nehirowisiwok (2019).

Notre corpus général d'articles s'arrête en décembre 2018, c'est pourquoi, dans une volonté de s'inscrire dans une continuité de la recherche, nous allons analyser le traitement médiatique de deux articles écrits en 2019. Le premier article de *La Presse* (site web) a été écrit le 3 juin 2019 par Fanny Lévesque et Mélanie Marquis et est intitulé « Femmes autochtones : “C'est honteux”, déplore Trudeau ». Le deuxième article, quant à lui, a été écrit par Joan Bryden pour *Le Devoir* le 16 juin 2019 et est intitulé « Les Canadiens approuvent les conclusions du rapport d'enquête sur les femmes autochtones ».

Dans le premier article, à travers le traitement accordé au discours de Justin Trudeau, nous pouvons lire des parties de son discours qui soulignent que la violence envers les femmes autochtones est contemporaine et n'est pas une « relique du passé », et que leurs droits de la personne sont « constamment et systématiquement bafoués » (Lévesque, F. et Marquis, 2019). Il reconnaît que le système de justice « a échoué » pour garantir la sécurité des femmes autochtones (Lévesque, F. et Marquis, 2019).

Précédemment, ce genre de constat dans le traitement médiatique venait de femmes autochtones, d'ONG, de politiciens-nes, de militants-es ou de rapports de commission,

et non de la part du premier ministre du Canada. Ces déclarations sont une nouvelle source énonciative qui dénoncent le caractère systémique du phénomène de violence qui était absente du discours médiatique avant 2019. Contrairement au corpus d'articles avant 2019, la société québécoise est aujourd'hui responsabilisée dans son rôle par rapport à la violence coloniale envers les femmes autochtones :

Le Québec est loin d'être épargné dans le rapport coup-de-poing. Les femmes autochtones québécoises vivent « le plus souvent dans l'indifférence, et parfois même le mépris », alors que les anciennes « politiques coloniales » ont « infiltré les institutions québécoises », écrit-on dans le rapport dédié à la province (Lévesque, F. et Marquis, 2019).

Le traitement médiatique souligne également que Justin Trudeau n'a pas utilisé le mot génocide, comme l'ont fait les commissaires dans le document « une centaine de fois » (Lévesque, F. et Marquis, 2019).

L'article du *Devoir* traite de la confusion qu'il y a eu dans la population canadienne quant à l'utilisation du terme génocide dans le rapport. Dans un premier temps, le discours médiatique s'appuie sur une enquête qui a déterminé qu'une majorité des Canadiens.nes approuvent les conclusions de l'ENFFADA selon lesquelles « cette tragédie est un génocide » (Bryden, 2019). Néanmoins, les répondants.es n'étaient pas d'accord sur les causes de ce génocide. Le discours médiatique reprend les propos du président de la firme Léger, qui affirme que le rapport ENFFADA a apporté de la confusion sur le terme génocide : « M. Jedwab croit que ce sondage apporte de la crédibilité à ceux qui ont déploré que les commissaires aient dilué le sens de ce mot », qui est devenu une sorte de « fourre-tout pour beaucoup de Canadiens » (Bryden, 2019).

Pour contrebalancer les critiques envers le rapport, dans la seconde partie de l'article, le traitement médiatique cite un passage du rapport de l'ENFFADA qui exprime la pertinence du terme génocide :

« Il est temps de regarder la réalité en face : les politiques, actions et inactions coloniales passées et actuelles du Canada à l'égard des peuples autochtones constituent un génocide, lequel, conformément au droit liant le Canada, exige l'imputabilité », peut-on lire dans le rapport. [...] La nature insidieuse et graduelle de la disparition des Autochtones ainsi que l'absence de politiques nationales uniformes instituées par un individu totalitaire sont les éléments qui distinguent le génocide colonial de notre compréhension traditionnelle de ce qui constitue un génocide. Malheureusement, des facteurs distinctifs font en sorte que la conscience canadienne considère que les politiques coloniales du Canada sont certes racistes et mauvaises, mais ne les reconnaît pas comme étant génocidaires, ni en cours (Bryden, 2019).

Cet extrait explique qu'au sein de la société canadienne, il y a une absence de consensus sur l'utilisation du mot génocide.

Il est certain que ces deux articles constituent un échantillon très réduit du discours médiatique contemporain sur les femmes autochtones disparues et assassinées, néanmoins ces deux articles laissent supposer que des rapports d'enquêtes comme celui de l'ENFFADA (2019a) permettent de faire progresser le discours sur le traitement médiatique qui traitent d'enjeux en lien avec les rapports de pouvoir coloniaux.

Comme l'ont démontré plusieurs auteurs et autrices, la position de groupe dominant de la société se forme dans un processus de définition sociale qui se passe principalement dans l'espace public (Blumer, 1958; Bobo, 1999; Denis, 2015) :

Overcoming racism will thus require strong institutional leadership and alternative media and political discourse. Rather than norms of silence,

which more deeply entrench laissez-faire attitudes and structural inequities, “explicit peergroup norms” (Hewstone and Brown 1986:17) (Denis, 2015, p. 237)

Pour rappel, avant 2004, les femmes autochtones disparues et assassinées étaient invisibilisées dans le traitement médiatique. Nous pensons que si ce traitement a changé c’est grâce aux femmes autochtones et leurs alliés-es qui se sont mobilisés-es pour apparaître dans l’espace médiatique et briser le silence. De ce fait, notre analyse a pour volonté d’encourager de continuer à briser le silence dans le discours médiatique qui entoure la violence systémique et structurelle faite aux femmes autochtones. Cela implique de continuer à ouvrir complètement la boîte noire dans une volonté de justice sociale.

## ANNEXE A

### GUIDE ANALYTIQUE

Quel est le titre de l'article ?

- Qui sont les acteurs et actrices nommés ?
- Phrases actives/passives ?
- L'emphase est mise sur quoi.

Quel est le thème de l'article ?

- Quel est l'évènement principal de l'article.

Quels sont les mots associés aux expressions femmes autochtones disparues et assassinées ?

- Quelles sont les causes de la violence présentées ?
- Le contexte social et historique de ce phénomène est-il mentionné ?
- Des cas précis de disparitions sont-ils mis en avant ? (Ou sont-ils le sujet principal de l'article). Comment parle-t-on des survivantes: qualificatifs, histoire, derniers moments. Quel profil de survivante est présenté ?
- Parle-t-on de (s) l'agresseur(s) ? Comment ?

Quels sont les témoignages/commentaires présents dans l'article :

- Quels sont les sources d'informations présentées dans l'article ? Y-a-t-il une polyphonie de voix ?
- Autorité allochtone (police, politiciens-nes, autorité autochtone (chef-fe, conseil de bandes), organisations autochtones (AFAC, FAQ), familles de la survivante famille de l'agresseur.

## ANNEXE B

### INVENTAIRES DES ARTICLES DU CORPUS DE 1996 À 2004

No.	DATE	SOURCE	TITRE
1	23 juillet 1996	La Presse	« La liberté passe-t-elle par la ville ? »
2	16 novembre 1996	Le Devoir	« Un suicide de trop : les Attikameks de Manawan luttent contre la violence »
3	24 mars 1996	Le Devoir	« La police abat une mère autochtone et son enfant »
4	14 mai 1998	Le Devoir	« Chronique d'un inceste dévoilé »
5	1 septembre 1998	La Presse	« Le chef de la réserve de Listuguj accusé d'agression sexuelles »
6	7 octobre 2000	Le Devoir	« Le tour du monde des femmes »
7	19 octobre 2001	La Presse	« Le parcours pénible des femmes autochtones marginalisées »
8	12 novembre 2001	Le Devoir	Commission étude violence conjugale
9	4 décembre 2002	La Presse	La violence contre les jeunes femmes est alarmante
10	28 juillet 2003	Le Devoir	Aggression à contrôler
11	22 mars 2004	La Presse	Les autochtones réclament qu'on retrace leurs disparues
12	6 juin 2004	La Presse	Janet et ses sœurs
13	5 octobre 2004	Le Devoir	Les femmes autochtones souffrent plus que les autres de la violence
14	7 octobre 2004	Le Devoir	La violence chez les autochtones : une question culturelle, croit Chagnon
15	13 octobre 2004	Le Devoir	Lettres : ignorance
16	19 octobre 2004	Le Devoir	Pourquoi il faut dénoncer les propos du Ministre Chagnon

ANNEXE C

INVENTAIRE DES ARTICLES DU CORPUS GÉNÉRAL DE 2004 À 2018

No.	DATE	SOURCE	TITRE
1	22 mars 2004	La Presse	« Les autochtones réclament qu'on retrace leurs disparues »
2	6 juin 2004	La Presse	« Janet et ses sœurs »
3	18 mars 2009	La Presse	« Une tragédie trop souvent silencieuse »
4	18 mars 2009	Le Devoir	« Les autochtones demandent que la police s'occupe aussi de leurs disparues »
5	5 octobre 2009	La Presse	« Hommage aux femmes autochtones »
6	4 mars 2010	Le Devoir	« Une « régurgitation », dit l'opposition »
7	4 mars 2010	Le Devoir	« Priorité à l'économie et aux symboles »
8	26 juin 2010	La Presse	« La situation des jeunes autochtones est "totalement inacceptable", selon un rapport »
9	16 octobre 2010	Le Devoir	« Réponse de Christine St-Pierre à la Marche mondiale des femmes - Les femmes se disent déçues »
10	20 novembre 2010	Le Devoir	« À la recherche des femmes autochtones disparues »
11	8 novembre 2011	La Presse	« Les femmes jetables »
12	9 novembre 2011	La Presse	« Le ministre Kelley reconnaît des manquements »

<b>13</b>	7 février 2012	Le Devoir	« En bref - Harper en Chine »
<b>14</b>	15 février 2012	La Presse	« Une marche pour les femmes autochtones disparues »
<b>15</b>	1 novembre 2012	Le Devoir	« Rencontres de ministres provinciaux - Un sommet pancanadien sur les femmes autochtones assassinées et disparues »
<b>16</b>	7 décembre 2012	Le Devoir	« Violence faite aux femmes - Trop de cas passés sous silence »
<b>17</b>	22 décembre 2012	Le Devoir	« Femmes autochtones - Un air de déjà-vu »
<b>18</b>	3 juillet 2013	Le Devoir	« Les autochtones promettent un été de mobilisation si Harper n'agit pas »
<b>19</b>	16 octobre 2013	La Presse	« Une véritable "crise", estime un émissaire de l'ONU »
<b>20</b>	16 octobre 2013	Le Devoir	« Peuples autochtones - C'est la crise au Canada, dit le rapporteur spécial de l'ONU »
<b>21</b>	26 octobre 2013	Le Devoir	« Travailler aux racines des pratiques sociales pour continuer à progresser »
<b>22</b>	27 février 2014	La Presse	« Indépendants et transparents »
<b>23</b>	20 mars 2014	Le Devoir	« Via Rail : fin du blocage par les Premières Nations »
<b>24</b>	7 mai 2014	La Presse	« Les filles invisibles »
<b>25</b>	17 juillet 2014	Le Devoir	« Réforme de l'éducation des Premières Nations : l'APN réfléchit à ses options »
<b>26</b>	28 août 2014	La Presse	« «Nous avons été ignorés» »
<b>27</b>	28 août 2014	Le Devoir	« Femmes autochtones - Ottawa rappelé à la raison »
<b>28</b>	30 août 2014	Le Devoir	« Revue de presse - Autochtones: agir plutôt qu'enquêter »

<b>29</b>	30 août 2014	Le Devoir	« Conseil de la fédération - Les provinces s'organisent sans Ottawa »
<b>30</b>	8 septembre 2014	Le Devoir	« Les autochtones disparues ou assassinées - La réponse ne saurait venir des gouvernements seuls »
<b>31</b>	8 septembre 2014	Le Devoir	« Programme électoral - Le NPD parie sur un dévoilement anticipé »
<b>32</b>	11 septembre 2014	La Presse	« «Les libéraux seraient une pâle imitation des conservateurs» »
<b>33</b>	16 septembre 2014	Le Devoir	« Femmes autochtones : Ottawa dévoile son plan »
<b>34</b>	26 septembre 2014	Le Devoir	« Les nouveaux Chemins du militantisme »
<b>35</b>	30 septembre 2014	Le Devoir	« Financement fédéral - Les femmes autochtones punies pour leur militantisme? »
<b>36</b>	3 Octobre 2014	Le Devoir	« Danse - La violence inscrite dans le corps »
<b>37</b>	8 Octobre 2014	La Presse	« Silence assourdissant »
<b>38</b>	10 octobre 2014	Le Devoir	« Tanya Tagaq se dit victime de harcèlement à Winnipeg »
<b>39</b>	15 novembre 2014	La Presse	« MARIE-LOUISE ARSENAULT »
<b>40</b>	21 novembre 2014	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Des armes juridiques fournies par des sénateurs »
<b>41</b>	26 novembre 2014	Le Devoir	« Mettre des visages sur des disparitions »
<b>42</b>	19 décembre 2014	La Presse	« Toundra, tu me gâtes »

43	13 janvier 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Une commission interaméricaine demande une enquête nationale »
44	11 février 2015	La Presse	« Femmes volées »
45	28 février 2015	Le Devoir	« Table ronde à Ottawa - Femmes autochtones disparues: Ottawa encore seul dans son coin »
46	7 mars 2015	Le Devoir	« L'ONU presse le Canada d'enquêter sur les femmes autochtones disparues »
47	7 mars 2015	Le Devoir	« L'Ontario dévoile son plan d'action pour lutter contre la violence sexuelle »
48	7 mars 2015	Le Devoir	« Marche mondiale des femmes - Une grande mobilisation contre la mondialisation »
49	7 mars 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - L'urgence d'agir contre la violence et l'impunité »
50	28 mars 2015	Le Devoir	« En faire à ma tête »
51	3 juin 2015	La Presse	« «Un génocide culturel» »
52	19 juin 2015	Le Devoir	« Pensionnats autochtones - Le Manitoba présente ses excuses »
53	20 juin 2015	Le Devoir	« La GRC lie la violence familiale aux meurtres de femmes autochtones »
54	22 juin 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - Savoir agir »
55	26 juin 2015	Le Devoir	« Le SPVM veut travailler plus étroitement avec les autochtones »
56	8 juillet 2015	Le Devoir	« Assemblée des Premières Nations - Mulcair et Trudeau à la conquête du vote autochtone »
57	16 juillet 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Une table ronde faite d'une grande enquête »

<b>58</b>	24 juillet 2015	La Presse	« La loi antiterroriste du Canada inquiète l'ONU »
<b>59</b>	24 juillet 2015	La Devoir	« Droits de la personne - Le Canada rappelé à l'ordre par l'ONU »
<b>60</b>	1 septembre 2015	Le Devoir	« Motions unanimes: le NPD derrière le Québec à 85% »
<b>61</b>	3 septembre 2015	La Presse	« «Nous serons un facteur majeur dans ces élections» »
<b>62</b>	4 septembre 2015	Le Devoir	« Le ridicule ne tue pas... »
<b>63</b>	12 septembre 2015	Le Devoir	« Dix provinces, trois territoires et autant de luttes »
<b>64</b>	16 septembre 2015	La Presse	« L'illusion d'égalité »
<b>65</b>	22 septembre 2015	Le Devoir	« Débat - Sans Harper, les chefs s'engagent pour les femmes »
<b>66</b>	23 septembre 2015	La Presse	« Mon niqab au Canada »
<b>67</b>	24 septembre 2015	La Presse	« 13 MOTS POUR UN DÉBAT »
<b>68</b>	3 octobre 2015	Le Devoir	« Débat des chefs - Armes, niqab et Sénat à l'ordre du jour »
<b>69</b>	3 octobre 2015	La Presse	« Qui Harpeur du niqab ? »
<b>70</b>	5 octobre 2015	La Presse	« Miss Univers poursuit sa croisade contre Harper »
<b>71</b>	5 octobre 2015	Le Devoir	« Élections fédérales - Les Premières Nations détiennent-elles un "vote stratégique"? »

72	5 octobre 2015	La Presse	« Mulcair «inconfortable» avec le port du niqab »
73	5 octobre 2015	Le Devoir	« Droits des femmes - Le retour des conservateurs serait désastreux »
74	5 octobre 2015	Le Devoir	« Tout le monde en parle - Mulcair dit qu'il "étudierait" le projet Énergie Est »
75	5 octobre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Un devoir de mémoire en pleine campagne »
76	7 octobre 2015	La Presse	« «Le Nunavut n'est pas une si bonne expérience» »
77	7 octobre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Une enquête serait superflue, maintient Harper »
78	9 octobre 2015	La Presse	« Trop peu de place pour les Premières Nations »
79	15 octobre 2015	La Presse	« Une enquête publique réclamée »
80	15 octobre 2015	La Presse	« L'urgence verte »
81	16 octobre 2015	La Presse	« Une enquête publique envisagée »
82	21 octobre 2015	La Presse	« La politique positive de Trudeau »
83	21 octobre 2015	La Presse	« Pourquoi je ne m'ennuierai pas de M. Harper »
84	23 octobre 2015	La Presse	« De l'impunité à l'indifférence »
85	24 octobre 2015	La Presse	« La ministre s'est traînée les pieds, s'indigne l'opposition »

86	24 octobre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - Électrochoc de Val-d'Or à Québec »
87	26 octobre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - Québec reste sourd aux nombreux appels »
88	28 octobre 2015	Le Devoir	« Lettre - Les femmes disparues: un enjeu de réconciliation »
89	28 octobre 2015	La Presse	« Un observateur indépendant supervisera le SPVM »
90	29 octobre 2015	La Presse	« Une mère réclame justice pour sa fille »
91	29 octobre 2015	La Presse	« Les 10 travaux de Trudeau »
92	31 octobre 2015	Le Devoir	« Revue de presse - L'heure autochtone »
93	5 novembre 2015	La Presse	« L'observatrice amorce son mandat »
94	5 novembre 2015	Le Devoir	« Cabinet Trudeau - La parité et de nouveaux visages »
95	7 novembre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Ambrose soutiendrait une enquête »
96	7 novembre 2015	Le Devoir	« Cabinet Trudeau - Sous l'œil des vieux routiers »
97	10 novembre 2015	Le Devoir	« « Il faut plus » qu'une enquête publique, dit un chef autochtone »
98	11 novembre 2015	Le Devoir	« Enquête sur les femmes autochtones: des consultations débiteront sous peu »
99	14 novembre 2015	Le Devoir	« Cabinet Trudeau - Valeurs libérales et coopération au menu des ministres »

<b>100</b>	1 décembre 2015	La Presse	« CBC suspend les commentaires sur son site web »
<b>101</b>	1 décembre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - Exhumer les racines du mal »
<b>102</b>	5 décembre 2015	Le Devoir	« Tuerie de Polytechnique - La mémoire des victimes sera honorée dimanche »
<b>103</b>	5 décembre 2015	Le Devoir	« Fin de cycle chez les conservateurs »
<b>104</b>	5 décembre 2015	Le Devoir	« Discours du Trône - De tout pour tous »
<b>105</b>	7 décembre 2015	La Presse	« Trudeau ému par le souvenir du drame »
<b>106</b>	7 décembre 2015	Le Devoir	« « Elles avaient le droit de vivre » »
<b>107</b>	8 décembre 2015	Le Devoir	« Rentrée parlementaire à Ottawa - Les libéraux avares de détails sur leurs priorités »
<b>108</b>	9 décembre 2015	La Presse	Ottawa lance une commission d'enquête
<b>109</b>	9 décembre 2015	Le Devoir	Ottawa lance une commission d'enquête
<b>110</b>	9 décembre 2015	Le Devoir	Autochtones - Ne pas décevoir
<b>111</b>	12 décembre 2015	La Presse	« Reconnaître le racisme »
<b>112</b>	14 décembre 2015	La Presse	« Michèle Audette et Mélissa Mollen-Dupuis »
<b>113</b>	14 décembre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - Comprendre le passé pour aller de l'avant »

<b>114</b>	19 décembre 2015	Le Devoir	« Sur les chapeaux de roue »
<b>115</b>	24 décembre 2015	Le Devoir	« Femmes autochtones - 40 000 \$ en échange d'informations pouvant élucider le meurtre de Sindy Ruperthouse »
<b>116</b>	28 décembre 2015	Le Devoir	« Stephen Harper - De premier ministre à fantôme du Parlement »
<b>117</b>	31 décembre 2015	Le Devoir	« L'année de tous les défis »
<b>118</b>	31 décembre 2015	Le Devoir	« La consultation comme mode de gouvernance »
<b>119</b>	6 janvier 2016	Le Devoir	« Les chantiers »
<b>120</b>	6 janvier 2016	Le Devoir	« Début des travaux préliminaires de l'enquête nationale sur les femmes autochtones »
<b>121</b>	13 janvier 2016	Le Devoir	« Arabie saoudite - Les conservateurs s'inquiètent maintenant du contrat qu'ils ont signé »
<b>122</b>	15 janvier 2016	Le Devoir	« Dire l'abus sans mâcher ses mots »
<b>123</b>	22 janvier 2016	Le Devoir	« Marijuana - Les conservateurs tempèrent leur discours »
<b>124</b>	22 janvier 2016	Le Devoir	« Autochtones - La relation avec les policiers est un "problème systémique" »
<b>125</b>	23 janvier 2016	La Presse	« Les autochtones du Québec exposent leurs attentes »
<b>126</b>	23 janvier 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues ou assassinées - Une large enquête pour laver la "honte nationale" »
<b>127</b>	30 janvier 2016	Le Devoir	« Les larmes de crocodile »

<b>128</b>	9 février 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones - La ministre Bennett dit avoir entendu la colère des familles »
<b>129</b>	15 février 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones: le gouvernement du Québec sommé d'apporter sa contribution »
<b>130</b>	17 février 2016	Le Devoir	« Bennett pense que la GRC a mal compté »
<b>131</b>	22 février 2016	Le Devoir	« Libre opinion - Après Val-d'Or, une transparence nécessaire »
<b>132</b>	9 mars 2016	Le Devoir	« Danse - Sur les traces de l'itinérance autochtone »
<b>133</b>	30 avril 2016	La Presse	« KWE LE MONDE! »
<b>134</b>	28 mai 2016	Le Devoir	« Nouvelles - La mutinerie des sorcières »
<b>135</b>	21 juin 2016	Le Devoir	« Des Idées en revues - Justice et sécurité pour les femmes autochtones »
<b>136</b>	25 juin 2016	La Presse	« Les empreintes de Justin Trudeau »
<b>137</b>	25 juin 2016	Le Devoir	« Bilan de session parlementaire - Patience, il reste encore trois ans et demi »
<b>138</b>	16 juillet 2016	La Presse	« Redonner une fierté aux autochtones »
<b>139</b>	30 juillet 2016	Le Devoir	« L'enquête sur les femmes autochtones lancée mercredi »
<b>140</b>	4 août 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - Une enquête pour réparer toutes les autres »
<b>141</b>	6 août 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones tuées et disparues - L'affaire de tous »
<b>142</b>	9 août 2016	Le Devoir	« Dernier sprint et lauriers à Présence autochtone »
<b>143</b>	18 août 2016	Le Devoir	« Femmes autochtones: pouvoirs accordés »
<b>144</b>	19 août 2016	Le Devoir	« L'absence de commission québécoise est un choix "impensable", dénonce les organisations autochtones »

<b>145</b>	30 août 2016	Le Devoir	« Rentrée scolaire controversée dans une école d'Outremont »
<b>146</b>	7 septembre 2016	Le Devoir	« Si Cédrika était autochtone... »
<b>147</b>	9 septembre 2016	Le Devoir	« Une première autochtone prend la tête du CSF »
<b>148</b>	24 septembre 2016	Le Devoir	« Une Bovary sauvage »
<b>149</b>	5 octobre 2016	Le Devoir	« Une marche pour honorer les femmes autochtones disparues »
<b>150</b>	15 octobre 2016	Le Devoir	« Idées - Un an de féminisme avec Justin Trudeau »
<b>151</b>	15 octobre 2016	Le Devoir	« Les bons coups »
<b>152</b>	19 octobre 2016	Le Devoir	« Justin Trudeau - Changement d'ère »
<b>153</b>	31 octobre 2016	Le Devoir	« Festival du cinéma international en Abitibi-Témiscamingue - Faire marcher son rêve »
<b>154</b>	16 novembre 2016	Le Devoir	« Violence et discrimination - Les autochtones continuent de réclamer une enquête indépendante »
<b>155</b>	17 novembre 2016	Le Devoir	« Police, justice et autochtones, la réconciliation reste à faire »
<b>156</b>	23 décembre 2016	Le Devoir	« Autochtones - Nécessaire commission »
<b>157</b>	7 janvier 2017	Le Devoir	« Politique fédérale - Sous le vernis »
<b>158</b>	11 janvier 2017	Le Devoir	« Stéphane Dion tire sa révérence... à reculons »

<b>159</b>	14 janvier 2017	Le Devoir	« Au tour de la biennale de Québec de s'affirmer »
<b>160</b>	22 février 2017	Le Devoir	« Montée en flèche des discours de haine et de peur »
<b>161</b>	23 mars 2016	Le Devoir	« Coup de barre historique pour les autochtones »
<b>162</b>	16 mars 2017	Le Devoir	« Libre opinion - Immigrantes et autochtones, doublement discriminées en emploi »
<b>163</b>	4 avril 2017	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues - L'enquête n'aurait pas contacté les familles »
<b>164</b>	10 avril 2017	Le Devoir	« Lettre - Consultation sur le racisme systémique »
<b>165</b>	17 mai 2017	Le Devoir	« Rona Ambrose tire sa révérence »
<b>166</b>	31 mai 2017	Le Devoir	« Enquête en péril »
<b>167</b>	1 juin 2017	Le Devoir	« Enquête sur les femmes autochtones disparues - La commission d'enquête sur les femmes autochtones fera cinq arrêts au Québec »
<b>168</b>	7 juillet 2017	La Presse	« Meurtre de Rosiana Poucachiche: un suspect arrêté »
<b>169</b>	27 juillet 2017	Le Devoir	« Enquête autochtone - La démission des commissaires réclamée »
<b>170</b>	28 juillet 2017	Le Devoir	« L'Assemblée des Premières Nations appelle à une refonte de l'enquête sur les femmes autochtones »
<b>171</b>	28 juillet 2017	Le Devoir	« Devoir de mémoire »
<b>172</b>	31 juillet 2017	Le Devoir	« Femmes autochtones assassinées: l'impossible mandat »
<b>173</b>	9 août 2017	Le Devoir	« Enquête sur les femmes autochtones - Une autre membre de l'Enquête sur les femmes autochtones démissionne »

<b>174</b>	11 août 2017	Le Devoir	« Disparition d'une sculpture en hommage aux femmes autochtones disparues »
<b>175</b>	29 août 2017	Le Devoir	« Remaniement - Deux ministres pour le dossier autochtone »
<b>176</b>	2 septembre 2017	Le Devoir	« Femmes autochtones disparues et assassinées - Une mission à poursuivre »
<b>177</b>	8 septembre 2017	Le Devoir	« Femmes autochtones - La Commission en panne de leadership »
<b>178</b>	9 septembre 2017	La Presse	« Femmes autochtones: le rapport intermédiaire prêt d'ici novembre »
<b>179</b>	4 octobre 2017	La Presse	« Femmes autochtones assassinées: encore de l'espoir, 11 ans après le meurtre de sa sœur »
<b>180</b>	5 octobre 2017	La Presse	« Veillée à la mémoire des femmes autochtones disparues et assassinées »
<b>181</b>	20 octobre 2017	Le Devoir	« Chronique - L'amour du monde »
<b>182</b>	2 novembre 2017	Le Devoir	« Une escouade d'enquêteurs pour les femmes autochtones disparues? »
<b>183</b>	2 novembre 2017	Le Devoir	« La famille d'une femme micmaque disparue parle de la douleur des recherches »
<b>184</b>	22 novembre 2017	La Presse	« Montréal financera un programme pour mettre fin aux disparitions de femmes autochtones »
<b>185</b>	25 novembre 2017	Le Devoir	« À Vancouver, un opéra pour les femmes autochtones disparues »
<b>186</b>	25 novembre 2017	Le Devoir	« Libre opinion - Des hommes solidaires s'unissent pour éliminer la violence à l'égard des femmes »
<b>187</b>	27 novembre 2017	La Presse	« Femmes autochtones: ouverture de la commission d'enquête »

<b>188</b>	28 novembre 2017	La Presse	« Femmes autochtones disparues: première journée d'audiences à cœur ouvert »
<b>189</b>	28 novembre 2017	La Presse	« Enquête autochtone: une disparition qui laisse ses marques »
<b>190</b>	30 novembre 2017	La Presse	« Quatre Innues déclarent avoir été agressées par un missionnaire belge »
<b>191</b>	1 décembre 2017	La Presse	« Enquête sur les femmes autochtones: la souffrance des « survivantes » »
<b>192</b>	2 décembre 2017	La Presse	« Enquête sur les femmes autochtones: les audiences continuent »
<b>193</b>	2 décembre 2017	La Presse	« Il a violé ma fille et l'a tuée »
<b>194</b>	22 novembre 2017	Le Devoir	« Un marathon d'écriture pour la liberté d'expression »
<b>195</b>	31 décembre 2017	La Presse	« Huit objets qui ont marqué 2017 »
<b>196</b>	6 janvier 2018	Le Devoir	« L'enquête fédérale sur les femmes autochtones connaît un autre raté »
<b>197</b>	6 janvier 2018	Le Devoir	« Reportage - Activistes au bout du rouleau »
<b>198</b>	13 janvier 2018	Le Devoir	« Visions divergentes au sein de la commission sur les femmes autochtones »
<b>199</b>	16 janvier 2018	Le Devoir	« Éditorial - Sauvez la commission pour les femmes autochtones disparues et assassinées »
<b>200</b>	22 janvier 2018	La Presse	« Le Québec aime Christine Beaulieu »
<b>201</b>	30 janvier 2018	Le Devoir	« Éditorial - #MoiAussi: au tour du politique »

<b>202</b>	10 février 2018	Le Devoir	« Autochtonie: la réconciliation peut-elle se faire par les arts? »
<b>203</b>	16 février 2018	Le Devoir	« Libre opinion - Les autochtones et Montréal, rien ne change? »
<b>204</b>	22 février 2018	Le Devoir	« Commission Viens: le système échoue à protéger les femmes autochtones vulnérables, selon un organisme »
<b>205</b>	27 février 2018	Le Devoir	« Dans "Ce silence qui tue", Kim O'Bomsawin expose la vulnérabilité des femmes autochtones »
<b>206</b>	27 février 2018	La Presse	« Ce silence qui tue: les survivantes »
<b>207</b>	6 mars 2018	La Presse	« Comment faire avancer les femmes dans l'industrie du cinéma ? »
<b>208</b>	9 mars 2018	Le Devoir	« Télévision - Notre choix cette fin de semaine »
<b>209</b>	26 mars 2018	La Presse	« Un livre sur Mélanie Cabay: du privilège de vieillir »
<b>210</b>	7 avril 2018	Le Devoir	« Le Devoir d'histoire - Champlain et les autochtones: construire aujourd'hui sur un rêve inexistant »
<b>211</b>	6 juin 2018	Le Devoir	Consternation à la commission d'enquête sur les femmes autochtones
<b>212</b>	21 juin 2018	Le Devoir	« Enquête sur les femmes autochtones disparues: Audette choisit de rester »
<b>213</b>	23 juin 2018	Le Devoir	« Critique télé - "Du teweikan à l'électro": révélations autochtones »
<b>214</b>	6 juillet 2018	La Presse	« Romans: la qualité canadienne »
<b>215</b>	2 août 2018	La Presse	« Une inuite abandonnée la nuit par des policiers est portée disparue »
<b>216</b>	11 août 2018	Le Devoir	« Chronique - Sur les ailes de l'affaire "Kanata" »
<b>217</b>	20 août 2018	La Presse	« Rustic Oracle: le plateau de la diversité »

<b>218</b>	26 septembre 2018	La Presse	« Michèle Audette distinguée pour son engagement dans la cause des femmes autochtones »
<b>219</b>	4 octobre 2018	La Presse	« Premières nations: «On aurait dû faire mieux» »
<b>220</b>	17 décembre 2018	Le Devoir	« À Paris, "Kanata" agite le drame des femmes autochtones disparues »
<b>221</b>	20 décembre 2018	Le Devoir	« "Kanata": des Autochtones sortent déçus du spectacle »
<b>222</b>	21 décembre 2018	Le Devoir	« Le théâtre renversé »

## BIBLIOGRAPHIE

- Acoose, J. (1992). *Iskwewwak--kah' ki yaw ni wahkomaxanak : Neither Indian Princesses nor Squaw Drudges*. Saskatoon : University of Saskatchewan.
- Adams, H. (1997). Internal Colonialism. In H. Adams (ed.), *Tortured People: The Politics of Colonization* (p. 6-12). Penticton : Theytus books.
- Adelson, N. (2000). *Being Alive Well : Health and the Politics of Cree Well-Being*. Toronto : University of Toronto Press.
- Adelson, N. (2005). La souffrance collective : Une analyse anthropologique de l'incarnation d'injustice (S. Desjardins, trad.). *Revue Québécoise de psychologie*, 26(2): 111-127.
- Amnistie internationale. (2004). *On a volé la vie de nos sœurs. Discrimination et violence contre les femmes autochtones : Résumé des préoccupations d'Amnesty International*. Ottawa : Les éditions francophones d'Amnesty International.
- Anaya, J. (2014, 4 juillet). *Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, James Anaya*. United Nations. Retrieved from <http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en.pdf>
- Anderson, K., Campbell, M. & Belcourt, C. (2018). *Keetsahnak / Our Missing and Murdered Indigenous Sisters*. Edmonton : The University of Alberta Press.
- Anders, R. (2017). "Ne me libérez pas, je m'en charge !" *La Découverte*, 4(92), 85-93.
- Archibald, L. (2006). *Rapport final de la Fondation autochtone de guérison. Volumes III. Pratiques de guérison prometteuses dans les collectivités autochtones*. Ontario : Fondation autochtone de guérison.
- Arnaud, A. (2014). Féminisme autochtone militant : quel féminisme pour quellemilitance? *Nouvelles pratiques sociales*, 27 (1), 211–222. Récupéré de <https://doi.org/10.7202/1033627ar>

- Association des femmes autochtones au Canada. (2014). *Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de la littérature et entrevues auprès d'intervenants clés*. Le groupe de travail de la Fondation canadienne des femmes sur la traite des filles et des femmes au Canada. Récupéré de <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>
- Bandura, A. (2006). Toward a Psychology of Human Agency. *Perspectives on Psychological Science*, 1(2), 164-180. doi: 10.1111/j.1745-6916.2006.00011.x.
- Bandura, A. & Locke, E. A. (2003). Negative Self-Efficacy and Goal Effects Revisited. *Journal of Applied Psychology*, 88(1), 87-99.
- Basile, S. (2017). *Le rôle et la place des femmes atikamekw dans la gouvernance du territoire et des ressources naturelles* (Thèse de doctorat). Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue. Récupéré de <http://depositum.uqat.ca/703/1/Basile%2c%20Suzy.pdf>
- Basile, S., Asselin, H. et Martin, T. (2017). Le territoire comme lieu privilégié de transmission des savoirs et des valeurs des femmes Atikamekw. *Recherches féministes*, 30(1), 61-80.
- Basile, S., Lévesque, C., Brodeur-Girard, S., Gabriel, W., Gabriel, E., Michel, V. et Sioui, M. (2019). *Silence de Québec sur la stérilisation forcée des femmes autochtones*. Radio-Canada. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/1153624/silence-quebec-sterilisation-forcee-femmes-autochtones-lettre-ouverte>
- Bilge, S. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogenes*, 1(225), 70-88. doi: 10.3917/dio.225.0070
- Bilge, S. (2014). La pertinence de Hall pour l'étude de l'intersectionnalité. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 62-81.
- Blumer, H. (1958). Race Prejudice as a Sense of Group Position. *The Pacific Sociological Review*, 1(1), 3-7.
- Bobo, L. D. (1999). Prejudice as Group Position : Microfoundations of a Sociological Approach to Racism and Race Relations. *Journal of Social Issues*, 55(3), 445-472.
- Bopp, M., Bopp, J. et Lane, P. (2003). *La violence familiale chez les Autochtones au Canada*. Ottawa : Fondation Autochtone de Guérison.

- Bories-Sawala, H. E. (2015). Quelle place pour l'histoire autochtone dans l'enseignement scolaire au Québec? Hypothèses pour un projet de recherche. 35, 136-153. Récupéré de [http://www.kanada-studien.org/wp-content/uploads/2015/03/zks\\_2015\\_7\\_Bories-Sawala.pdf](http://www.kanada-studien.org/wp-content/uploads/2015/03/zks_2015_7_Bories-Sawala.pdf)
- Boyer, Y. & Barlette, J. (2017). *External Review: Tubal Ligation in the Saskatoon Health Region : the Lived Experience of Aboriginal Women*. Saskatoon Health Region. Retrieved from [https://www.saskatoonhealthregion.ca/DocumentsInternal/Tubal\\_Ligation\\_in\\_theSaskatoonHealthRegion\\_the\\_Lived\\_Experience\\_of\\_Aboriginal\\_Women\\_BoyerandBartlett\\_July\\_22\\_2017.pdf](https://www.saskatoonhealthregion.ca/DocumentsInternal/Tubal_Ligation_in_theSaskatoonHealthRegion_the_Lived_Experience_of_Aboriginal_Women_BoyerandBartlett_July_22_2017.pdf).
- Brassard, R., Spielvogel, M. et Montminy, L et la Maison communautaire Missinak. (2017). *Analyse de l'expérience de la violence conjugale et familiale d'hommes autochtones au Québec*. Rapport final de recherche, Québec. Centre interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. Récupéré de [https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/rapport\\_hommes\\_autochtones\\_final\\_01-12-2017\\_avec\\_couverture.pdf](https://www.criviff.qc.ca/sites/criviff.qc.ca/files/rapport_hommes_autochtones_final_01-12-2017_avec_couverture.pdf)
- Brave Heart, M. Y. H. (2010). The Return to the Sacred Path: Healing the Historical Trauma and Historical Unresolved Grief Response Among the Lakota through a Psychoeducational Group Intervention. 68(3), 287-305. doi: 10.1080/00377319809517532.
- Brave Heart, M. Y. H., Chase, J., Elkins, J., Nanez, J. S., Martin, J. & Mootz, J. J. (2015). Women Finding The Way: American Indian Leading Intervention Research in Native Communities. *American Indian & Alaska Native Mental Health Research*, 23(3), 24-47. doi: 10.5820/aian.2303.2016.24.
- Brennan, S. (2011). La victimisation avec violence chez les femmes autochtones canadiennes, 2009. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2011001/article/11439-fra.htm>
- Brownmiller. (1975). *Against Our Will : Men, Women and Rape*. New York : Ballantine Books.
- Bryden, J. (2019, 16 juin). Les Canadiens approuvent les conclusions du rapport d'enquête sur les femmes autochtones. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/societe/556904/les-canadiens-approuvent-les-conclusions-du-rapport-d-enquete-sur-les-femmes-autochtones>

- Cameron, A. (2006). Stopping the Violence. Canadian Feminist Debates on Restorative Justice and Intimate Violence. *Theoretical Criminology*, 10(1), 49-66. doi: 10.1177/1362480606059982
- Celis, L et Service aux collectivités de l'UQAM (2020, hiver). Groupes communautaires et femmes en situation de pauvreté à Montréal. Besoins, pratiques et enjeux intersectionnels. Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP). (2019a). *Accueil*. Récupéré de <https://www.cerp.gouv.qc.ca/index.php?id=2>
- Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics (CERP). (2019b). *Rapport final*. Gouvernement du Québec. Récupéré de [https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers\\_clients/Rapport/Rapport\\_final.pdf](https://www.cerp.gouv.qc.ca/fileadmin/Fichiers_clients/Rapport/Rapport_final.pdf)
- Chancer, L. S. (1994). Gender, Class and Race in Three High Profile Crimes: The Cases of New Bedford, Central Park and Bensonhurst. *Journal of Crime and Justice*, 17(2), 167-187. doi: 10.4135/9781452243207.n5
- Charaudeau, P. (1997). *Le discours d'information médiatique: La construction du miroir social*. Paris : Nathan.
- Charaudeau, P. (2011). *Les médias et l'information : L'impossible transparence du discours* (2 éd.). Louvain-la-neuve : De Boeck.
- Clément, S. (2007). *Guérison communautaire en milieu atikamekw : l'expérience du cercle mikisiw pour l'espoir à Manawan*. (Mémoire de maîtrise). Université de Laval. Récupéré de <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/19523>
- Commission des relations avec les citoyens. (2018, mai). *Les conditions de vie des femmes autochtones en lien avec les agressions sexuelles et la violence conjugale : Observations, conclusions et recommandations*. Québec : Assemblée Nationale du Québec. Récupéré de [http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_138667&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_138667&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)
- Conn, H. (2018). *Sandra Lovelace Nicholas*. Récupéré de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sandra-lovelace-nicholas>

- Conseil du Statut de la femme. (2016). *À la rencontre des femmes autochtones du Québec*. Gouvernement du Québec. Récupéré de [https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes\\_autochtones\\_web.pdf](https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/femmes_autochtones_web.pdf)
- Corbett, E. (sans date). No News Isn't Always Good News: Media Representation of Missing and Murdered Indigenous Women in Canada. Queen's University. Retrieved from <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwiCor28jYDsAhWO1-AKHTSGCAcQFjAAegQIBRAB&url=https%3A%2F%2Fwww.cpsa-acsp.ca%2Fdocuments%2Fconference%2F2019%2F399.Corbett.pdf&usg=AOvVaw10ZyKcRgGoj3hhOGN4D-zj>
- Cossins, A. (2003). Saints, Sluts and Sexual Assault: Rethinking the Relationship between Sex, Race and Gender. *Social and Legal Studies*, 12, 77-103.
- Coulthard, G. S. (2014). *Red Skin, White Masks: Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minnesota : University of Minnesota Press.
- Coutu, J.-C. (1995). *La justice pour et par les Autochtones. Rapport du Comité de consultation sur l'administration de la Justice en milieu autochtone*. Québec : Ministère de la Justice.
- Couture, J., Parker, T. & Laboucane, P. (2001). *A Cost-Benefit Analysis of Hollow Water's Community Holistic Circle Healing Process*. Ottawa : Solicitor General. Retrieved from <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/cst-bnft-hllw-wtr/cst-bnft-hllw-wtr-eng.pdf>
- Crenshaw, K. W. (1989). Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics. *University of Chicago Legal Forum*, 1989(1). Retrieved from <https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf>
- Crenshaw, K. W. (2005). Cartographies des marges: intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. (O. Bonis, trad.). *Cahiers du Genre*, 2(39), 51-82. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-cahiers-du-genre-2005-2-page-51.htm>
- Cunningham, J. et Cloutier, É. (2010). Justice communautaire autochtone. *Cahiers ODENA*, Cahier n° 2010-02. Récupéré de <http://www.odena.ca/IMG/pdf/cahierodena-2010-02-dv.pdf>

- Denis, J. S. (2015). Contact Theory in a Small-Town Settler-Colonial Context: The Reproduction of Laissez-Faire Racism in Indigenous-White Canadian Relations. *American Sociological Review*, 80(1), 218-242. doi: 10.1177/0003122414564998
- Devineau, J. (2012). Autour du concept de fémicide/féminicide : Entretiens avec Marcela Lagarde et Montserrat Sagot. *Problèmes d'Amérique latine*, 2, 77-91. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-problemes-d-amerique-latine-2012-2-p-77.htm>
- Dubied, A. (2004). *Les dits et les scènes du fait divers*. Genève, Paris : Librairie Droz.
- Ducrot, O. (1984). *Le Dire et le Dit*. Paris : Minuit.
- Dupuis, J. et Marchand, E. (2015, 22 octobre). Abus de la SQ : Les femmes brisent le silence. Enquête. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/tele/enquete/2015-2016/episodes/360817/femmes-autochtones-surete-du-quebec-sq>
- Eddo-Lodge, R. (2017, 30 mai). *Why I'm no Longer Talking to White People about Race*. Retrieved from <https://www.theguardian.com/world/2017/may/30/why-im-no-longer-talking-to-white-people-about-race>
- Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). (2019a). *Réclamer notre pouvoir et notre place: Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1a*. (Vol. 1a). Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a.pdf>
- Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). (2019b). *Réclamer notre pouvoir et notre place: Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1b*. (Vol. 1b). Récupéré de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1b.pdf>
- Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). (2019c). *Réclamer notre pouvoir et notre place: Le rapport final de l'enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 2. Un rapport complémentaire : Québec*. Récupéré de [https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire\\_Qu%C3%A9bec.pdf](https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-compl%C3%A9mentaire_Qu%C3%A9bec.pdf)

- Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA). (2019d). *Timeline of Key Milestones*. Retrieved from <http://www.mmiwg-ffada.ca/timeline/>
- Entman, R. M. (2003). Cascading Activation: Contesting the White House's Frame After 9/11. *Political Communication*, 20(4), 415-432. doi: 10.1080/10584600390244176
- Esposito, L. & Murphy, J. W. (2005). Desensitizing Herbert Blumer's Work on Race Relations: Recent Applications of his Group Position Theory to the Study of Contemporary Race Prejudice. *Sociological Quarterly*, 40(3). doi: 10.1111/j.1533-8525.1999.tb01726.x
- CEDROM-SNi. (2018). *Eureka* [Logiciel]. Montréal.
- Farget, D. (2018). *Communication dans une conférence. Femmes autochtones au Canada: Démystifier les enjeux contemporains*. UQAM, Montréal. 12 mars 2018. Montréal : Amnistie internationale UQAM.
- Fast, E. & Collin-Vézina, D. (2010). Historical Trauma, Race-based Trauma and Resilience of Indigenous Peoples: A Literature Review. *First Peoples Child & Family Review*, 5, p.126-136. Retrieved from [https://www.researchgate.net/publication/284059629\\_Historical\\_trauma\\_race-based\\_trauma\\_and\\_resilience\\_of\\_Indigenous\\_peoples\\_A\\_literature\\_review?enrichId=rgreq-770e92cd81c128476f7955e58103f5ca-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzI4NDNA1OTYyOTtBUzozMzk2Mjk0MTgwMDg2MDNAMTQ1Nzk4NTM3MTU3Mw%3D%3D&el=1\\_x\\_3&\\_esc=publicationCoverPdf](https://www.researchgate.net/publication/284059629_Historical_trauma_race-based_trauma_and_resilience_of_Indigenous_peoples_A_literature_review?enrichId=rgreq-770e92cd81c128476f7955e58103f5ca-XXX&enrichSource=Y292ZXJQYWdlOzI4NDNA1OTYyOTtBUzozMzk2Mjk0MTgwMDg2MDNAMTQ1Nzk4NTM3MTU3Mw%3D%3D&el=1_x_3&_esc=publicationCoverPdf)
- Femmes autochtones du Québec. (2012). *Comment définir l'identité et la citoyenneté autochtone : Enjeux et pistes de réflexion : Rapport : Suite au processus exploratoire sur les questions liées à l'inscription au Registre des Indiens à l'appartenance à une bande et à la citoyenneté (projet de loi C-3)*. FAQ, Kahnawake. Récupéré de <http://catalogue.cdeacf.ca/Record.htm?idlist=1&record=19257941124910751239>
- Femmes autochtones du Québec. (2015). *Nānāwig Māmawe Nīnawind. Debout et solidaires. Femmes autochtones disparues ou assassinées au Québec*. FAQ, Kahnawake. Récupéré de <https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2016/09/RapportFADA-Copie.pdf>
- Figueroa Romero, D., Jiménez Estrada, V., Guimont Marceau, S. et Rice, R. (2017). *Forum virtuel : Violence contre les femmes autochtones des amériques, Rapport*

*final, 6 février au 10 mars 2017*. Association canadienne des études latino-américaines et caraïbes. Récupéré de <https://can-latam.org/pt-br/docs/acelacforumvirtuelviolencecontrelesfemmesautochtonesdesameriquespdf>

Filice, M. (2015). *Bispiritualité*. Récupéré de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/two-spirit>

Fletcher, C. et Denham, A. (2008). Cheminer vers la guérison: étude de cas au Nunavut. Dans Fondation Autochtone de guérison (éd.), *La guérison Autochtone au Canada: Étude sur la conception thérapeutique et la pratique* (p. 113-158). Ottawa : Fondation Autochtone de Guérison.

Fondation Autochtone de Guérison. (2019a). *Annonces*. Récupéré de <http://www.fadg.ca/>

Fondation Autochtone de Guérison. (2019b). *Mission, Vision, Valeurs*. Récupéré de <http://www.fadg.ca/renseignements/mission-vision-valeurs>

Fondation Autochtone de Guérison. (2019c). *Projets financés*. Récupéré de <http://www.fadg.ca/projets-finances>

Fondation Autochtone de Guérison. (2019d). *Questions F.P.* Récupéré de <http://www.fadg.ca/questions-fp>

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours : leçon inaugurale au collège de France prononcée le 2 décembre 1970*. Paris : Gallimard.

Gendarmerie Royale du Canada. (2014). *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Un aperçu opérationnel national*. Gouvernement du Canada. Récupéré de <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/les-femmes-autochtones-disparues-et-assassinees-un-apercu-operationnel-national>

Gendarmerie Royale du Canada. (2015). *Les femmes autochtones disparues ou assassinées : Mise à jour 2015 de l'Aperçu opérationnel national*. Récupéré de <http://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/les-femmes-autochtones-disparues-ou-assassinees-mise-jour-2015-de-lapercu-operationnel-national#p1>

Gilchrist, K. (2010). « Newsworthy » Victims ? Exploring differences in Canadian local press coverage of missing/murdered Aboriginal and White women. *Feminist Media Studies*, 10, 373-390. doi: 10.1080/14680777.2010.514110

Giroux, D. (2008). Éléments de la pensée politique autochtone contemporaine. *Politiques et sociétés*, 27(1), 29-53.

- Gouvernement du Canada. (2015). *Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*. Récupéré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100014597/1100100014637>
- Gouvernement du Canada. (2017). *Commission de vérité et réconciliation du Canada*. Récupéré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1450124405592/1450124456123>
- Gouvernement du Canada. (2018). *Réconciliation*. Récupéré de <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1400782178444/1400782270488>
- Green, J. (2004). Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : Pour une relecture autochtone du palimpseste canadien. *Politique et Sociétés*, 23(1).
- Green, J. (2017). *Making Space for Indigenous Feminism*. Fernwood Publishing.
- Green, K. (1997). *La violence familiale au sein des collectivités autochtones : Une perspective autochtone*. (Renseignements du Centre national d'information sur la violence dans la famille). Ottawa : Santé Canada.
- Griffin, S. (1971). Rape: The All-American Crime. *Ramparts Magazine*, 26-35.
- Guimont Marceau, S., Figueroa Romero, D., Jiménez Estrada, V., & Rice, R. (2019): Approaching Violence against Indigenous Women in the Americas from Relational, Intersectional and Multiscalar Perspectives. *Canadian Journal of Latin American and Caribbean Studies / Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes*, 1-21. doi:10.1080/08263663.2020.1690769
- Guthrie Valaskakis, G., Dion Stout, M. & Guimond, E. (2009). *Restoring the Balance: First Nations Women, Community, and Culture*. Winnipeg : University of Manitoba Press.
- Hall, S. (1980). Race, articulation, and societies structured in dominance. In Unesco (ed.), *Sociological theories: Race and colonialism* (p. 305-345). Paris : éditions Unesco.
- Halseth, R. (2013). *Les femmes autochtones au Canada: Genre, déterminants socioéconomiques de la santé et initiatives visant à réduire l'écart en matière de bien-être*. Prince George : Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. Récupéré de <https://www.ccnca-nccah.ca/docs/determinants/RPT-AboriginalWomenCanada-Halseth-FR.pdf>
- Harding, S. (2004). Comment on Hekman's "Truth and Method: Feminist Standpoint Theory Revisited": Whose Standpoint Needs the Regimes of Truth and Reality?,

- In *The feminist standpoint theory reader: intellectual & political controversies* (p.255-262). New York : Routledge.
- Harding, S. (1996). Rethinking Standpoint Epistemology: What Is “Strong Objectivity”?, dans E.F. Keller & H.E. Longino (eds.), *Feminism & Science* (p.235-248). New York : Oxford University Press.
- Harding, S. (1995). Strong Objectivity: A Response to the New Objectivity Question, *Synthese*, 104(3), 331-349.
- Harraway, D (1991). A Cyborg Manifesto: Science, Technology, and Socialist-Feminism in the Late Twentieth Century », In *Simians, Cyborgs and Women: The Reinvention of Nature* (p.149-181). New York: Routledge.
- Harraway, D. (1988). Situated Knowledges: The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective. *Feminist Studies*, 14(3), 575-599.
- Hill Collins, P. (1990). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness and the Politics of Empowerment*. Boston: Unwin Hyman.
- Hill Collins, P. (2016). *La Pensée Féministe Noire: Savoir, conscience et politique de l'empowerment*. (D. Lamoureux, trad.). Montréal : Les éditions du remue-ménage.
- Historica Canada. (2014). *L'émancipation*. Récupéré de <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/emancipation/>
- Hooks, B. (1987). *Ain't I a Woman: Black Women and Feminism*. London : Pluto Press.
- Hugonnard, J. (1886). Rapport sur l'École industrielle indienne de Fort Qu'Appelle. Ministère des Affaires indiennes, XIX(4), 138.
- Issa, O. (2018, 29 décembre). 2018 : Une année chargée d'émotion pour les Autochtones de la Saskatchewan. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1142953/bilan-actualite-autochtone-premieres-nations-saskatchewan-boushie-politique>
- Jewkes, T. (2010). *Media & Crime* (2 éd.). Sage : Publications Ltd.
- Jiwani, Y. (2006). *Discourses of Denial : Mediations of Race, Gender, and Violence*. Vancouver. Toronto : UBC Press.

- Jiwani, Y. (2009). Symbolic and Discursive Violence in Media Representations of Aboriginal Missing and Murdered Women. In D. Weir & M. Guggisberg (eds.), *Violence in Hostile Contexts E-Book*. Oxford : Inter-Disciplinary Press.
- Jiwani, Y. & Young, M. L. (2006). Missing and murdered women : Reproducing marginality in news discourse. *Canadian Journal of Communication*, 31(4), 895-917.
- Kermoal, N. (2018). Le rôle des universités canadiennes dans la décolonisation des savoirs: le cas de l'Alberta. *ACME: An International E-Journal for Critical Geographies*, 17(3), 651-670.
- Kovach M. (2009). *Indigenous Methodologies : Characteristics, Conversations, and Contexts*. Toronto : University of Toronto Press.
- Krieg-Planque, A. (2003). *"Purification ethnique" : Une formule et son histoire*. Paris : CNRS Editions.
- Krieg-Planque, A. (2009). *La Notion de "formule" en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Besançon : Presse universitaire de Franche-Comté.
- Kubik, W. & Bourrassa, C. (2016). Stolen sisters. The politics, policies and travesty of missing and murdered women in Canada. In D. M. Lavell-Harvard & J. Brant (eds.), *Forever loved : Exposing the hidden crisis of missing and murdered indigenous women and girls in Canada* (p. 1-17). Bradford : Demeter Press.
- Kuokkanen, R. (2008). Globalisation as Racialized, Sexualized Violence: the case of indigenous women. *International Feminist Journal of Politics*, 10(2), 213-233.
- Labrecque, M.-F. (2014). *From Ciudad Juárez to the Highway of Tears : These Aboriginal Women Murdered With Complete Impunity*. Retrieved from <http://www.reseaudialog.ca/docs/CahiersDIALOG-201402.pdf>
- Lane, P., Bopp, M., Bopp, J. et Norris, J. (2002). *Le balisage de l'expérience de guérison: Rapport final d'une recherche d'une Première nation sur la guérison dans les collectivités autochtones du Canada*. Ottawa : Gouvernement du Canada.
- Larousse. (2019). *Faits divers*. Récupéré de [https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fait\\_divers\\_faits\\_divers/32732](https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/fait_divers_faits_divers/32732)
- Lavell-Harvard, D. M. & Brant, J. (2016). Introduction. In D. M. Lavell-Harvard & J. Brant (eds.), *Forever loved : Exposing the hidden crisis of missing and murdered indigenous women and girls in Canada* (p. 17-33). Bradford : Demeter Press.

- Lawrence, J. (2000). The Indian Health Service and the Sterilization of Native American Women. *American Indian Quarterly*, 24(3), 400-419.
- Lebeuf, S.-H. (2019, 3 juin). Femmes autochtones : l'utilisation du mot « génocide » suscite un malaise. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173480/rapport-femmes-autochtones-utilisation-terme-genocide-trudeau-legault-masse>
- Leroux, J. (1995). Les métamorphoses du pacte dans une communauté algonquine. *Recherches amérindiennes au Québec*, 25(1), 51-69.
- Leteinturier, C. (2019, 9 septembre 2019). *Fait Divers*. Récupéré de <https://www.universalis.fr/encyclopedie/fait-divers/>
- Lévesque, C. (2016). *Promouvoir la sécurisation culturelle*. Récupéré de <https://liguedesdroits.ca/pour-lamelioration-de-la-qualite-de-vie-et-des-conditions-de-sante-promouvoir-la-securisation-culturelle/>
- Lévesque, F. et Marquis, M. (2019, 3 juin). Femmes autochtones: "C'est honteux", déplore Trudeau. *La Presse*. Récupéré de <https://www.lapresse.ca/actualites/national/201906/03/01-5228559-femmes-autochtones-cest-honteux-deploire-trudeau.php>
- Littlefield, M. B. (2008). The Media as a System of Racialization : Exploring Images of African American Women and the New Racism. *American Behavioral Scientist*, 51(5), 675 - 685.
- Lugones, M. (2010). Towards a Decolonial Feminism. *Hypatia*, 25(4), 742-759.
- Maingueneau, D. (1997). *L'analyse du discours*. Paris : Hachette.
- Maingueneau, D. (2007). Genres de discours et modes de généricité. *Le français d'aujourd'hui*, 4(159), 29-35.
- Maingueneau, D. (2014). *Discours et analyse du discours: introduction*. Paris : Armand Collin.
- Maingueneau, D. (2018). *Professeur en Sciences du Langage. Université Paris-Sorbonne (Paris IV)*. Récupéré de <http://dominique.maingueneau.pagesperso-orange.fr/>
- Maracle, L. (1996). *I am woman: a native perspective on sociology and feminism*. Vancouver : Press Gang Publishers.

- Marshall, T. (2013). La crise d'Oka. *Encyclopédie canadienne*. Récupéré le 13 décembre 2019 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/la-crise-doka-1>
- Masson, S. (2006). Sexe/genre, classe, race : Décoloniser le féminisme dans un contexte mondialisé. Réflexions à partir de la lutte des femmes indiennes au Chiapas. *Nouvelles Questions Féministes*, 25, 56-75. Récupéré de <https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2006-3-page-56.htm>
- McGibbon, A. (1886). *Rapport annuel du ministère des Affaires indiennes pour l'exercice clos le 31 décembre 1886*. Dominion du Canada. Récupéré de <http://lesenfantsdevenus.ca/fr/timeline/research/>
- McIntosh, P. (1989). White privilege : Unpacking the invisible knapsack. *Peace and Freedom*.
- Menzies, P. (2008). Developing an Aboriginal Healing Model for Intergenerational Trauma. *International Journal of Health Promotion and Education*, 46(2), 41-48. doi: 10.1080/14635240.2008.10708128
- Menzies, P. (2009). Chapter 6.2. Homeless Aboriginal Men: Effects of Intergenerational Trauma. In D. J. Hulchanski, P. Campsie, S. B. Y. Chau, S. W. Hwang & E. Paradis (eds.), *Finding Home: Policy Options for Addressing Homelessness in Canada* (p. 1-25). University of Toronto : Canadian Observatory on Homelessness.
- Mestiri, S. (2017). Précis de Décoloniser le féminisme. Une approche transculturelle. *Philosophiques*, 44(1), 103-107.
- Meyers, M. (1994). News of Battering. *Journal of Communication*, 44(2), 47-63. doi: 10.1111/j.1460-2466.1994.tb00676.x
- Meyers, M. (1997). *News Coverage of Violence Against Women : Engendering Blame*. Sage : Newbury Park.
- Meyers, M. (2004). African American Women and Violence: Gender, Race, and Class in the News. *Critical Studies in Media Communication*, 22(2), 95-118.
- Michel, V. (2018). *Communication dans une conférence. Femmes autochtones au Canada: Démystifier les enjeux contemporains*. UQAM, Montréal. 12 mars 2018. Montréal : Amnistie internationale UQAM.

- Miller, R. J. (2019). Pensionnats indiens au Canada. *L'Encyclopédie Canadienne*. Récupéré le 13 décembre 2019 de <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/pensionnats>
- Miller, R. J., Ruru, J., Behrendt, L. & Lindberg, T. (2010). *Discovering Indigenous Lands: The Doctrine of Discovery in the English Colonies*. Oxford University Press.
- Mills, C. W. (2007). White ignorance. In S. Sullivan & N. Tuana (eds), *Race and epistemologies of Ignorance* (p. 11-38). New York : State University of New York Press.
- Montminy, L., Brassard, R., Jaccoud, M., Harper, E., Bousquet, M.-P. et Leroux, S. (2010). Pour une meilleure compréhension des particularités de la violence familiale vécue par les femmes autochtones au Canada. *Nouvelles pratiques sociales*, 23, 53-66. Récupéré de <https://www.erudit.org/fr/revues/nps/2010-v23-n1-nps1519579/1003167ar/>
- Native Women's Shelter of Montreal. (2019). *Iskweu Project*. Retrieved from [www.nwsm.info/iskweu-project](http://www.nwsm.info/iskweu-project)
- Odartey-Wellington, F. (2011). Erasing Race in the Canadian Media: The Case of Suaad Hagi Mohamud. *Canadian Journal of Communication*, 36(3), 395-414. Retrieved from [https://www.researchgate.net/publication/267559358\\_Erasing\\_Race\\_in\\_the\\_Canadian\\_Media\\_The\\_Case\\_of\\_Suaad\\_Hagi\\_Mohamud](https://www.researchgate.net/publication/267559358_Erasing_Race_in_the_Canadian_Media_The_Case_of_Suaad_Hagi_Mohamud)
- Pearce, M. (2013). *An Awkward Silence : Missing and Murdered Women and the Canadian Justice System* (Postdoctoral thesis). University of Ottawa. Récupéré de <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/thesescanada/vol2/OOU/TC-OOU-26299.pdf>
- Peñafiel, R. (2014). Récits et subjectivations politiques intersectionnelles transversales: l'exemple des actions collectives transgressives en Amérique latine. *Politique et Sociétés*, 33(1), 15-39. doi: 10.7202/1025585ara
- Pelletier, R. et Guimont Marceau, S. (2019), Territoire et actions collectives atikamekw nehirowisiwok dans l'espace médiatique québécois: légitimité politique ou persistance d'une vision coloniale?. *The Canadian Geographer / Le Géographe canadien*, 63(4), 603-615. doi:10.1111/cag.12543
- Perreault, J. (2015). La violence intersectionnelle dans la pensée féministe autochtone contemporaine. *Recherches féministes*, 28(2), 33-52. doi: 10.7202/1034174ar

- Perreault, S. (2011). La victimisation avec violence chez les Autochtones dans provinces canadiennes, 2009. *Juristat*, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2011001/article/11415-fra.htm>
- PetitClerc, A. (2009). Introduction aux notions de contexte et d'acteurs sociaux en Critical Discourse Analysis, 27. Récupéré de <http://journals.openedition.org/semen/8540>
- Pewewardy, C. (1996-1997). The Pocahontas Paradox : A Cautionary Tale for Educators. *Journal of Navajo Education*, Fall/Winter 1996-1997. Retrieved from <http://www.hanksville.org/storytellers/pewe/writing/Pocahontas.html>
- Preston, J. (2015). La guerre des pipelines. Le Canada et les nations autochtones. *Nouveaux cahiers du socialisme*, (13), 55-64.
- Radford, J. & Russel, D. E. H. (1992). *Femicide : The Politics of Woman Killing*. Woodbridge : Twayne Publishers.
- Radio-Canada. (2017, 11 juillet). Nouvelle démission au sein de la commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1044622/nouvelle-demission-commission-enquete-femmes-autochtones-disparues-assassinees-marilyn-poitras>
- Radio-Canada. (2019, 5 juin). Plus de 130 femmes et filles autochtones ont été assassinées depuis le début de l'enquête nationale. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1173847/enquete-nationale-femmes-filles-autochtones-disparues-assassinees-chercheurs-statistiques-canada>
- Ramírez, C. (2013). Ethos and Critical Discourse Analysis : From Power to Solidarity. *COntEXTES*, 13. Retrieved from <http://journals.openedition.org/contextes/5805>
- Razack, S. H. (1998). *Looking white people in the eye : Gender, race, and culture in courtrooms and classrooms*. Toronto : University of Toronto Press.
- Razack, S. H. (2000). Gendered Racial Violence and Spatialized Justice : The Murder Pamela George. *Canadian Journal of Laq and Society*, 15(2), 91-130. doi: 10.1017/S0829320100006384
- Renaud, N. (2016). *Faire disparaître et réapparaître des autochtones : Perspectives sur l'identité pour comprendre les effets du projet de loi c-3* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/9529/1/M14367.pdf>

- Richardson, C. (2016, 21 juin). Des Idées en revues - Justice et sécurité pour les femmes autochtones. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/473903/des-idees-en-revues-justice-et-securite-pour-les-femmes-autochtones>
- Royer, L. (2019, 2 janvier). La voix des Autochtones a résonné en 2018. *Radio-Canada*. Récupéré de <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1144690/revendication-autochtone-cote-nord-premieres-nations>
- Ruel, M. (2018, 25 janvier). Lectorat des quotidiens et des magazines: qui lit quoi au Québec. *Infopresse*. Récupéré de <https://www.infopresse.com/article/2018/1/25/vividata-devoile-son-rapport-trimestriel-sur-le-lectorat-des-quotidiens-et-magazines>
- Samson, C. (2004). We live this Experience: Ontological Insecurity and the Colonial Domination of the Innu People of Northern Labrador. In J. Clammer, S. Poirier & E. Schwimmer (eds.), *Figured World: Ontological Obstacles in Intercultural Relations* (p. 151-188). Toronto : University of Toronto Press.
- Shifflett, M. (2008). *Matoaka: Pocahontas in the Age of Identity*. Richmond : Virginia Commonwealth University. Retrieved from <https://scholarscompass.vcu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2572&context=etd>
- Simpson, L. (2011). *Dancing on our turtle's back : stories of Nishnaabeg re-creation, resurgence and a new emergence*. Winnipeg, Manitoba, Canada : ARP books.
- Sinha, M. (dir.). (2013). Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques. *Juristat*. no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Récupéré de [https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf?st=svsFQ\\_LA](https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2013001/article/11766-fra.pdf?st=svsFQ_LA)
- Smith, A. (2003). Not an Indian Tradition : The sexual Colonization of Native peoples. *Hypatia*, 18, 70-85. Retrieved from <https://muse.jhu.edu/article/44199/pdf>
- Smith, A. (2005). *Conquest: Sexual Violence and American Indian Genocide*. Cambridge MA : South End Press.
- Smith, A. (2011). Indigenous feminism without apology. In Unsettling Minnesota (éd), *Unsettling Ourselves : Reflections and Resources for Deconstruction Colonial Mentality* (p. 158-160). Retrieved from [https://unsettlingminnesota.files.wordpress.com/2009/11/um\\_sourcebook\\_jan10\\_revision.pdf](https://unsettlingminnesota.files.wordpress.com/2009/11/um_sourcebook_jan10_revision.pdf)

- Smith, T. L. (1999). *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. New York : Zed books Ltd.
- Soloducha, A. (2017, october 10). Women who were sterilized after giving birth each seek \$7M in damages. *CBC News*. Retrieved from <https://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/sask-indigenous-women-file-lawsuit-claiming-coerced-sterilization-1.4348848>
- Soothill, K. & Walby, S. (1991). *Sex crime in the News*. London : Routledge.
- Statistique Canada (2015). Un aperçu des statistiques sur les Autochtones : 2e édition. Population et répartition géographique. Produit no 89-645-X au catalogue de Statistique Canada. Répurgé de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-645-x/2015001/pop-concept-fra.htm>
- Stewart-Harawira, M. (2007). Practising Indegenous Feminism. Resistant to Imperialism. In J. Green (ed.), *Making Space for Indigenous Feminism* (p. 124-139). Black Point : Ferwood Pub.
- Stote, K. (2015). *An Act of Genocide Colonialism and the Sterilization of Aboriginal Women*. Black Point : Fernwood Books Ltd.
- Surette, R. (2006). *Media, Crime, and Criminal Justice: Images, Realities and Policies* (3 éd.). Toronto : Wadsworth Publishing.
- Suzack, C., Huhndord, S. M., Perreault, J. & Barman, J. (2014). *Indigenous Women and Feminsim: Politics, Activism, Culture*. Vancouver : UBC Presse.
- The Indian Act. (1876). CHAP. 18. An Act to amend and consolidate the laws respecting Indians. Retrieved from [https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/1876c18\\_1100100010253\\_eng.pdf](https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/1876c18_1100100010253_eng.pdf)
- Turpel, M. E. (1993). Patriarchy and Paternalism: The Legacy of the Canadian State for First Nations Women. Review Essay. *Canadian Journal of Women and the Law*, 6, 174-192.
- Turpel, M. E. (1994). Reflections on Thinking Concretely about Criminal Justice Reform. In R. Gosse, J. Youngblood Henderson & R. Carter (eds), *Continuing Poundmaker and Riel's Quest: Presentations Made at Conference on Aboriginal Peoples and Justice* (p. 206-221). Saskatoon : Purich Press.
- Unist'ot'en. (2017). *Wet'suweten'en Hereditary Chiefs Evict Coastal Gaslink from Territory*. Retrieved from <https://unistoten.camp/wetsuweten-hereditary-chiefs-evict-coastal-gaslink-from-territory/>

- Vallée, C.-A. (2017). *Femmes autochtones et violence - représentations médiatiques : à l'intersection de la race et du genre* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal, Montréal. Récupéré de <https://archipel.uqam.ca/10773/1/M15249.pdf>
- Van Dijk, T. A. (1991). *Racism and the Press*. London : Routledge.
- Van Dijk, T. A. (2001). Critical Discourse Analysis. In D. Schiffrin, D. Tannen & H. E. Hamilton (eds.), *The Handbook of Discourse Analysis* (p. 352-371). USA : Blackwell Publishing.
- Van Dijk, T. A. (2008). *Discourse and Power*. Basingstoke : Palgrave Macmillan.
- Vicenti Carpio, M. (2004). The Lost Generation: American Indian Women and Sterilization Abuse. *Social Justice*, 31(4(98)), 40-53.
- Weaver, J. (2005). Indigeneity and Indigeness. In H. Schwarz & S. Ray (eds.), *A companion to postcolonial studies* (chap. 10, p. 221-235). Oxford : Blackwell Publishing Ltd.
- Weaver H. N. (2009). The Colonial Context of Violence : Reflections on Violence in the Lives of Native American Women. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(9), 1552-1564.
- Wesley-Esquimaux, C. C. et Smolewski, M. (2004). *Historic Trauma and Aboriginal Healing*. Ontario : Aboriginal Healing Foundation. Retrieved from <http://www.ahf.ca/downloads/historic-trauma.pdf>
- Wolfe, P. (2006). Settler colonialism and the elimination of the native. *Journal of Genocide Research*, 8(4), 387-409. doi : 10.1080/14623520601056240.
- Wood, J. (2005). In Whose Name? Crime Victim Policy and the Punishing Power of Protection. *NWSA Journal*, 17(3), 1-17.
- Yahiaoui, K. (2015). L'analyse du discours médiatique : l'implicite dans les interactions radiophoniques d'Alger Chaîne III. *Aleph*, (4), 67-86.